











**DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

**ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)**

**LA FISCALITE HAITIENNE**  
**de A a Z**

**TOME I**

**RECOMMANDATIONS RELATIVES**  
**A LA REFORME**  
**DE LA FISCALITE HAITIENNE**

**Port-au-Prince, Haïti**

**Juillet 1981**

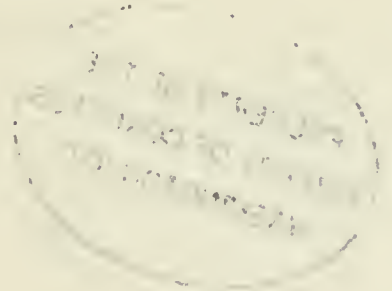


DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

LA FISCALITE HAITIENNE

de A à Z



Juillet 1981

GEORGES DABBAS  
CONSEILLER FINANCIER

1002

KG 4589

D33

1981

Vol. 1

LIBRARY OF CONGRESS  
2  
DEC - 1 1981  
COPY.....  
EXCHANGE & GIFT DIVISION

PROPERTY OF THE  
LIBRARY OF CONGRESS  
WASHINGTON, D.C.

136961\*



TABLE DES MATIERES

Pages

1.-	Recommandations relatives à la Réforme de la Fiscalité Haitienne.....	1/1 à 1/37	37
	Annexes		3
2.-	Liste des Services de perception du Bureau Central de l'Adminis- tration Générale des Contributions (Port-au-Prince).....	2/1 à 2/2	2
3.-	Liste des postes de perception de l'Administration Générale des Contributions (AGC) classée par arrondissement financier.....	3/1 à 3/14	14
4.-	Décret du 26 Octobre 1961 réorganisant l'Administration Générale des Contributions (AGC).....	4/1 à 4/15	15
5.-	Loi du 16 Août 1979 annulant les affectations spéciales de recettes.....	5/1 à 5/2	2
6.-	Classification, <u>par grande catégorie</u> , des impôts et taxes per- çus par l'Administration Générale des Contributions (AGC).....	6/1	1
7.-	Classification, <u>par rubrique</u> , des impôts et taxes perçus par l'Administration Générale des Contributions (AGC).....	7/1 à 7/3	3
8.-	Classification détaillée, <u>par nature</u> , des impôts et taxes perçus par l'Administration Générale des Contributions (AGC).....	8/1 à 8/14	14
9.-	Classification, <u>par service de perception</u> , des impôts et taxes perçus par l'Administration Générale des Contributions (AGC)....	9/1 à 9/26	26

1782



RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA  
REFORME DE LA FISCALITE HAITIENNE





## RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA REFORME DE LA FISCALITE HAITIENNE

La Fiscalité haitienne, sous l'angle des impôts et taxes internes perçus par l'Administration Générale des Contributions, s'est révélée d'une telle complexité que les économistes fiscalistes haitiens et étrangers, n'ont jamais envisagé d'entreprendre la réforme en profondeur d'une telle fiscalité. Pareille réforme constitue le préalable indispensable à l'augmentation des recettes fiscales. Il semble que, compte tenu de la situation actuelle, de grandes améliorations pourraient être apportées à la Fiscalité haitienne.

A la lumière des considérations précédentes, les points suivants seront traités:

- 1.- La situation actuelle,
- 2.- les objectifs à atteindre,
- 3.- les moyens à employer.

### SITUATION ACTUELLE

L'Economie haitienne est confrontée à une crise très grave, la plus grave peut-être de son histoire. Il s'agit du déséquilibre persistant entre le taux de croissance des dépenses publiques et celui des recettes publiques (taux de croissance des dépenses publiques de beaucoup supérieur à celui des recettes publiques). Fait encore plus grave: l'économie haitienne n'arrive pas à générer l'épargne publique (différence positive entre les recettes courantes et les dépenses courantes) indispensable au financement de projets nationaux (projets financés exclusivement par des dotations budgétaires) et des dépenses de contrepartie nécessaires à la mobilisation des ressources externes.



Ce déséquilibre inquiétant est perçu à deux niveaux: au niveau du budget ou des prévisions et à celui des réalisations ou de l'exécution du budget. Cette situation, pour le mois préoccupante pour ne pas dire alarmante, se traduit par des déficits accumulés dans l'exécution du Budget de la République, déficits impliquant une augmentation de la dette de l'Etat envers la Banque de la République d'Haiti (BRH) ou Banque Centrale.

A titre illustratif, l'analyse comparative des budgets des exercices 1979-1980 et 1980-1981 fait nettement ressortir un taux de croissance de 2,12% de recettes fiscales prévisionnelles tandis que celui des dépenses prévisionnelles ou crédits budgétaires est de l'ordre de 12,33% (voir annexes 1 et 2). En termes réels, cette situation s'aggrave du fait de l'action conjuguée de deux facteurs:

- 1.- le premier facteur est la moins-value enregistrée dans la perception des recettes fiscales (recettes fiscales réelles inférieures aux prévisions de recettes fiscales);
- 2.- le second facteur est l'augmentation des dépenses réelles par l'effet des crédits supplémentaires et extraordinaires et même par l'effet d'avances spéciales consenties par la Banque Centrale à certains comptes spéciaux du Trésor sans que les dépenses effectuées sur ces comptes n'aient été enregistrées parmi les dépenses réelles de l'Etat. Il en résulte des résultats déficitaires au niveau de l'exécution du budget de la République.

Le tableau montré en annexe 3 met clairement en évidence l'évolution des résultats déficitaires pour les exercices fiscaux 1978-1979, 1979-1980 et 1980-1981 (période du 1/10/80 au 12/8/81). Soulignons que pour les dix mois et demi d'exécution du budget de la République pour l'exercice 1980-1981 (exercice en cours) le montant du déficit est supérieur à celui des deux exercices antérieurs réunis (voir annexe 3).





Telle est la situation actuelle à laquelle est confrontée l'Economie haïtienne au point de vue de l'exécution du Budget de la République.

### LES OBJECTIFS A ATTEINDRE

Face à une telle situation, les objectifs à atteindre sont les suivants:

- 1.- Réduction des dépenses publiques dans la mesure où ces dépenses ne sont pas incompressibles;
- 2.- Augmentation des recettes publiques.

Le premier objectif ne rentre pas dans le cadre de notre ouvrage: "La Fiscalité Haïtienne de A à Z". Seul, le second objectif y est pris en considération, ce qui pose immédiatement le problème des moyens à employer.

### MOYENS A EMPLOYER

En vue d'atteindre l'objectif très important d'augmentation des recettes fiscales (impôts et taxes perçus par l'Administration Générale des Contributions), les moyens suivants doivent être employés:

- A.- Codification des impôts et taxes internes perçus par l'Administration Générale des Contributions.
- B.- Préparation d'un tableau de bord ou système intégré de renseignements sous forme de rapports.
- C.- Analyse de chacun des impôts et taxes internes perçus par l'Administration Générale des Contributions.



D.- Consolidation des différents impôts et taxes perçus par l'AGC à l'occasion de la perception d'une taxe principale

E.- Regroupement des impôts et taxes ayant la même assiette ou assis sur la même base.

A.- Codification des impôts et taxes internes perçus par l'Administration Générale des Contributions

La Fiscalité haïtienne comprend actuellement 239 impôts et taxes internes dont 14 taxes communales. Ces impôts et taxes sont perçus par les services de perception du Bureau central de l'Administration Générale des Contributions (voir liste de ces services de perception aux pages 2/1 et suivantes); ils sont encore perçus par les autres postes de perception de l'AGC classés par arrondissement financier (voir liste de ces postes de perception et des arrondissements financiers aux pages 3/1 et suivantes). Enfin, dans le cadre de la réforme de la Fiscalité haïtienne, nous avons jugé nécessaire de mettre l'accent sur le décret du 26 octobre 1961 réorganisant l'AGC pour voir dans quelle mesure cette réforme ne provoquera pas une éventuelle modification des structures de l'AGC (voir pages 4/1 et suivantes).

Ces impôts et taxes ont été créés progressivement soit pour couvrir les besoins de fonctionnement de l'appareil étatique soit pour alimenter certains comptes spéciaux. L'annulation, par la loi du 16 août 1979, des affectations spéciales de recettes, n'a eu d'autre but que de faire verser au Trésor Public des recettes fiscales qui alimentaient directement des comptes spéciaux, ce qui a permis au Trésor Public d'avoir une meilleure connaissance de l'importance des recettes fiscales (voir pages 5/1 et suivantes).

Il importe de souligner ici que l'annulation des affectations spéciales de recettes a eu pour effet de budgétiser les impôts d'affectation spéciale, ce qui entraîne





immédiatement et automatiquement une augmentation du nombre de recettes budgétaires. Dès lors, le besoin de codification des impôts et taxes internes qui était déjà si impérieux avant la loi du 16 août 1979 s'impose maintenant avec une acuité extraordinaire.

C'est précisément dans un souci de rationalisation et de normalisation que nous avons décidé d'entreprendre une tâche aussi colossale: la codification de tous les impôts et taxes internes perçus par l'AGC. A cet égard, nous avons adopté le schéma de classification en neuf (9) grandes catégories qui figure au Manuel de Statistiques de Finances Publiques du Fonds Monétaire International, schéma qui, sans nul doute, facilitera les comparaisons internationales. Ce schéma de classification ou cadre logique est montré à la page 6/1 du premier tome de notre ouvrage "La Fiscalité Haitienne de A à Z".

Ensuite, dans la septième partie du tome 1 de l'ouvrage (pages 7/1 et suivantes), nous avons subdivisé les 9 grandes catégories d'impôts et taxes en 34 rubriques qui ont été, à leur tour, subdivisées en impôts et taxes en vue de regrouper les 239 impôts et taxes sous les 34 rubriques (voir 8ème partie de cet ouvrage: pages 8/1 et suivantes).

Poursuivant le travail de rationalisation et de normalisation, nous avons jugé important de ventiler les 239 impôts et taxes du système fiscal haitien par service de perception de l'AGC (voir pages 9/1 et suivantes), ce qui facilitera la préparation du tableau de bord que nous verrons plus loin.

Enfin, il nous a paru absolument indispensable et, ce, en vue de faciliter la préparation de certains tableaux statistiques, d'envisager la codification, par ordre alphabétique, des impôts et taxes internes perçus par l'AGC. Cette nouvelle codification est montrée aux pages 10/1 et suivantes de notre ouvrage.

Nous tenons à mettre l'accent sur le fait que la codification des impôts et taxes internes perçus par l'AGC revêt une importance considérable au point de vue de la perception des recettes publiques. Il s'agit précisément de s'assurer que tous les impôts



et taxes ont été perçus tant au niveau du Bureau central de l'AGC qu'à celui des autres postes de perception.

B.- Préparation d'un tableau de bord ou système intégré de renseignements sous forme de rapports

Un tableau de bord n'est autre qu'un système intégré de renseignements sous forme de rapports et fournit aux responsables de la gestion et du contrôle des indicateurs ou cli-  
gnotants permettant d'intervenir chaque fois qu'il existe des déviations ou situations anormales. Un tel tableau de bord, utilisé à des fins de gestions et de contrôle, est éminemment utile en ce sens que les décisions ne sont plus prises sur une base intuitive mais plutôt sur des faits concrets tirés de la vie et de l'évolution de l'organisation concernée.

En ce qui concerne l'Administration Générale des Contributions (AGC), indépendem-  
ment des décisions de gestion qui peuvent être prises sur la base du tableau de bord, il est impératif que la Division du Contrôle prenne en considération ces deux points extrê-  
mement importants:

- 1.- Le contrôle ne doit pas se limiter aux impôts effectivement perçus. Il importe de déterminer si tous les impôts qui auraient dû être perçus l'ont été effectivement.
- 2.- Le contrôle ne doit pas non plus se limiter à l'aspect financier de la perception c'est à dire au paiement. Il doit s'étendre à l'aspect ad-  
ministratif impliquant le contrôle de l'assiette de l'impôt, c'est à dire de la matière imposable.

Les différents modèles de rapports figurent aux pages 11/1 et suivantes de notre ouvrage.



## C.- Analyse de chacun des impôts et taxes internes perçus par l'AGC

Les impôts et taxes internes perçus par l'AGC ont été analysés aux pages 12/1 et suivantes. Les différentes fiches d'analyse de ces impôts et taxes font l'objet du 2ème tome de notre ouvrage "La Fiscalité Haitienne de A à Z".

Chaque fiche d'analyse d'impôt ou taxe (taxe principale ou taxe accessoire) comprend trois parties: nom de l'impôt ou taxe (y compris les renseignements qui s'y rattachent), le mode de perception, le mode de versement de l'impôt.

### 1.- Nom de l'impôt ou taxe:

Cette partie de la fiche d'analyse permet de bien identifier l'impôt ou taxe et fournit les précisions suivantes:

- 1.1. Numéro de code de l'impôt: numéro mentionné selon la classification figurant au 1er tome de notre ouvrage.
- 1.2. Assiette de l'impôt: C'est la base de calcul de l'impôt, ce sur quoi l'impôt est assis: revenu, dépense, etc...
- 1.3. Redevables de l'impôt: Ce sont ceux qui supportent le fardeau de l'impôt.
- 1.4. Liquidation de l'impôt: C'est l'opération de calcul du montant à payer au Fisc par le contribuable. Ce calcul est effectué en multipliant le taux d'imposition par l'assiette de l'impôt.
- 1.5. Date de liquidation: Il s'agit ici de savoir quand l'impôt est perçu: c'est à dire chaque jour, chaque quinzaine, chaque mois, chaque année; à l'occasion de l'arrivage de bateaux, etc...
- 1.6. Nature de l'impôt: Il convient de préciser s'il s'agit d'une taxe principale ou d'une taxe accessoire, c'est à dire d'une taxe perçue à l'occasion de la perception d'une taxe principale et qui figure sur le même bordereau ou récépissé de réception que la taxe principale.





## 2.- Mode de perception:

La perception de l'impôt est l'opération qui fait passer le montant de l'impôt des poches du contribuable aux caisses de l'organisme de perception. Ici, l'organisme de perception des taxes internes est l'Administration Générale des Contributions (AGC). Le mode de perception est analysé à trois points de vue:

2.1. Méthode: Pour les impôts nominatifs ou perçus par voie de rôle (registre contenant les noms des contribuables assujettis à l'impôt), la perception a lieu ou bien par bordereau payable à la Banque de la République d'Haiti (BRH) ou bien par récépissé définitif payable à l'Administration Générale des Contributions (AGC).

Pour les autres impôts et taxes, ils sont perçus directement aux guichets de l'AGC par récépissé définitif seulement. D'autres impôts internes sont perçus par voie de timbre, sur bordereaux de douane ou directement par la BRH.

2.2. Forme utilisée: Il s'agit de préciser le numéro de la forme utilisée pour la perception.

2.3. Rubriques de perception: Sur le même bordereau ou récépissé de perception, il existe, outre la taxe principale, plusieurs taxes accessoires.

## 3.- Mode de Versement:

L'argent perçu par l'AGC doit être versé par celle-ci à la BRH qui est la trésorière de l'Etat. Le montant est versé au compte Trésor Public pour les recettes budgétaires et aux différents comptes concernés pour les recettes non budgétaires telles que les Fonds en fidéicomis (fonds perçus pour compte de tiers: cautionnement des notaires, amendes et consignations, successions vacantes, séquestre, etc...) ou les recettes perçues par l'AGC en remboursement des frais qu'elle a effectués.

Le mode de versement est analysé à deux points de vue:





3.1. Forme utilisée: Il s'agit du numéro de la Forme pour les versements ou dépôts à effectuer par l'AGC à la BRH.

3.2. Compte utilisé: Il faut préciser s'il s'agit d'un compte Trésor Public ou d'un autre compte.

D.- Consolidation des différents impôts et taxes perçus par l'AGC à l'occasion de la perception d'une taxe principale

1.- Au niveau de la perception de chaque taxe principale non perçue par voie de timbre, la première consolidation à faire est de fusionner les trois taxes accessoires suivantes:

- a.- Taxe ONL (Office National de Logement) #7.3.31: ₺ 0.50 par bordereau ou récépissé de perception et ₺ 6.00 par récépissé de perception pour la taxe contribution Foncière Propriétés Bâties
- b.- Taxe Contribution Urbanisme:#7.3.32: ₺ 0.50 par bordereau ou récépissé de perception.
- c.- Timbres Santé Publique # 7.2.52: ₺ 0.20 par bordereau ou récépissé de perception.

Ces trois taxes accessoires seront annulées et remplacées par une seule taxe accessoire: Visa pour timbre de ₺ 1.20 à percevoir par l'Administration Générale des Contributions sur ses bordereaux et récépissés de perception.

En ce qui concerne les trois services (eau, électricité et téléphone) un droit de timbre mobile de ₺ 1.20 sera perçu sur les bordereaux ou factures par l'apposition de timbres sur ces bordereaux ou factures (Camep, Electricité d'Haiti et Téléco).



2.- Affermage de biens domaniaux: # 8.2.11

a.- Annulation de la taxe accessoire: Contribution de solidarité Fermage (10% du montant principal du droit de fermage) et majoration du taux d'imposition de la taxe principale de 10% (soit 0,6% de la valeur marchande des terrains)

b.- La Taxe "Affermage de Biens Domaniaux" aura donc trois rubriques de perception:

- 1) Taxe principale: 6,6% de la valeur marchande des terrains
- 2) Droit de timbre proportionnel: 1% de la taxe principale sans être inférieur à ₪ 1.00
- 3) Visa pour timbre: ₪ 1.20

3.- La consolidation qui vient d'être faite relativement à la perception de la TAXE "Affermage de Biens Domaniaux" s'applique également aux taxes suivantes:

a.- Cession: # 8.2.12

b.- Fermage ONL Cités: # 8.2.21

c.- Biens confisqués: # 8.6.32

d.- Biens nationalisés: # 8.6.33

e.- Successions vacantes: # 8.6.34

f.- Séquestre: # 8.6.35



4.- Droit d'Enregistrement: No. 4.5.11

1) Annulation de la taxe accessoire: Droit de transcription (1% du montant principal du droit d'enregistrement) et absorption de cette taxe par la taxe supplémentaire - Enregistrement.

2) Annulation de la taxe accessoire: visa pour timbres (Enregistrement): 2% ou 0.2% du montant principal du droit d'enregistrement et absorption de cette taxe par la taxe supplémentaire-enregistrement.

3) Annulation de la taxe accessoire: Droit de certificat de G. 2.50 et absorption de cette taxe par la taxe accessoire: droit fixe.

4) Absorption par la taxe accessoire: droit fixe du montant de G. 1.20 représentant la consolidation des taxes accessoires: Taxe ONL, Taxe contribution urbanisme et Timbres Santé Publique.

5) La taxe "Droit d'enregistrement" aura donc quatre rubriques de perception, à savoir:

a) Taxe principale: 2% du montant de l'acte pour les actes mobiliers et 3% du montant de l'acte pour les actes immobiliers.

b) Taxe supplémentaire-Enregistrement: 2,2% du montant principal de droit d'enregistrement. Cette taxe regroupe: la taxe initiale: Taxe supplémentaire-Enregistrement (1%), le droit de transcription (1%) et le visa pour timbres-Enregistrement (0.2%).

c) Droit fixe: G. 5.70. Cette taxe regroupe: la taxe initiale: Droit fixe (G. 2.00), le droit de certificat (G.2.50) et le montant consolidé (G. 1.20) des trois taxes accessoires: ONL, Contribution urbanisme et Timbres Santé Publique.

d) Droit d'écriture: G.6.00 par 25 lignes.





5.- Droit d'Hypothèque: No. 4.5.21

1) Annulation de la taxe accessoire: Visa pour timbres (hypothèques): 2% ou 0.2% du montant principal du droit d'hypothèque et absorption de cette taxe par la taxe supplémentaire-Hypothèques.

2) Absorption par la taxe accessoire: Droit fixe du montant de G. 1.20 représentant la consolidation des taxes accessoires: Taxe ONL, Taxe Contribution urbanisme et Timbres Santé Publique.

3) La taxe "Droit d'hypothèque" aura donc trois rubriques de perception, à savoir:

a) Taxe principale: 2% du montant du capital et des intérêts réunis.

b) Taxe supplémentaire sur hypothèque: 1.2% du montant principal du droit d'hypothèque. Cette taxe regroupe: la taxe initiale: Taxe supplémentaire Hypothèque (1%) et le visa pour timbres Hypothèque (0.2%).

c) Droit fixe: G.3.20: Cette taxe regroupe: la taxe initiale droit fixe (G. 2.00) et le montant consolidé (G. 1.20) des trois taxes accessoires: ONL, Contribution urbanisme et Timbres Santé Publiques.



6.- Droit de Mutation: No. 4.5.31

1) Absorption par la taxe accessoire: Droit de timbre du montant de G. 1.20 représentant la consolidation des taxes accessoires: Taxe ONL, Taxe Contribution urbanisme et Timbres Santé Publique.

2) La taxe "Droit de Mutation" aura donc trois rubriques de perception, à savoir:

a) Taxe principale: Voir barême figurant à la fiche d'analyse de l'impôt No. 4.5.31 Droit de mutation.

b) Taxe supplémentaire sur droit de mutation: 2% du montant principal du droit de mutation.

c) Droit de timbre: G. 2.20. Cette taxe regroupe: la taxe initiale Droit de timbre (G. 1.00) et le montant consolidé (G. 1.20) des trois taxes accessoires: ONL, Contribution urbanisme et Timbres Santé Publique.



7.- Vente de Timbres:

1) Annulation des divers timbres qui alimentaient des comptes spéciaux et qui, depuis la loi du 1<sup>er</sup> avril 1979 annulant les affectations spéciales de recettes, n'ont plus leur raison d'être. Il s'agit des timbres suivants:

- a) Timbres Commerce et Industrie: No. 7.2.12
- b) Timbres Bébé sain (certificat pré-nuptial): No. 7.2.13
- c) Timbres Justice: No. 7.2.14
- d) Timbres Péligré: No. 7.2.15
- e) Timbres Solidarité: No. 7.2.16
- f) Timbres Santé Publique: No. 7.2.52

2) Les timbres énumérés ci-dessus seront remplacés par des timbres-mobile (No. 7.2.11).

3) Après ce processus de consolidation, il ne subsistera que les timbres suivants:

- a) Timbres-mobile: No. 7.2.11
- b) Timbres passeport: No. 8.3.31
- c) Timbres alcool: No. 5.2.13
- d) Timbres cigarettes: No. 5.2.31
- e) Timbres-poste: No. 8.3.72



8.- Droits Consulaires: No. 6.1.11

1) Absorption par la taxe: "Timbres-taxes sur droits consulaires"  
des trois rubriques de perception suivantes:

a) Timbres consulaires:	G. 5.00
b) Connaissance:	5.00
c) Visa connaissance:	<u>10.00</u>
TOTAL	<u>G.20.00</u>

2) La taxe "Droits consulaires" aura donc trois rubriques de perception, à savoir:

a) Taxe principale: Voir barême figurant à la fiche d'analyse No. 6.1.11 "Droits consulaires".

b) Timbres-taxes sur droits consulaires: G.21.20. Cette taxe regroupe: la taxe initiale "Timbres-taxes sur droits consulaires" (G.20.00) et le montant consolidé (G.1.20) des trois taxes accessoires: ONL, Contribution urbanisme et Timbres Santé Publique.

c) Droit de timbre proportionnel: 1% du montant principal sans être inférieur à G.1.00.





9.- Taxe Contribution Aéroport: No. 6.6.11 et

Taxe sur les Tickets de Voyage: No. 6.6.12

La taxe construction aéroport doit être annulée et absorbée par la taxe sur les tickets de voyage qui sera calculée comme suit:

- 1) G.30.00 sur les tickets de voyage sur les Antilles.
- 2) G.60.00 sur les tickets de voyage au delà des Antilles.
- 3) G.2.00 sur les tickets de voyage à l'intérieur du pays.

10.- Taxe d'Assurance-Voyage: No. 6.6.21

1) Annulation des "timbres fixes sur assurance-voyage" de G.1.85 et absorption de cette taxe par la taxe principale qui s'élèvera à G.51.85.

2) La taxe assurance-voyage aura donc deux rubriques de perception:

- a) Taxe principale: G. 51.85
- b) Visa par timbre: 1.20

11.- Vente Livrets Passeport: No. 8.3.32

1) Cette recette n'est pas à proprement parler une taxe. Elle est une rubrique de versement utilisée au moment du versement au Compte "Trésor Public" de la taxe passeport. Elle peut donc être annulée; à ce sujet, on peut la laisser incorporée dans la taxe passeport qui, comme elle, est versée au compte Trésor Public. Le montant est de G. 35.00.

2) Pour la perception de la taxe "Passeport marin", cette recette est une taxe accessoire et doit être annulée. Elle sera absorbée par la Taxe principale "Passeport marin" qui sera majorée de G.35.30.



12.- Certificat de départ: # 8.3.41

a.- Cette recette n'est pas à proprement parler une taxe; elle est une rubrique de versement utilisée au moment du versement au compte "Trésor Public" de la taxe Passeport. Elle peut donc être annulée; à ce sujet, on peut la laisser incorporée à la taxe passeport qui, comme elle, est versée au compte "Trésor Public". Le montant est de ₪ 10.00.

b.- Pour la perception de la taxe "Passeport Marin", cette recette est une taxe accessoire et doit être annulée. Elle sera absorbée par la taxe principale "Passeport Marin" qui sera majorée de ₪ 13.00

13.- Passeport Marin: # 8.3.33

Cette taxe aura trois rubriques de perception, à savoir:

a.- Taxe principale: ₪ 248.30. Cette taxe regroupe: la taxe principale initiale de ₪ 200.00, la taxe "Vente livret passeport" de ₪ 35.30 et la taxe "Certificat de départ" de ₪ 13.00.

b.- Droit de timbre proportionnel: 1% du montant de la taxe principale (minimum ₪1.00): ₪ 1.00

c.- Visa pour timbre: ₪ 1.20



14.- Laissez passer: # 8.3.34

a.- Annulation de la taxe BDPS de ₺ 2.00 et absorption de cette taxe par la taxe principale.

b.- La taxe "laissez passer" aura trois rubriques de perception, à savoir:

- 1) Taxe principale: ₺ 27.00. Cette taxe regroupe: la taxe initiale de ₺ 25.00 et la taxe BDPS de ₺ 2.00
- 2) Droit de timbre proportionnel: 1% du montant de la taxe principale (minimum ₺ 1.00): ₺ 1.00
- 3) Visa pour timbre: ₺ 1.20

15.- Permis de séjour des étrangers: # 8.3.37

a.- Annulation de la taxe "Droit spécial Immigration et Emigration" de ₺ 50.00 et de la taxe BDPS de ₺ 2.00 et absorption de ces deux taxes par la ~~taxe principale~~ principale.

b.- La Taxe "Permis de séjour des étrangers" aura donc trois rubriques de perception, à savoir:

- 1) Taxe principale: ₺ 252.00 pour les étrangers ayant moins de 5 ans de résidence en Haiti; ₺ 202.00 pour les étrangers ayant 5 à 10 ans de résidence en Haiti; ₺ 152.00 pour les étrangers ayant plus de 10 ans de résidence en Haiti. Cette taxe englobe: la taxe initiale de ₺ 200.00, ₺ 150.00 et ₺ 100.00 selon l'une des trois situations que nous venons de mentionner; le "Droit spécial Immigration et Emigration" de ₺ 50.00 et la taxe BDPS de ₺ 2.00.





- 2) Droit de timbre proportionnel: 1% du montant de la taxe principale  
(montant minimum: ₺ 1.00) ₺ 1.00
- 3) Visa pour timbre: ₺ 1.20

16.- Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport: # 8.3.38

a.- Annulation de la taxe BDPS de ₺ 2.00 et absorption de cette taxe par la taxe principale.

b.- La taxe "Certificat d'identité de voyage" tenant lieu de passeport" aura trois rubriques de perception, à savoir:

- 1) Taxe principale: ₺ 52.00. Cette taxe regroupe: la taxe initiale de ₺ 50.00 et la taxe BDPS de ₺ 2.00
- 2) Droit de timbre proportionnel: 1% du montant de la taxe principale  
(montant minimum ₺ 1.00) ₺ 1.00
- 3) Visa pour timbre: ₺ 1.20

17.- Prolongation de séjour (Formules Immigration): # 8.6.61

a.- Annulation de la taxe: "Droit spécial Immigration et Emigration" de ₺ 50.00 et de la taxe BDPS de ₺ 2.00 et absorption de ces deux taxes par la taxe principale.

b.- La Taxe "Prolongation de séjour (Formules Immigration)" aura donc trois rubriques de perception, à savoir:



- 1) Taxe principale: \$ 62.00. Cette taxe englobe: la taxe principale initiale de \$ 10.00, la taxe "Droit spécial Immigration et Emigration" de \$ 50.00 et la taxe BOPS de \$ 2.00
- 2) Droit de timbre proportionnel: 1% du montant de la taxe principale (montant minimum: \$ 1.00) \$ 1.00
- 3) Visa pour timbre: \$ 1.20

18.- Permis de retour (Formules Immigration): # 8.6.62

La consolidation qui vient d'être faite relativement à la perception de la taxe "Prolongation de séjour (Formules Immigration)" s'applique également à la taxe suivante: "Permis de retour (Formules Immigration)" dont la taxe principale s'élèvera à \$ 77.00.

19.- Livrets de séjour (étrangers résidents): # 8.6.63

La consolidation qui a été faite relativement à la perception de la taxe: "Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport" s'applique également à la taxe "Livrets de séjour (étrangers résidents)" dont la taxe principale s'élèvera à \$ 52.00



20.- Taxe de première immatriculation véhicules: # 5.5.91

a.- Annulation de la taxe: "Contribution de solidarité sur véhicules"

(5%) et absorption de cette taxe pour le droit de timbre proportionnel (1% du montant de la taxe principale ou 0.1%). Le droit de timbre proportionnel s'élèvera donc à 5.1% du montant de la taxe principale.

b.- Annulation de la taxe ONTRP de ₺ 10.00 et absorption de cette taxe par le visa pour timbre de ₺ 1.20, soit un total de ₺ 11.20 pour le visa pour timbre.

c.- La taxe de première immatriculation véhicules aura donc trois rubriques de perception, à savoir:

1) Taxe principale: Selon le barème figurant à la Fiche d'analyse de l'impôt: 5.5.91

2) Droit de timbre proportionnel: 5.1% du montant de la taxe principale.

3) Visa pour timbre: ₺ 11.20

21.- Taxe de seconde immatriculation: # 5.5.92

La consolidation qui vient d'être faite relativement à la taxe de première immatriculation véhicules s'applique également à la taxe de seconde immatriculation.

22.- Permis de Conduire: # 8.3.11

a.- Annulation du certificat de Bonne Vie et Moeurs de ₺ 10.00 en augmentant la taxe principale du même montant.

b.- Annulation de la "Contribution de solidarité sur Permis de Conduire" (5% du montant de la taxe principale) et augmentation de la taxe principale de ₺ 1.25 pour le permis de conduire du type A et de ₺ 2.00 pour le permis de conduire du type B.

c.- La Taxe "Permis de Conduire aura donc trois rubriques de perception:



1) Taxe principale: \$ 36.25 pour le permis de conduire du type A et \$ 52.00 pour le permis du type B. Cette taxe englobe pour le permis du type A: la taxe initiale de \$ 25.00, le certificat de Bonne Vie et Moeurs de \$ 10.00 et la contribution de solidarité de \$ 1.25; cette taxe englobe pour le permis du type B: la taxe initiale de \$ 40.00, le certificat de Bonne Vie et Moeurs de \$ 10.00 et la contribution de solidarité de \$ 2.00.

2) Droit de timbre proportionnel: 1% du montant de la taxe principale (montant minimum \$ 1.00) \$ 1.00.

3) Visa pour timbre: \$ 1.20

23.- Contribution Foncière Propriétés Bâties: # 4.1.10 (CFPB)

a.- Annulation de la taxe additionnelle sur CFPB (10% du montant de la taxe principale CFPB) et absorption de cette taxe par la Taxe Principale CFPB en majorant les taxes d'imposition du barême de la CFPB de 10%.

b.- Annulation de la taxe "Contribution libération économique CFPB" (0.50% du montant annuel de l'estimation locative) et augmentation de 0.50% des taux d'imposition du barême de la CFPB.

c.- Consolidation des trois taxes accessoires: Taxe ONL (\$ 6.00), taxe contribution urbanisme (\$ 0.50), Timbres Santé Publique (\$ 0.20) par une taxe unique: Visa pour timbre de \$ 6.70.

d.- La taxe CFPB aura donc trois rubriques de perception, à savoir:

1) Taxe principale: Voir plus loin nouveau barême de liquidation de la CFPB;

2) Droit de timbre proportionnel: 1% du montant de la taxe principale sans être inférieure à \$ 1.00;

3) Visa pour timbre: \$ 6.70

Soulignons qu'à partir de la Loi du 16 août 1979 annulant les affectations spéciales de recettes, les tableaux de répartition de la taxe principale CFPB et de la taxe additionnelle CFPB n'ont plus leur raison d'être et, partant, doivent être supprimés. La suppression de





ces tableaux entraîne automatiquement la suppression de l'alimentation des comptes spéciaux concernés par ces tableaux; il en est de même des deux taxes internes "Taxe sur Propriétés bâties" et "Contribution de solidarité CFPB" créées de toutes pièces à partir de la taxe principale CFPB. Ces deux taxes doivent donc être annulées.

Le montant intégral de la taxe principale CFPB devra être versé au Trésor Public qui en ferait la répartition selon le tableau suivant:

1) CFPB taxe communale (montant net)	60%
2) Prélèvement sur taxe communale CFPB en faveur du Trésor Public	29%
3) Prélèvement sur taxe communale CFPB en faveur du Fonds de Gestion de l'AGC	<u>11%</u>
Total	100%

Le nouveau barème de liquidation de la CFPB s'établira comme suit:

- 1) taxe initiale: taux d'imposition initial X valeur locative
- 2) majoration du taux d'imposition initial de 10%
- 3) augmentation du taux d'imposition initial de 0.50%.

Compte tenu des calculs précédents, les taux d'imposition seront révisés comme suit:

1) jusqu'à 6.2.400.00 de valeur locative:	7.1%
2) de 2.401.00 à 3,300.00 de valeur locative:	8.2%
3) de 3,301.00 à 7.200.00 de valeur locative:	9.3%
4) de 7.201.00 à 9.600.00 de valeur locative:	10.4%
5) de 9.601.00 à 12.000.00 de valeur locative:	11.5%
6) de 12.001.00 à 14.400.00 de valeur locative:	12.6%
7) de 14.401.00 à 16,800.00 de valeur locative:	13.7%
8) de 16.801.00 à 19.200.00 de valeur locative:	14,8%
9) de 19.201.00 à 21.600.00 de valeur locative:	15.9%
10) au delà de 21.600.00 de valeur locative	17.0%



24.- Patentes: # 5.5.70

Pour la taxe communale "Patentes", il y a trois catégories de contribuables: salariés, professionnels, commerçants et industriels.

a.- Salariés: Les mesures de consolidation seraient les suivantes:

1) Majoration du taux d'imposition de l'assiette de l'imposition (5% des salaires mensuels bruts) de 35% par annulation de la contribution de libération économique (5%), de la taxe Assistance sociale (20%) et de la taxe ONTRAP (10%). Le taux d'imposition de la Taxe Principale s'élèvera à:  $5\% + 35\% \text{ de } 5\% = 5\% + 1,75\% = 6,75\%$  des salaires mensuels bruts.

2) Droit de timbre proportionnel: 1% de la taxe principale.

3) Visa pour timbre: ₣ 1.20

b.- Professionnels: Les mesures de consolidation sont énumérées ci-après:

1) Annulation des quatre taxes accessoires suivantes: Contribution de solidarité sur Patentes (30%), Contribution de libération économique sur Patentes (5%), Taxe Assistance sociale (20%) et Taxe ONTRAP (10%); majoration de 65% du montant principal prévu au tarif des Patentes.

2) Droit de timbre proportionnel: 1% de la taxe principale.

3) Visa pour timbre: ₣ 1.20

c.- Commerçants et industriels: Les mesures de consolidation seraient les suivantes:

1) Remplacement des taux multiples d'imposition par un taux moyen de 15% en ce qui a trait à la contribution de solidarité Patentes.

2) Remplacement des taux multiples d'imposition par un taux moyen de 15% en ce qui concerne la taxe Assistance sociale.

3) Annulation des quatre taxes accessoires suivantes: Contribution de solidarité Patentes (15%), Contribution de libération



économique (5%), Taxe Assistance sociale (15%) et taxe ONTRP (10%);  
majoration de 45% du montant principal prévu au tarif des Patentes.

A part la taxe principale, les deux autres rubriques seront les  
mêmes: Droit de timbre proportionnel (1%) et Visa pour timbre  
(G.1.20).

Le montant intégral de la taxe principale Patentes devra être  
versé au Trésor Public qui en ferait la répartition selon le tableau  
suivant:

1) Patentes, taxe communale (montant net)	60%
2) Prélèvement sur taxe communale Patentes en faveur du Trésor Public	25%
3) Prélèvement sur taxe communale Patentes en faveur du Fonds de Gestion de l'AGC	<u>15%</u>
Total	<u>100%</u>



26.- Taxes communales diverses

La consolidation qui vient d'être faite concernant la taxe Etalonnage serait étendue aux autres taxes communales suivantes:

- 1.- Alignement: # 5.5.81
- 2.- Echoppes, Tonnelles, Ajoupas: # 5.5.84

Telles sont les différentes mesures de consolidation que nous venons de recommander. Il s'agit ici, soulignons-le, d'une consolidation au premier degré qui n'est autre que le regroupement d'une taxe principale et des taxes accessoires greffées à cette taxe principale à l'occasion de la perception de celle-ci.

E.- Regroupement des impôts et taxes ayant la même assiette ou assis sur la même base

Cette opération de regroupement des impôts et taxes ayant la même assiette représente précisément la consolidation des impôts au deuxième degré.

Cette consolidation s'appliquera aux impôts suivants:

- 1.- Affermage de biens domaniaux: # 8.2.11

La taxe "Affermage de biens domaniaux" doit absorber les deux taxes: Biens confisqués (Fermage) # 8.6.51 et Biens nationalisés (Fermage) # 8.6.52 car ces deux dernières catégories de biens font partie intégrante du patrimoine privé de l'Etat,

- 2.- Taxe sur spectacles publics: # 5.4.31

Cette taxe absorbera la taxe sur spectacles publics (Théâtre de Verdure) # 5.4.32, ces deux taxes ayant la même assiette.





3.- Taxe inspection véhicules: # 5.5.94

Il convient d'annuler la taxe OSIV véhicules privés (¢ 10.00 par semestre) # 5.5.95 ainsi que la taxe spéciale sur inspection véhicules privés (¢ 100.00 par semestre). Il faudra donc majorer de ¢ 110.00 la taxe inspection véhicules s'élevant à ¢ 10.00, ce qui portera à ¢ 120.00 par semestre la taxe inspection véhicules privés # 5.5.96. Cette taxe "Inspection véhicules", en ce qui concerne les véhicules privés, aura trois rubriques de perception:

a.- Taxe principale:	¢ 120.00
b.- Droit de timbre proportionnel: 1% de la taxe principale sans être inférieur à ¢ 1.00 soit	¢ .1.00
c.- Visa pour timbre:	¢ 1.20

4.- Taxe sur étrangers en instance de divorce:

Cette taxe "Taxe sur étrangers en instance de divorce" doit être créée en vue d'absorber cinq (5) taxes payées par les étrangers au moment d'introduire leur action en divorce. Les cinq taxes qui doivent être annulées sont énumérées ci-après:

a.- <u>Visa pour timbre-mobile (requête en divorce) # 7.2.42</u>	¢ 50.00
b.- <u>Droit de timbre pour introduction divorce des particuliers: # 7.2.44</u>	¢ 150.00
c.- <u>Taxe d'enrôlement divorce des étrangers: # 7.3.12</u>	¢ 50.00
d.- <u>Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers): # 7.3.51</u>	¢ 250.00
e.- <u>Divorce des étrangers, taxe territoriale: # 7.3.13</u>	¢ 50.00

Cette taxe de consolidation: "Taxe sur étrangers en instance de divorce" sera de ¢ 550.00 et comprendra les rubriques de perception suivantes:

a.- Taxe principale:	¢ 550.00
b.- Droit de timbre proportionnel (minimum)	1.00
c.- Visa pour timbre	1.20



### 5.- Droits d'accise:

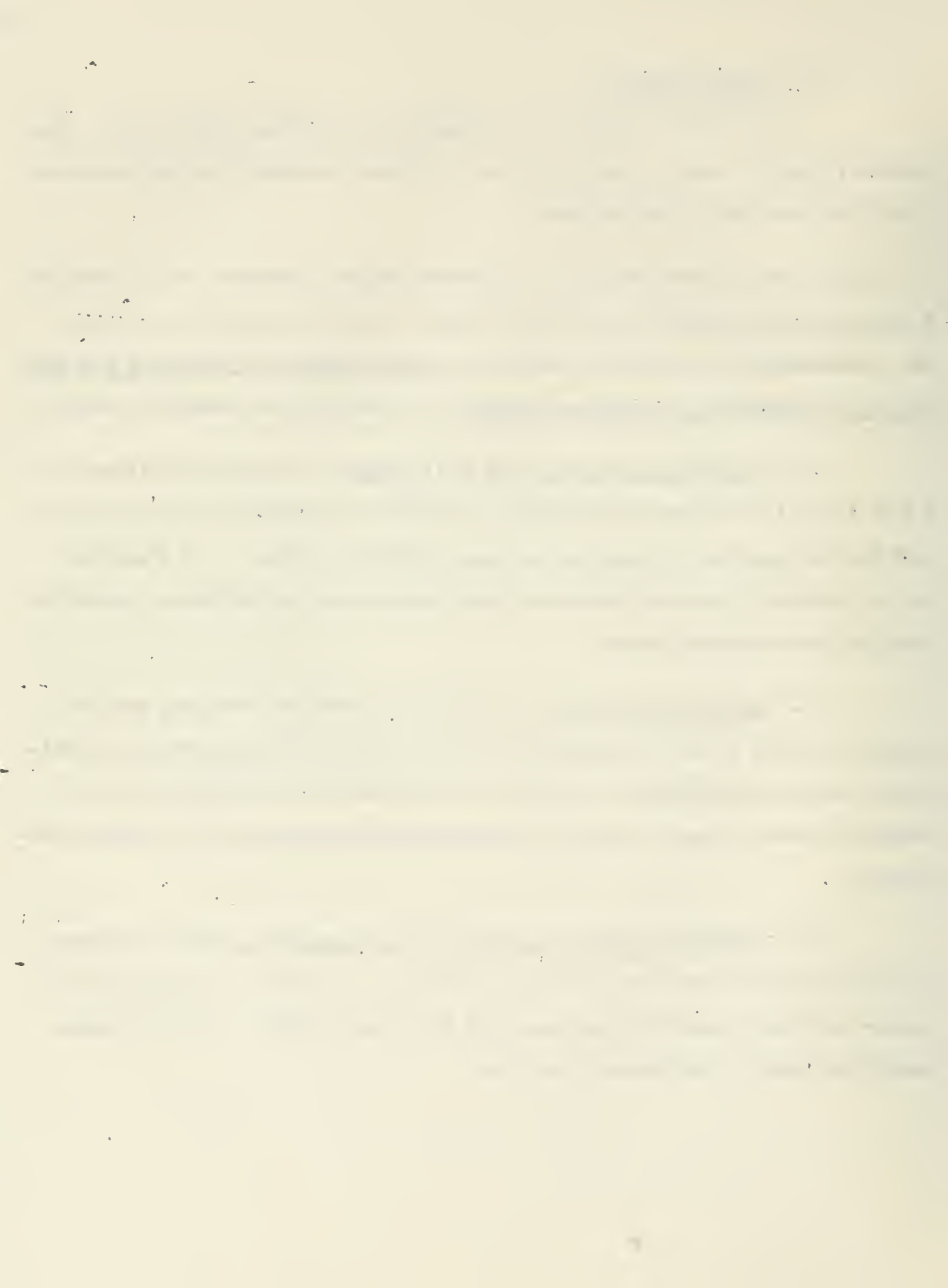
Les droits d'accise et la commission de distribution-Régie ont la même assiette: prix de vente ou quantité vendue. Il serait souhaitable qu'une consolidation de ces deux impôts soit envisagée.

Nous venons de passer en revue les différents moyens à employer en vue d'arriver à une augmentation sensible des recettes fiscales. Nous ne voudrions pas terminer nos recommandations sans mettre l'accent sur d'autres mesures qui pourraient être prises en vue d'augmenter les recettes publiques. Ces mesures sont énumérées ci-après:

1.- Distribution des deux tomes de l'ouvrage: "La Fiscalité Haitienne de A à Z" à tous les préposés et collecteurs des postes de perception de province ainsi qu'à tous les services de perception du bureau central de l'AGC. Il ne s'agit pas ici de considérer les taxes traditionnellement perçues mais de vérifier si toutes les taxes ont été réellement perçues.

2.- Séminaire à organiser, par chaque collecteur de chef-lieu, pour les préposés relevant de son arrondissement financier. Pour le bureau central, les séminaires seront organisés par la Division de comptabilité et de statistiques pour les recettes internes et par le Service des statistiques communales pour les recettes communales.

3.- Relèvement éventuel de certains taux d'imposition, après avoir passé en revue les différentes fiches d'analyse d'impôts. Il convient de souligner que la plupart des taux d'imposition remontent déjà à plusieurs années; il serait souhaitable d'envisager le relèvement de ces taux.

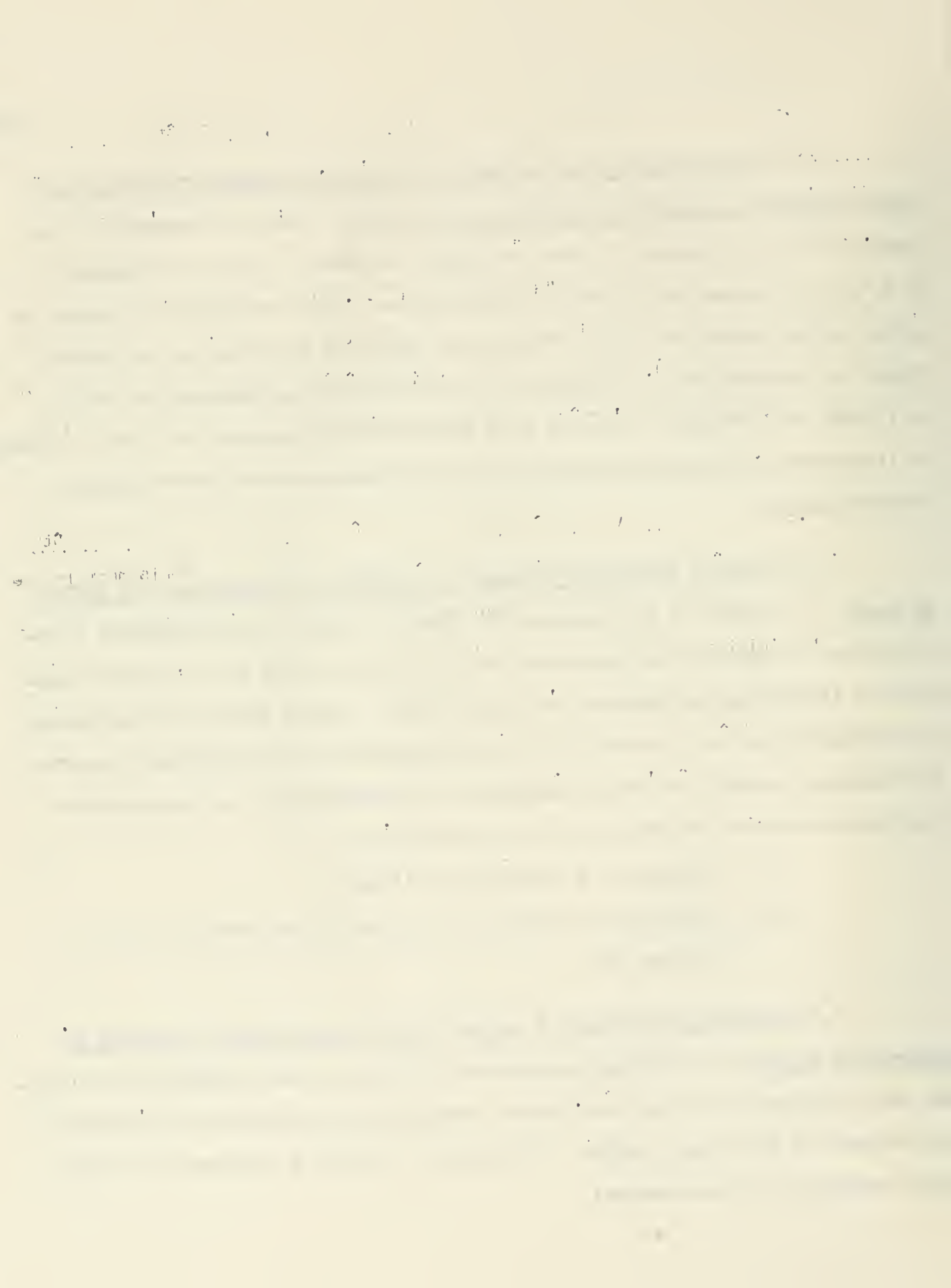


4.- Redistribution, sur une base plus rationnelle, des impôts perçus par chaque service de perception du bureau central de l'AGC. Pour bien comprendre la nécessité d'une telle mesure, il suffit de prendre un exemple: la taxe d'assurance (# 5.4.21) est perçue par le service "Taxes diverses (Bureau des recettes diverses) du bureau central tandis que la taxe "Réassurance" (#5.4.22) est perçue par le Service "Impôt sur le revenu base individuelle et base forfaitaire professionnelle" (Bureau de l'Impôt sur le Revenu). Ces deux taxes auraient dû être perçues par un seul service, en l'occurrence, le Service d'impôt sur revenu base individuelle et base forfaitaire professionnelle.

5.- Nouvelle orientation à donner au contrôle de la perception des impôts et taxes: Le contrôle de la perception des impôts et taxes ou plus précisément la vérification des opérations de perception est actuellement confiée à la Division de contrôle de l'Administration Générale des Contributions. Jusqu'à présent, les opérations de vérification ne sont limitées qu'aux aspects financiers de la perception (contrôle arithmétique, contrôle des pièces justificatives de perception). Les opérations de vérification auraient dû s'étendre à deux autres aspects:

- a.- Vérification de l'assiette de l'impôt
- b.- Vérification des impôts qui auraient dû être perçus et qui ne l'ont pas été.

6.- Contrôle plus efficace à exercer sur le fonctionnement du service des contraintes de l'AGC: La fonction essentielle de ce service des contraintes est d'exercer des poursuites contre des contribuables retardataires ou contre des contribuables qui refusent de payer leurs impôts. A cet égard, il importe de préciser qu'il existe trois catégories de contribuables:





a.- La première catégorie de contribuables est formée de ceux régulièrement enrôlés et qui paient à temps leurs impôts.

b.- La deuxième catégorie de contribuables comprend ceux régulièrement enrôlés et qui sont, soit en retard, soit de mauvaise foi. C'est cette liste de contribuables que détient le service des contraintes. Il s'agit de mesurer l'efficacité du fonctionnement de ce service en termes de rapport existant entre le montant des taxes recouvrées et le montant total des taxes mises en recouvrement durant une période donnée. Des techniques modernes de gestion telles que le tableau d'âge des contribuables (détermination du montant des créances du fisc sur les contribuables: créances réparties en catégories de contribuables ayant trois mois de retard, six mois de retard, neuf mois de retard et 12 mois de retard) pourront être adoptées.

c.- La troisième catégorie de contribuables est constituée de tous ceux qui ne sont pas enrôlés et qui ne paient pas tel ou tel impôt déterminé.

L'exemple d'impôt que nous pouvons citer est la taxe: Contribution Foncière Propriétés Bâties. En l'occurrence, la vérification de l'assiette de l'impôt serait celle de la valeur locative de l'immeuble car le plus souvent l'évasion fiscale a lieu en réduisant le montant de la valeur locative. Le grand danger, en matière de perception d'impôts, réside dans le fait que la première catégorie de contribuables composée de gens de bonne foi pourrait avoir la velléité de pratiquer l'évasion fiscale, après avoir constaté que les deux autres catégories de contribuables ne paient pas d'impôt, d'où diminution du rendement de l'impôt même après relèvement des taux d'imposition.

Il est donc impératif que le service de perception arrive à enrôler tous les contribuables assujettis à l'impôt; de son côté, le service des contraintes doit faire convenablement son travail en obligeant tous les contribuables retardataires





ou de mauvaise foi à payer leurs impôts. Le contrôle du fonctionnement du Service des Contraintes de l'AGC s'avère indispensable et urgent au point de vue du rendement de l'impôt.

7.- Contrôle plus efficace à exercer sur les revenus des entreprises en

adoptant les mesures suivantes:

a.- obligation par toutes les entreprises établies en Haiti d'adopter comme date de clôture de leur exercice le 30 septembre de chaque année.

b.- rendre obligatoire, pour les entreprises industrielles et commerciales, la tenue sur une base régulière et permanente de deux journaux: le journal d'Achats et le journal de Ventes. Ces deux journaux doivent être timbrés et vérifiés au moins une fois par trimestre par des inspecteurs autres que ceux qui sont chargés de faire la vérification des états financiers des entreprises. En ce qui concerne les achats à l'étranger (importations), le journal d'Achats doit préciser pour chaque importation, le nom du fournisseur étranger et le nom de la banque locale utilisée pour effectuer les opérations de paiement. Pour les ventes à l'étranger (exportations), le journal de Ventes doit préciser, pour chaque exportation, le nom de l'acheteur étranger et le nom de la banque locale utilisée pour l'encaissement des fonds.

c.- Rendre obligatoire un plan comptable normalisé à adopter par toutes les entreprises industrielles et commerciales et des plans comptables particuliers pour les autres catégories d'entreprises: banques, assurances, hôtels, restaurants, entreprises de transport, etc...



d.- Contrôle plus efficace des états financiers des entreprises (bilan, état de Projets et Ventes, Etat de sources et emplois de fonds, etc...). A cet égard, même les entreprises exonérées du paiement de l'impôt sur le revenu, pour une période donnée, doivent être régulièrement enrôlées et astreintes à l'obligation de soumettre leurs états financiers. Une partie des profits non taxables ou non imposables de ces entreprises pourrait être affectée à l'acquisition de bons du Trésor. A propos des entreprises exonérées du paiement de l'impôt sur le revenu, le plus grand danger ou la plus grande possibilité d'évasion fiscale réside dans le fait que ces entreprises pourront être dissoutes à la fin de la période d'exonération totale et remplacées par d'autres entreprises qui seraient encore appelées à bénéficier d'une autre période d'exonération totale. A ce sujet, une plus grande coordination aurait dû exister entre le Département du Commerce et de l'Industrie et l'Administration Générale des Contributions (Service de Vérification des Bilans du Bureau de l'Impôt sur le Revenu).

e.- Meilleure coordination à établir entre les deux organismes de perception (Administration Générale des Douanes et Administration Générale des Contributions) en ce qui concerne la vérification des valeurs déclarées. Une copie des bordereaux de douane aurait dû être soumise au service de vérification des bilans de l'AGC qui se chargerait de vérifier s'il y a concordance entre les valeurs déclarées figurant sur les bordereaux de douane et les valeurs effectivement payées pour les importations ou effectivement reçues pour les exportations.

f.- Meilleure coordination à établir entre le Bureau des droits d'accise (service usines et manufactures) et le Bureau de l'Impôt sur le Revenu (Service Vérification des bilans et Service Impôt sur le Revenu forfaitaire base commerciale).

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations. This section also outlines the various methods and tools used to collect and analyze data, highlighting the need for consistency and reliability in the information gathered.

2. The second part of the document focuses on the implementation of internal controls and risk management strategies. It details the specific measures taken to identify, assess, and mitigate potential risks that could impact the organization's financial stability and operational efficiency. This section also discusses the role of the internal audit function in monitoring and evaluating the effectiveness of these controls.

3. The third part of the document addresses the organization's commitment to ethical conduct and corporate social responsibility. It describes the various initiatives and programs implemented to promote a culture of integrity and ethical behavior among employees, as well as the organization's efforts to contribute positively to the community and the environment.

4. The fourth part of the document provides a comprehensive overview of the organization's financial performance and position. It includes a detailed analysis of the income statement, balance sheet, and cash flow statement, along with a discussion of the key financial ratios and indicators used to measure the organization's financial health and performance over the reporting period.

5. The fifth and final part of the document offers a forward-looking perspective on the organization's strategic goals and objectives for the coming year. It outlines the key initiatives and projects planned to drive growth, improve operational efficiency, and enhance the organization's competitive advantage in the market. This section also discusses the organization's commitment to continuous improvement and innovation.

g.- Rendre obligatoire, pour certaines entreprises de services (entreprises de représentation) et les entreprises de sous-traitance, la tenue d'un livre de commandes reçues (Journal de commandes reçues). Comme pour les Journaux d'Achats et de Ventes, le journal de Commandes reçues devra préciser, pour chaque commande, le nom du donneur d'ordre pour les entreprises de sous-traitance, le nombre d'heures utilisées pour l'exécution de la commande, le nom de la banque locale utilisée pour la réception des fonds. Pour les entreprises travaillant à la commission, le journal des Commandes reçues devra indiquer pour chaque commande le nom du client, le nom de l'expéditeur étranger, la base de calcul de la commission et le nom de la banque locale utilisée pour l'encaissement des fonds.

h.- Obligation de soumettre à l'Administration Générale des Contributions (Service de Vérification des Bilans) une copie certifiée de tout contrat de commission (pour les maisons de représentation) et de tout contrat de sous-traitance pour les entreprises de sous-traitance. A l'instar des bilans des entreprises dûment certifiés (bilans à soumettre aux banques établies en Haiti), certification étant faite par le service de Vérification des Bilans de l'AGC, la certification des contrats de commission et de sous-traitance devra être faite par un bureau public à l'étranger ou un fonctionnaire public dûment assermenté.

i.- Etablissement d'un fichier des entreprises.

8.- Contrôle plus efficace à exercer sur les revenus des personnes physiques et sur les revenus des professions libérales en adoptant les mesures suivantes:

a.- Etablissement du fichier du contribuable;

b.- Application de la méthode des signes extérieurs de richesse;

c.- Adoption de la méthode de variation du patrimoine net des personnes physiques comme autre base de détermination du revenu. A ce sujet, une coordination très étroite doit exister entre le Service "Impôt sur Revenu base individuelle et base forfaitaire professionnelle" et le service "Enregistrement et Conservation foncière" de l'Administration Générale des Contributions,





Soulignons ici que le revenu peut-être déterminé de deux façons: ou bien directement lorsqu'il s'agit de bénéficiaires de salaires, de commissions, d'intérêts, de dividendes ou bien indirectement par comparaison entre le patrimoine net du contribuable au début de l'exercice fiscal et le patrimoine net de celui-ci à la fin de cet exercice fiscal. L'évasion fiscale peut être réalisée de deux façons: ou bien par absence de déclaration de revenus (revenus occultes), ou bien par déclaration d'une partie des revenus réels. Cette portion du revenu non déclarée et qui échappe à l'impôt fait l'objet de trois affectations:

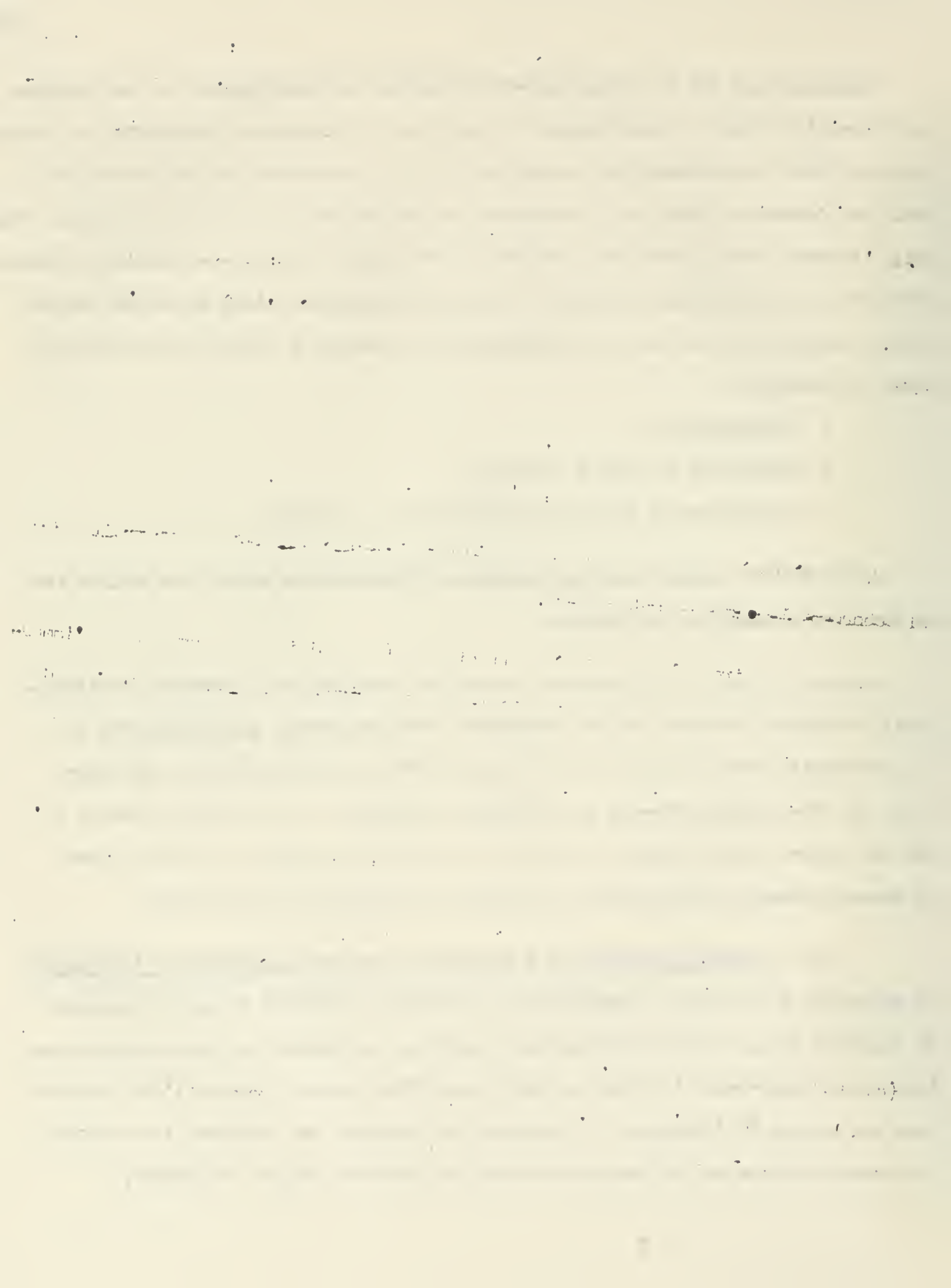
- thésaurisation
- transferts de fonds à l'étranger
- acquisition de terrains, d'immeubles, de voitures.

Les remèdes à apporter aux deux premières affectations ne seront pas traités ici et débordent le cadre de cet ouvrage.

En ce qui a trait à la troisième affectation (acquisition de terrains et d'immeubles) un exemple permettra de bien comprendre cette situation. Le contribuable qui a pu dissimuler tout ou partie de ses revenus achète un bien soit en son nom propre ou au nom d'un tiers (prête-nom ou propriétaire apparent). Si le bien est acheté en son nom propre, aucun problème ne se pose; si le bien est acheté au nom d'un tiers, le revenu dissimulé sera imposé et le montant de l'impôt sur le revenu payé.

#### 9.- Contrôle plus efficace à exercer sur les droits consulaires (consulats)

et obligation à faire par le Département des Affaires Etrangères à tous les consuls de soumettre chaque mois un état des taxes perçues. Le montant des droits consulaires (consulats) appartenant à l'Etat haïtien, pourra être déposé au nom de l'Etat haïtien dans les banques à l'étranger. La procédure de versement des fonds par les consuls et de tirages de fonds par le Gouvernement haïtien peut être établie facilement.





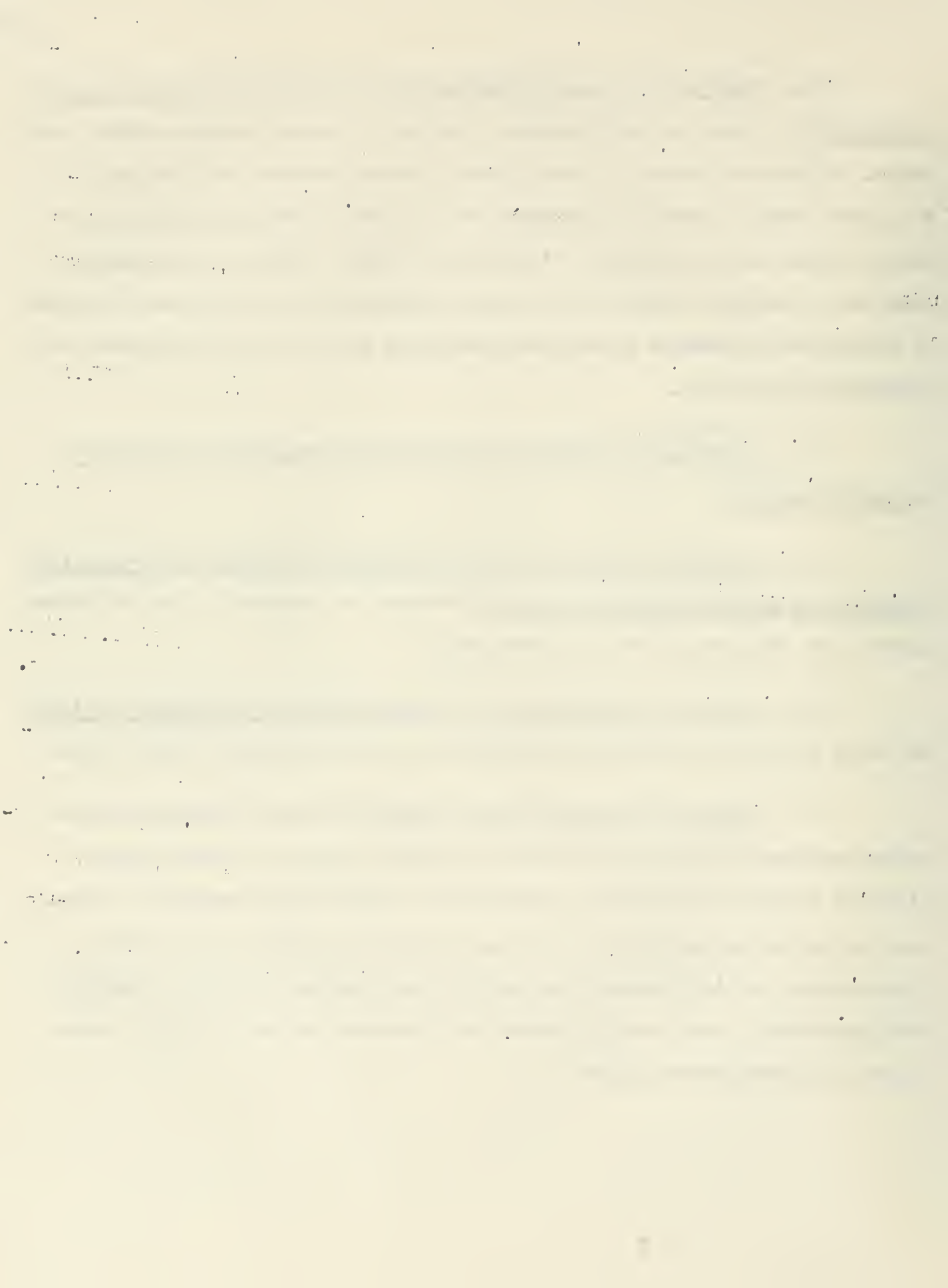
10.- Impôt sur le revenu à payer par les entreprises de borlette (banques de borlette): Ce sera un impôt forfaitaire basé sur la valeur locative annuelle quintuplée. En d'autres termes, le revenu annuel de chaque banque de borlette sera égal à la valeur locative annuelle quintuplée; c'est ce dernier montant qui servirait de base de calcul pour le paiement de l'impôt sur le revenu. C'est une taxe compensatoire devant remplacer l'impôt sur le revenu forfaitaire perdu par le fisc du fait de la disparition de certaines entreprises commerciales au profit de l'installation des entreprises de borlettes.

11.- Contrôle plus efficace des contribuables assujettis au paiement de la carte d'identité

12.- Application stricte des lois organiques de la Banque de la République d'Haiti et de la Banque Nationale de Crédit prévoyant un versement au fisc de 25% des profits nets réalisés par ces deux institutions.

13.- Loi-cadre à préparer pour le fonctionnement des entreprises publiques et devant prévoir une contribution obligatoire de ces entreprises au Trésor Public,

14.- Création d'une société Holding d'Etat regroupant toutes les entreprises publiques et montrant une surface financière valable pour l'Etat Haitien. L'une des fonctions principales de cette société holding serait d'améliorer la gestion des entreprises publiques, ce qui leur permettra de réduire leurs déficits d'exploitation ou même d'accuser des résultats bénéficiaires. Une autre fonction très importante de cette société holding sera d'accorder, au nom de l'Etat, sa garantie aux investissements privés.



15.- Création d'une nouvelle entité fusionnant la Régie du Tabac et des Allumettes et les Magasins de l'Etat (BRH). Cette nouvelle entité aurait pour fonction d'acheter et de vendre exclusivement pour compte de l'Etat Haitien. En particulier, la vente des produits agricoles du PL 480 serait effectuée par ce nouvel organisme qui devrait fonctionner sur des bases commerciales et gérée comme n'importe quelle entreprise privée.

16.- Nouvelles lois fiscales à prendre:

a.- Nouvelle loi sur la carte d'identité, compte tenu de la préparation du fichier du contribuable;

b.- Nouvelle loi à prendre sur la contribution foncière des propriétés bâties en obligeant les propriétaires à faire une déclaration, sous peine de sanctions graves, de la valeur locative annuelle ou de la valeur estimative annuelle;

c.- Nouvelle loi à prendre sur la contribution foncière des propriétés non bâties. Exonération de ce nouvel impôt en faveur des terrains exclusivement affectés à l'agriculture, à l'élevage (pour la partie réellement cultivée ou normalement nécessaire à l'engrais ou à l'élevage du bétail), en faveur des terrains exclusivement affectés à un usage sportif ou en faveur des terrains pour lesquels l'exonération est prévue au Code d'Investissements. La taxe "Contribution foncière des propriétés non bâties sera assise sur la superficie des propriétés exprimée en carreaux (1 carreau = 1 Ha 29) ou en mètres carrés.

d.- Nouvelle loi créant la taxe d'habitation assise, comme la contribution foncière des propriétés bâties, sur la valeur locative des immeubles. Tandis que la taxe contribution foncière propriétés bâties est d'ue par les propriétaires, la taxe d'habitation sera payée par les occupants des locaux d'habitation (propriétaires, locataires, usufruitiers). Cette taxe permettrait aux communes de fournir certains services tels que l'enlèvement des ordures ménagères et le balayage des rues.



e.- Nouvelle loi sur la patente qui changerait d'appellation et s'appellerait: Taxe professionnelle. Cette taxe serait due par les personnes exerçant un commerce, une industrie ou une profession libérale. Cette taxe professionnelle serait assise sur la valeur locative des locaux professionnels.

f.- Nouvelle loi créant la taxe d'entretien des marchés à payer par les marchandes publiques. La création de cette taxe ne doit être envisagée que si des mesures très strictes de contrôle et de surveillance sont prises et, ce, dans le but d'éviter la répétition des abus qui avaient été commis à l'occasion de la perception de l'ancienne taxe de marché.

Puisse ce nouvel ouvrage sur la Fiscalité Haitienne représenter, avec mes ouvrages déjà publiés ainsi que mon dernier rapport présenté à la réunion de la Commission Mixte à Washington en Août 1979, ma modeste contribution à la révolution économique préconisée par Son Excellence, Monsieur Jean-Claude DUVALIER, Président à Vie de la République d'Haiti.

Port-au-Prince, Juillet 1981

Georges DABBAS  
Conseiller Financier



ANNEXE 1

ANALYSE COMPARATIVE DES BUDGETS  
DES EXERCICES 1979 - 1980 ET 1980 - 1981  
AU POINT DE VUE DES RECETTES FISCALES

(EN MILLIONS DE GOURDES)

<u>Recettes fiscales</u>	(1) <u>Exercice 80-81</u>	(2) <u>Exercice 79-80</u>	3(1-2) <u>Augmentation (Diminution)</u>	4(3:2) <u>Taux d'aug. (diminu.)</u>
A.- Recettes douanières	371.9	370.0.	1.9	0.51
B.- Recettes internes	<u>329.7</u>	<u>317.0</u>	<u>12.7</u>	<u>4.01</u>
Totaux	<u>701.6</u>	<u>687.0</u>	<u>14.6</u>	<u>2.12</u>





ANNEXE 2

ANALYSE COMPARATIVE DES BUDGETS  
DES EXERCICES 1979 - 1980 ET 1980 - 1981  
AU POINT DE VUE  
DES DEPENSES PUBLIQUES OU CREDITS BUDGETAIRES

(EN MILLIONS DE GOURDES)

<u>Dépenses Publiques</u>	(1) <u>Exercice 80-81</u>	(2) <u>Exercice 79-80</u>	3(1-2) Aug. <u>(Dim.)</u>	4(3:2) Taux Aug. <u>(Dim.)</u>
A- Dépenses des départements ministériels et organismes autonomes	517.0	485.9	31.1	6.40
B- Dépenses des organismes de perception Administration Générale des Douanes (AGD) et Administration Générale des Contributions (AGC)	45.0	45.0	-	-
C- Dotations à la caisse centrale d'Amortissement	<u>222.1</u>	<u>167.1</u>	<u>55.0</u>	32.91
Totaux	<u>784.1</u>	<u>698.0</u>	<u>86.1</u>	<u>12.33</u>

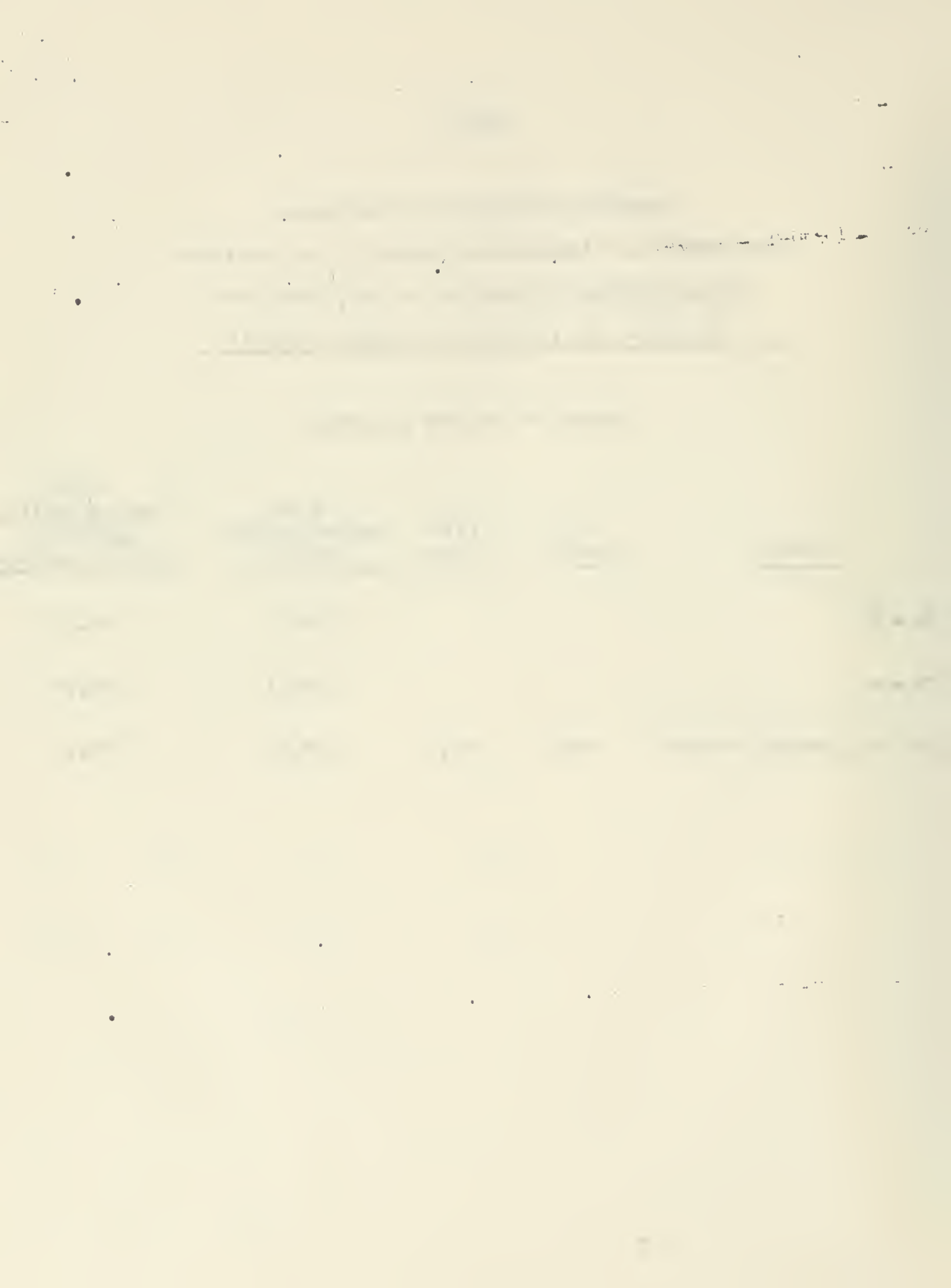


ANNEXE 3

EVOLUTION DES RESULTATS DEFICITAIRES  
ENREGISTRES DANS L'EXECUTION DES BUDGETS DE LA REPUBLIQUE  
POUR LES EXERCICES FISCAUX 1978 - 1979, 1979 - 1980  
ET 1980 - 1981 (Période du 1/10/80 au 12/8/81)

(MONTANT EN MILLIONS DE GOURDES)

<u>Exercice</u>	<u>(1) Exercice</u>	<u>(2) Exercice</u>	<u>3(1-2) Epargne publique (Déficit)</u>	<u>4(3:2) Epargne Publique cumulative (Déficit cumulatif)</u>
78 - 79			(54.1)	(54.1)
79 - 80			(105.2)	(159.3)
80 - 81 (1/10/80 - 12/8/81)	568.0	737.3	(169.3)	(328.6)



LISTE DES SERVICES DE PERCEPTION  
DU BUREAU CENTRAL DE  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (PORT-AU-PRINCE)



LISTE DES SERVICES DE PERCEPTION  
 DU BUREAU CENTRAL DE  
 L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (PORT-AU-PRINCE)

A.- BUREAU DES DROITS D'ACCISE

- 1.- Service des Usines et Manufactures
- 2.- Service Alcool et Tabac
- 3.- Service Boissons Gazeuses et Gazoline

B.- BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU

- 1.- Service de Vérification des Bilans
- 2.- Service Impôt sur Revenu base individuelle et base forfaitaire professionnelle
- 3.- Service Impôt sur Revenu forfaitaire base commerciale

C.- BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

- 1.- Service de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties
- 2.- Service des Patentes
- 3.- Service des Taxes Communales Diverses

D.- BUREAU DU DOMAINE

- 1.- Service de Fermage

E.- BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

- 1.- Service de l'Enregistrement





F.- BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE

- 1.- Service de l'Etat Civil
- 2.- Service de l'Identité

G.- BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

- 1.- Service de Vente de Timbres à la BRH
- 2.- Service des Droits Consulaires
- 3.- Service de l'Assurance-Voyage
- 4.- Service de l'Immigration et de l'Emigration
- 5.- Service de Coordination

H.- BUREAU DES RECETTES DIVERSES

- 1.- Service des Taxes diverses
- 2.- Service des Recettes non fiscales

I.- SERVICE D'IMMATRICULATION DES VEHICULES

- 1.- Service d'Immatriculation des Véhicules



LISTE DES POSTES DE PERCEPTION DE  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)  
CLASSES PAR ARRONDISSEMENT FINANCIER



LISTE DES POSTES DE PERCEPTION DE  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)  
CLASSES PAR ARRONDISSEMENT FINANCIER

A.- REPARTITION DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION PAR ARRONDISSEMENT  
FINANCIER

<u>ARRONDISSEMENT</u> <u>FINANCIER</u>	<u>NOMBRE DE</u> <u>COMMUNES</u>	<u>NOMBRE DE POSTES</u> <u>DE PERCEPTION</u>
1.- Aquin	3	5
2.- Cap-Haïtien	16	18
3.- Cayes	11	14
4.- Fort-Liberté	13	16
5.- Gonaïves	9	13
6.- Hinche	5	6
7.- Jacmel	8	8
8.- Jérémie	12	15
9.- Miragoâne	6	7
10.- Port-au-Goave	2	4
11.- Port-au-Prince	17	23
12.- Port-de-Paix	9	9
13.- Saint-Marc	<u>6</u>	<u>16</u>
Total:	<u>118</u>	<u>151</u>



TABLEAU 1ARRONDISSEMENT FINANCIER D'AQUINLISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Aquin	1.- 1.1- Aquin
	2.- 1.2- Fonds des Blancs
	3.- 1.3- Vieux Bourg d'Aquin
2.- Cavailon	4.- 2.1- Cavailon
3.- <del>Saint-Louis-du-Sud</del>	5.- 3.1- <del>Saint-Louis-du-Sud</del>





TABLEAU 2ARRONDISSEMENT FINANCIER DU CAP-HAITIENLISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Acul du Nord	1.1- Acul du Nord
2.- Borgne	2.1- Borgne
3.- Bahon	3.1- Bahon
4.- Cap-Haitien	4.1- Cap-Haitien
5.- Dondon	5.1- Dondon
6.- Grande Rivière du Nord	6.1- Grande Rivière du Nord
7.- Limbé	7.1- Limbé
8.- Limonade	8.1- Limonade
9.- La Victoire	9.1- La Victoire
10.- Milot	10.1- Milot
11.- Pignon	11.1- Pignon
12.- Pilate	12.1- Pilate
13.- Plaine du Nord	13.1- Plaine du Nord
14.- Plaisance	14.1- Plaisance
15.- Port-Margot	15.1- Port-Margot
16.- Quartier-Morin	16.1- Quartier-Morin
17.- Ranquitte	17.1- Ranquitte
18.- Saint Raphael	18.1- Saint-Raphael



TABLEAU 3ARRONDISSEMENT FINANCIER DES CAYESLISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Cayes	1.- 1.1- Cayes
	2.- 1.2- Ile à Vache
	3.- 1.3- Maniche
2.- Capp-Perrin	4.- 2.1- Camp-Perrin
3.- Chantal	5.- 3.1- Chantal
4.- Chardonnière	6.- 4.1- Chardonnière
5.- Côteaux	7.- 5.1- Côteaux
6.- Les Anglais	8.- 6.1- Les Anglais
7.- Port à Piment	9.- 7.1- Port à Piment
8.- Port-Salut	10.- 8.1- Port-Salut
	11.- 8.2- Anniquet
9.- Roche à Bateau	12.- 9.1- Roche à Bateau
10.- Saint Jean du Sud	13.- 10.1- Saint Jean du Sud
11.- Torbeck	14.- 11.1- Torbeck



TABLEAU 4

ARRONDISSEMENT FINANCIER DE FORT LIBERTE  
LISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Acul Samedi	1.- 1.1- Acul Samedi
2.- Caracol	2.- 2.1- Caracol
3.- Carice	3.- 3.1- Carice
4.- Ferrier	4.- 4.1- Ferrier
5.- Fort Liberté	5.- 5.1- Dérac
	6.- 5.2- Fort Liberté
6.- Mombin Crochu	7.- 6.1- Mombin Crochu
7.- Mont Organisé	8.- 7.1- Mont Organisé
8.- Ouaminthe	9.- 8.1- Ouaminthe
9.- Perches	10.- 9.1- Perches
10.- Sainte Suzanne	11.- 10.1- Sainte Suzanne
11.- Terrier Rouge	12.- 11.1- Paulette
	13.- 11.2- Terrier Rouge
12.- Trou du Nord	14.- 12.1- Trou du Nord
13.- Vallières	15.- 13.1- Bois Laurence
	16.- 13.2- Vallières



TABLEAU 5ARRONDISSEMENT FINANCIER DES GONAIVESLISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Anse Rouge	1.- 1.1- Anse Rouge
2.- Ennery	2.- 2.1- Ennery
3.- Gonaives	3.- 3.1- Bayonnais
	4.- 3.2- Gonaives
	5.- 3.3- L'Estère
4.- Gros Morne	6.- 4.1- Gros Morne
5.- Marmelade	7.- 5.1- Marmelade
6.- Poteaux	8.- 6.1- Poteaux
7.- Saint Michel de l'Attalaye	9.- 7.1- Saint Michel de l'Attalaye
8.- Terre Neuve	10.- 8.1- Terre Neuve





TABLEAU 6ARRONDISSEMENT FINANCIER DE HINCHE  
LISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Cerca La Source	1.- 1.1- Cerca La Source
2.- Hinche	2.- 2.1- Cerca Cavajol
	3.- 2.2- Hinche
3.- Maissade	4.- 3.1- Maissade
4.- Thomonde	5.- 4.1- Thomonde
5.- Thomassique	6.- 5.1- Thomassique



TABLEAU 7ARRONDISSEMENT FINANCIER DE JACMELLISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Anse à Pitre	1.- 1.1- Anse à Pitre
2.- Baintet	2.- 2.1- Baintet
3.- Bellanoe	3.- 3.1- Bellanoe
4.- Cayes-Jacmel	4.- 4.1- Cayes-Jacmel
5.- Côtes de Fer	5.- 5.1- Côtes de Fer
6.- Grand Gosier	6.- 6.1- Grand Gosier
7.- Jacmel	7.- 7.1- Jacmel
8.- Marigot	8.- 8.1- Marigot



TABLEAU 8ARRONDISSEMENT FINANCIER DE JEREMIELISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Abricots	1.- 1.1- Abricots
2.- Anse d'Hainault	2.- 2.1- Anse d'Hainault
3.- Bonbon	3.- 3.1- Bonbon
4.- Chambellan	4.- 4.1- Chambellan
5.- Corail	5.- 5.1- Corail
	6.- 5.2- Beaumont
6.- Dame Marie	7.- 6.1- Dame Marie
7.- Jérémie	8.- 7.1- Jérémie
	9.- 7.2- Léon
	10.- 7.3- Marfranc
8.- Les Irois	11.- 8.1- Les Irois
9.- Moron	12.- 9.1- Moron
10.- Pestel	13.- 10.1- Pestel
11.- Roseaux	14.- 11.1- Roseaux
12.- Tiburon	15.- 12.1- Tiburon



TABLEAU 9

ARRONDISSEMENT FINANCIER DE MIRAGOANE  
LISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Anse à Veau	1.- 1.1- Anse à Veau
2.- Baradères	2.- 2.1- Baradères
3.- L'Asile	3.- 3.1- L'Asile
4.- Miragoâne	4.- 4.1- Miragoâne
	5.- 4.2- Saint Michel du Sud
5.- Petite Rivière de Nippes	6.- 5.1- Petite Rivière de Nippes
6.- Petit Trou de Nippes	7.- 6.1- Petit Trou de Nippes





TABLEAU 10ARRONDISSEMENT FINANCIER DE PETIT GOAVELISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Grand Goave	1.- 1.1- Grand Goave
2.- Petit Goave	2.- 2.1- Delatte
	3.- 2.2- Petit Goave
	4.- 2.3- Violet



TABLEAU 11ARRONDISSEMENT FINANCIER DE PORT-AU-PRINCELISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Arcahaie	1.- 1.1- Arcahaie
	2.- 1.2- Saintard
2.- Belladère	3.- 2.1- Belladère
3.- Croix des Bouquets	4.- 3.1- Croix des Bouquets
4.- Duvalier-Ville	5.- 4.1- Duvalier-Ville
5.- Ganthier	6.- 5.1- Fonds Verrettes
	7.- 5.2- Ganthier
6.- Grand Bois	8.- 6.1- Grand Bois
7.- Gressier	9.- 7.1- Gressier
8.- Kenscoff	10.- 8.1- Kenscoff
9.- La Gonâve	11.- 9.1- Anse à Galet
	12.- 9.2- Pointe à Raquette
10.- Lascahobas	13.- 10.1- Lascahobas
11.- Léogâne	14.- 11.1- Léogâne
	15.- 11.2- Trouin
12.- Mirebalais	16.- 12.1- Mirebalais
13.- Pétion-Ville	17.- 13.1- Pétion-Ville
14.- Port-au-Prince	18.- 14.1- Carrefour
	19.- 14.2- Croix des Missions
	20.- 14.3- Port-au-Prince
15.- Savanette	21.- 15.1- Savanette
16.- Thomazeau	22.- 16.1- Thomazeau
17.- Ville-Bonheur	23.- 17.1- Ville-Bonheur



TABLEAU 12ARRONDISSEMENT FINANCIER DE PORT DE PAIX  
LISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Anse à Foleur	1.- 1.1- Anse à Foleur
2.- Baie de Henne	2.- 2.1- Baie de Henne
3.- Bassin Bleu	3.- 3.1- Bassin Bleu
4.- Bombardopolis	4.- 4.1- Bombardopolis
5.- Jean-Rabel	5.- 5.1- Jean-Rabel
6.- La Tortue	6.- 6.1- La Tortue
7.- Môle Saint Nicolas	7.- 7.1- Môle Saint Nicolas
8.- Port de Paix	8.- 8.1- Port de Paix
9.- Saint Louis du Nord	9.- 9.1- Saint Louis du Nord



TABLEAU 13

ARRONDISSEMENT FINANCIER DE SAINT MARC  
LISTE DES COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION

<u>COMMUNES</u>	<u>POSTES DE PERCEPTION</u>
1.- Dessalines	1.- 1.1- Dessalines
	2.- 1.2- Niel
	3.- 1.3- Pierrot-Fiéfié
2.- Grande Saline	4.- 2.1- Desdunes
	5.- 2.2- Grande Saline
3.- La Chapelle	6.- 3.1- La Chapelle
4.- Petite Rivière Artibonite	7.- 4.1- Petite Rivière Artibonite
	8.- 4.2- Savane Roche
	9.- 4.3- Savien
5.- Saint Marc	10.- 5.1- Bocozele
	11.- 5.2- Charrette-Goyavier
	12.- 5.3- Montrouis
	13.- 5.4- Saint Marc
6.- Verrettes	14.- 6.1- Désame
	15.- 6.2- Liancourt
	16.- 6.3- Verrettes





DECRET DU 26 OCTOBRE 1961

REORGANISANT

L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)



DECRET

Dr. FRANCOIS DUVALIER

Président de la République

Vu l'article 90, 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème alinéas, 92 et 136 de la Constitution;

Vu la loi du 3 Juin 1944 créant au Département des Finances l'Administration Générale des Contributions;

Vu la loi du 19 Mars 1928 confiant à l'Administration Générale des Contributions l'exercice des fonctions et attributions de Curateur aux successions vacantes;

Vu le Décret-Loi du 13 Janvier 1938 confiant à l'Administration Générale des Contributions les fonctions d'Administrateur des biens d'absents ou d'interdits ou des biens de communautés en instance de partage, de séquestre judiciaire, de syndic propriétaire ou d'administrateur, de Faillite;

Vu l'Arrêté du 3 Juillet 1941 chargeant l'Administration Générale des Contributions du recouvrement intégral des revenus des six classes de Communes;

Vu le Décret du 14 Octobre chargeant les fonctionnaires de l'Administration Générale des Contributions de représenter l'Etat en Justice, tant en demandant qu'en défendant;

Vu la Loi du 13 Juillet 1954 faisant de l'Administration Générale des Contributions un Service extérieur du Département des Finances et des Affaires Economiques;



Vu la Loi du 19 Juillet 1954 créant la caisse des dépôts et consignations;

Vu le Décret du Corps Législatif en date du 13 septembre 1961 suspendant les Garanties constitutionnelles prévues aux articles 90, 2ème et 8ème alinéas, 94, 139, 143 et 146 de la Constitution et accordant Pleins Pouvoirs au Chef du Pouvoir Exécutif pour une période de six (6) mois à l'effet de prendre, par voies de Décrets ayant force de loi, toutes mesures économiques et financières qu'Il jugera nécessaires au bon fonctionnement des Organismes de l'Etat, des Institutions autonomes, des Services Publics en général, à l'assainissement des Finances Publiques, au redressement de l'Economie Nationale, à la sauvegarde des intérêts de la Nation;

Considérant que l'expérience a démontré la nécessité de modifier la structure existante de l'Administration Générale des Contributions en vue d'une perception plus efficace des taxes;

Considérant que cette modification doit viser à une redistribution rationnelle des Services, en fonction de la nature des taxes et de leur mode de perception;

Considérant qu'il importe également d'opérer une répartition plus effective des responsabilités aux différents échelons de la hiérarchie administrative, pour permettre un fonctionnement ordonné de cet Organisme fiscal;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques;

Et après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat;

DECRETE:

ARTICLE 1er.— L'Administration Générale des Contributions fonctionne comme un Service extérieur du Département des Finances et des Affaires Economiques. Elle a pour attributions générales: La perception de tous impôts, taxes ou contributions internes gé-



néralement quelconques, soit pour compte du Trésor Public, soit pour compte d'Organismes autonomes ou d'unités administratives auxquels la Loi confère le droit de prélever des taxes. Elle représente l'Etat tant en demandant qu'en défendant, est aussi chargée de l'Administration du séquestre, des faillites et des successions vacantes, de la garde des fonds de la caisse des dépôts et consignations ainsi que de tous autres services à elle confiés par la Loi.

ARTICLE 2.— Cette perception est pratiquée en vertu des lois ou décrets-lois créant les dits impôts et taxes; toutefois, en ce qui a trait à l'organisation de la perception, l'Administration pourra, dans chaque cas, adopter telle procédure qu'elle juge adéquate en vue d'assurer une perception méthodique et rationnelle.

ARTICLE 3.— L'Administration Générale des Contributions comprend:

- a.— La Direction Générale;
- b.— Les Organes d'exécution;
- c.— les Bureaux de Provinces.

#### CHAPITRE I: DE LA DIRECTION GENERALE

ARTICLE 4.— L'Administration Générale des Contributions est dirigée par un fonctionnaire ayant le titre de Directeur Général, responsable vis-à-vis du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.

ARTICLE 5.— Le Directeur Général est assisté d'un Directeur Technique et d'un Directeur Administratif, auxquels il délègue en partie ses pouvoirs, chacun en ce qui le concerne.

En cas d'empêchement du Directeur Général (absence, maladie, décès, congés, etc.), ses fonctions seront assurées par le Directeur Technique et en cas d'empêchement de ce dernier, par le Directeur Administratif.





ARTICLE 6.- Le Directeur Général a la responsabilité personnelle de l'Administration; il en organise et supervise le fonctionnement, coordonne et contrôle les activités des organes d'exécution et des bureaux de Provinces. Il adresse à l'autorité compétente tous rapports, suggestions, recommandations touchant le fonctionnement de l'Administration ou susceptibles d'améliorer le rendement de l'impôt.

Il donne son avis sur les impôts nouveaux projetés par le Gouvernement, après analyse des incidences possibles des dits impôts.

Il représente l'Etat en Justice, tant en demandant qu'en défendant et remplit dans toute faillite déclarée les fonctions de syndic. Il est également administrateur du séquestre, curateur aux successions vacantes et dépositaire légal des fonds de la caisse des dépôts et consignations.

Il adresse au Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques, outre un rapport mensuel sur l'ensemble des opérations de l'Administration, un rapport annuel pour l'exercice écoulé avec les observations et suggestions nécessaires pour la bonne marche du Service.

ARTICLE 7.- Le Directeur Général et ses deux assistants sont nommés par Commission de Son Excellence le Président de la République sur la recommandation du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.

ARTICLE 8.- Le Directeur Technique a la responsabilité des questions techniques intéressant le fonctionnement de l'Administration. Il dirige les travaux d'études et de recherches sur les problèmes de la fiscalité interne. Il analyse l'incidence économique des lois fiscales et propose toutes mesures susceptibles de concilier le rendement de l'impôt avec la Justice Fiscale. Il supervise les activités des organes de perception et organise les relations entre les dits organes en vue d'une



parfaite coordination de leurs tâches. Il soumet en cours de la première quinzaine de Mars au Directeur Général qui l'achemine au Département des Finances et des Affaires Economiques, les prévisions de recettes fiscales en vue de la préparation du Budget général de la République.

ARTICLE 9.- La Direction Technique comprend aussi deux grandes Divisions:

- a.- La Division du Contentieux;
- b.- La Division de Contrôle et d'Inspection.

La Division du Contentieux étudie les projets de Loi qui intéressent l'Administration, analyse l'aspect légal de toutes réclamations intéressant l'Etat, propose des solutions aux contestations nées à l'occasion de l'application des lois dont l'exécution incombe à l'Administration. Elle exécute les décisions de Justice prononcées en matière de séquestre, faillites, successions vacantes. Elle est chargée de la procédure de la contrainte et de l'expertise ainsi que de la régularisation des fonds de la caisse des dépôts et consignations.

La Division de Contrôle et d'Inspection est chargée de contrôler les activités des organes de perception et des Bureaux de Province. Elle procède par voie d'enquête ou d'inspections organisées périodiquement ou toutes les fois que l'intérêt du Service le commande.

Ces Divisions pourront être subdivisées en sections selon les nécessités de l'Administration.

ARTICLE 10.- Le Directeur Administratif est chargé d'organiser l'Administration intérieure du Service. Il a la responsabilité de la correspondance générale du personnel, du transport, des fournitures, de la comptabilité générale, des archives et de la comptabilité interne du Service.



ARTICLE 11.— La Division Administrative comprend:

- a.— La Division du Secrétariat;
- b.— La Division de la Comptabilité Générale et des Statistiques;
- c.— La Division de l'Intendance.

La Division du Secrétariat assure la préparation et la distribution de la correspondance générale. Elle organise la liaison entre la Direction Générale et les organes d'exécution et contrôle la tenue des archives de l'Administration.

La Division de la Comptabilité Générale et des Statistiques est chargée de la comptabilité des recettes perçues ainsi que des fonds dont la gestion ou le dépôt sont confiés à l'Administration Générale des Contributions.

Elle est aussi chargée de la compilation et de l'élaboration des données statistiques fournies par les différents organes de perception et prépare toute documentation statistique à l'usage des Services techniques de l'Administration.

La Division de l'Intendance contrôle l'application de toutes les mesures administratives relatives au personnel, à son recrutement, à son classement et à la discipline de l'Administration; elle s'occupe des problèmes de transport, de fournitures et de la comptabilité interne du Service.

Ces Divisions au besoin pourront être subdivisées en sections.

## CHAPITRE II: DES ORGANES D'EXECUTION

ARTICLE 12.— Les organes d'exécution sont des Services chargés des opérations de perception. Ils embrassent un ensemble d'activités groupées selon la nature des taxes et leur mode de perception. Leurs attributions sont décrites ci-après.





ARTICLE 13.- Le Bureau des droits d'accise est chargé de la perception de tous les droits d'accise généralement quelconques.

ARTICLE 14.- Le Bureau de l'Impôt sur le revenu est chargé de la perception du dit impôt conformément à la loi régissant la matière.

ARTICLE 15.- Le Bureau des Affaires Communales s'occupe de la perception de tous les impôts et taxes recouvrés par l'Administration Générale des Contributions pour compte des Communes, ainsi que toutes taxes accessoires aux dits impôts et taxes communaux.

ARTICLE 16.- Le Bureau du Domaine est chargé de toutes les opérations relatives au domaine privé de l'Etat.

ARTICLE 17.- Le Bureau de l'Enregistrement et de la Conservation Foncière est chargé de la perception des droits d'enregistrement, de transcription et d'inscription hypothécaire et autres prévus par la loi.

ARTICLE 18.- Le Bureau de l'Etat Civil et de l'Identité s'occupe de la perception de toutes les taxes ayant trait à l'Etat Civil et à l'Identité des nationaux et des étrangers séjournant sur le territoire de la République.

ARTICLE 19.- Le Bureau des Droits Consulaires et des Timbres a pour tâche de percevoir des droits de timbres en général, d'encaisser et de contrôler les droits perçus par les agents consulaires.

ARTICLE 20.- Le Bureau des Recettes Diverses assure la perception de tous les impôts, taxes ou contributions autres que ceux qui tombent sous les attributions des Services ci-dessus.





ARTICLE 21.— Chaque Bureau est dirigé par un Chef assisté d'un Sous-Chef. Il peut être subdivisé en Services selon son importance.

### CHAPITRE III: DES BUREAUX DE PROVINCE

ARTICLE 22.— L'Administration Générale des Contributions est représentée par un Collecteur dans les chefs-lieux d'Arrondissement financier pourvus d'une Banque, par les Délégués régionaux dans les chefs-lieux importants dépourvus de Banque, et par les Préposés dans les autres Communes. D'autres Bureaux pourront être établis et répartis selon les besoins du Service.

Ces fonctionnaires sont les délégués du Directeur Général. Toutefois, en leur qualité de comptables de deniers publics, ils sont placés sous la surveillance de l'Administrateur des Finances de leur chef-lieu d'Arrondissement, conformément à l'article 20 de la Loi du 13 Juillet-1961 sur l'organisation du Département des Finances et des Affaires Economiques.

### CHAPITRE IV: DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 23.— Les dépenses de fonctionnement de l'Administration Générale des Contributions seront couvertes par les prélèvements opérés sur les fonds recouvrés, conformément aux dispositions des lois en vigueur. Ces fonds alimenteront un compte spécial dénommé "FONDS DE GESTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS". Toutefois le Budget de l'Administration sera arrêté entre le Secrétaire d'Etat des Finances et le Directeur Général, et les dépenses y afférentes effectuées selon la procédure en vigueur dans les autres Départements Ministériels.

A la fin de l'Exercice, tout excédent sur les dépenses servira à alimenter un compte "RESERVES SPECIALES". Les dépenses afférentes à ce compte seront effectuées en accord avec le Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.



ARTICLE 24.- Le personnel est recruté par le Directeur Général après approbation du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques. Ce personnel sera régi, quant à son statut, par les règlements internes de l'Administration.

ARTICLE 25.- Le Directeur Général peut employer suivant la procédure prévue à l'Article 24 ci-dessus toutes les fois que d'après son jugement, l'intérêt du Service le réclame, telles personnes compétentes qui pourront être nécessaires pour servir comme inspecteurs ou agents, pour la recherche des infractions aux lois fiscales dont l'application incombe à "l'Administration Générale des Contributions", en vertu des dispositions du présent Décret. Il peut également désigner tels inspecteurs ou agents pour se mettre au service de tout fonctionnaire de "l'Administration Générale des Contributions" ou pour accomplir tel autre service spécial qu'il peut juger nécessaire. Il peut encore, s'il y a lieu, désigner n'importe quel employé de l'Administration Générale des Contributions pour remplir le service d'inspecteur ou d'agent. Toutes ces désignations de service devront être faites par écrit par le Directeur Général.

Ces agents, qui devront être majeurs, prêteront serment devant le Juge de Paix de bien fidèlement remplir leur mission. Les procès-verbaux dressés par deux des agents assermentés de l'Administration Générale des Contributions feront foi en Justice jusqu'à preuve contraire.

Les actes faits par le Juge de Paix et les agents du Service des Contributions en exécution des dispositions de ce Décret seront exempts de tous droits, de quelque nature qu'ils soient.

ARTICLE 26.- Chaque inspecteur ou agent ci-dessus mentionné veillera à la complète exécution de tous lois et règlements relatifs à la perception des taxes et impôts dont "l'Administration Générale des Contributions" a la responsabilité, et prêtera



son aide tant pour prévenir que pour rechercher et faire punir les contraventions. Il fera un rapport écrit au Directeur Général sur toute négligence, incompétence, retard ou faute de tout représentant de l'Administration dont il peut avoir connaissance; ce rapport contiendra le résumé des faits pour chaque cas et toutes preuves y relatives. Dès réception de ce rapport, le Directeur en donnera avis au Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.

ARTICLE 27.-- L'Administration Générale des Contributions, par l'organe du Directeur Général, peut commettre tout expert ou personne qualifiée en vue de l'accomplissement d'un service spécial intéressant l'Administration.

ARTICLE 28.-- Les représentants de l'Administration Générale des Contributions ont le droit de porter des armes, pourvu qu'ils aient une licence des Forces Armées d'Haiti, sur demande approuvée du Directeur Général des Contributions.

Ils seront munis en tout temps de leurs pièces d'identité et porteront l'insigne du Trésor comme prescrit par l'Arrêté du 20 Février 1933.

ARTICLE 29.-- Le contribuable sera tenu, dans les délais prescrits par la loi pour chaque contribution, de payer intégralement cette contribution.

Le contribuable qui sera en retard pour le paiement d'une taxe à la date de l'échéance encourra, comme tel, une surtaxe de 10% pour chaque mois ou fraction de mois de retard et ce, jusqu'à ce que la surtaxe ait atteint un total de 100% équivalent à dix mois de retard. Ce, sans préjudice des poursuites contre le contribuable, selon la procédure prévue par le Décret-Loi du 31 Août 1942.





ARTICLE 30.— Tout représentant dûment autorisé de l'Administration Générale des Contributions peut, à n'importe quel moment et sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un mandat de visite domiciliaire, pénétrer et perquisitionner dans tout bâtiment ou lieu servant, ou soupçonné par ce représentant, pour des motifs raisonnables de servir, en tout ou en partie, à la fabrication, à l'emmagasinage ou à la conservation d'un article assujetti par une loi à l'impôt, tout autant qu'il sera nécessaire d'examiner ou de découvrir l'article. Mais aucun bâtiment ou portion de bâtiment servant exclusivement comme résidence privée ne pourra être l'objet d'une visite domiciliaire ou d'une perquisition que si cette visite ou perquisition se fait dans les conditions prévues par l'article 32 du présent Décret.

ARTICLE 31.— Toute personne qui aura entravé ou tenté d'entraver, arrêté ou tenté d'arrêter, par la force ou autrement, un fonctionnaire de l'Administration Générale des Contributions dans l'exercice des attributions ou pouvoirs à lui dévolus par le présent Décret ou qui aura repris ou aidé à reprendre, par force ou autrement, un objet saisi par ce fonctionnaire, sera passible d'une amende de Trois Cents à Trois Mille gourdes, ou d'un emprisonnement de deux mois à deux ans ou des deux peines à la fois à prononcer par le Tribunal Correctionnel du lieu.

ARTICLE 32.— Sur demande écrite d'un fonctionnaire autorisé de l'Administration Générale des Contributions mentionnant le motif de suspicion qu'une marchandise assujettie par la loi à l'impôt, et sur laquelle cet impôt n'a pas été payé, est fabriquée, emmagasinée ou cachée dans un lieu constituant une résidence privée, le Juge de Paix de la Jurisdiction compétente délivrera à ce fonctionnaire ou aux fonctionnaires désignés un mandat de perquisition afin de pénétrer et perquisitionner dans ce lieu. Un tel mandat ne sera valable que pour une perquisition déterminée et ne pourra être exécuté qu'entre six heures du matin et six heures du soir.





Dans les villes où il y a plusieurs justices de paix, n'importe lequel des Juges de Paix pourra être requis en cas d'empêchement du Juge compétent.

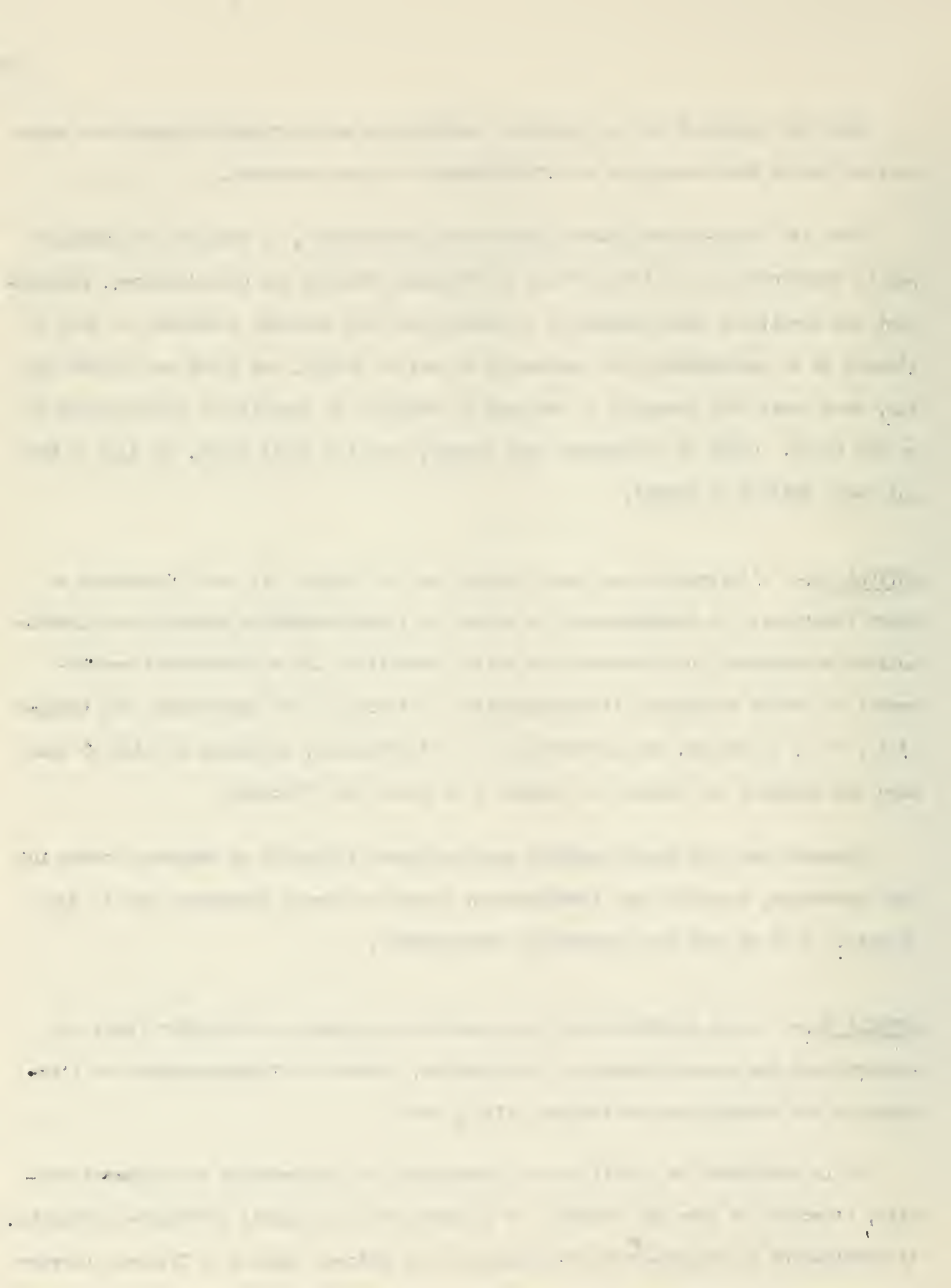
Dans les vingt-quatre heures après toute perquisition, un rapport sera adressé par le fonctionnaire qui l'aura faite au Directeur Général des Contributions, établissant les conditions dans lesquelles le mandat aura été exécuté, indiquant le jour et l'heure de la perquisition, et contenant, en cas de saisie, une liste des objets saisis, dont copie sera remise à la personne au domicile de laquelle la perquisition aura été faite. Copie de ce rapport sera remise, dans les trois jours, au Juge de Paix qui avait délivré le mandat.

ARTICLE 33.— L'infraction aux lois fiscales est un délit. Si, dans l'exercice de leurs fonctions, les représentants ou agents de l'Administration Générale des Contributions surprennent ou découvrent une telle infraction, ils en dresseront procès-verbal ou seront consignés l'interrogatoire de l'inculpé, les dépositions des témoins s'il y en a, la nature, les circonstances de l'infraction, le temps, le lieu où elle aura été commise, les preuves et indices à la charge de l'inculpé.

Pourront les dits agents arrêter provisoirement l'inculpé et décerner contre lui une contrainte, laquelle sera immédiatement signée et rendue exécutoire par le Juge de Paix. Elle ne sera pas susceptible d'opposition.

ARTICLE 34.— Le dit procès-verbal sera expédié sans retard au Ministère Public du ressort avec les autres pièces de l'information, notamment l'interrogatoire de l'inculpé et les dépositions des témoins, s'il y en a.

Si la prévention ne paraît pas au Commissaire du Gouvernement suffisamment établie, l'inculpé ne sera pas retenu. Si la prévention lui paraît suffisamment établie, le Commissaire du Gouvernement, dès réception des pièces, saisira le Tribunal Correo-



tionnel par citation directe donnée au prévenu, lequel sera mis en état de détention préventive. Seront également citées les personnes civilement responsables.

ARTICLE 35.- A n'importe quel moment de la procédure, la liberté provisoire sous caution pourra être accordée à l'inculpé par le Tribunal Correctionnel. La caution ne sera pas moindre que le maximum de l'amende à laquelle le prévenu pourrait être condamné, plus l'équivalent en espèces des jours d'emprisonnement à raison de Cinq gourdes par jour.

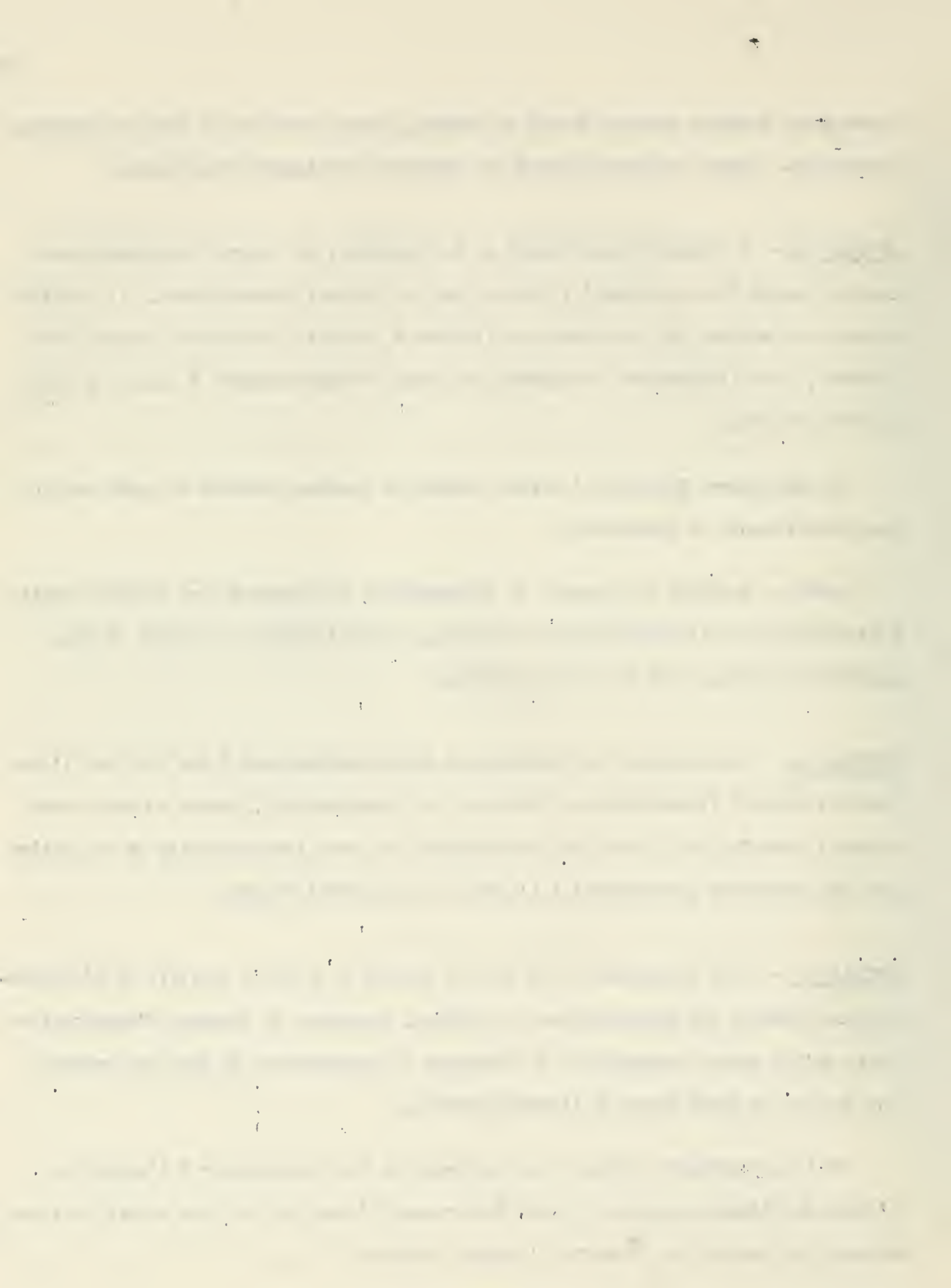
Le Juge pourra être pris à partie lorsque la caution arbitrée et jugée par lui sera insuffisante ou insolvable.

Après le prononcé du jugement de condamnation, le condamné sera toujours habile à s'affranchir de l'emprisonnement en payant, outre l'amende, une valeur de Cinq gourdes pour chaque jour de peine prononcée.

ARTICLE 36.- Tous articles ou marchandises taxés conformément à une loi dont l'exécution incombe à l'Administration Générale des Contributions, seront en tout temps sujets à contrôle de la part des représentants de cette Administration de la manière qui sera prescrite conformément à l'article 2 du présent décret.

ARTICLE 37.- Tout contribuable est tenu de fournir à un agent qualifié de l'Administration Générale des Contributions, les pièces, documents ou éléments d'appréciation quels qu'ils soient susceptibles de permettre au représentant du fisc de percevoir une taxe ou un impôt confié à l'Administration.

Si le contribuable refuse de se conformer ou fait obstruction à l'action de l'agent de l'Administration, il peut être requis l'usage de la force contre lui, notwithstanding les amendes que comporte l'évasion fiscale.



ARTICLE 38.— Une expédition certifiée de chaque jugement rendu par les Tribunaux dans les cas d'infraction sur lois fiscales dont l'exécution incombe à l'Administration Générale des Contributions, sera délivrée sans frais par les Greffiers des dits Tribunaux au représentant le plus proche de l'Administration Générale des Contributions, dans les huit jours du prononcé du jugement.

ARTICLE 39.— Les fonds recouvrés par l'Administration Générale des Contributions seront déposés sans délai au compte du Gouvernement à la BNRH, ceux recouvrés pour compte des Organismes autonomes ou autres unités administratives seront déposés à leurs comptes spéciaux, conformément aux lois en vigueur, et ceux encaissés sous le rapport du séquestre de la faillite, des fonds de la caisse des dépôts et consignations ou des successions vacantes seront déposés aux comptes spéciaux à ce destinés à la BNRH.

ARTICLE 40.— Toutes amendes appliquées pour infraction à une loi dont l'exécution relève de l'Administration Générale des Contributions seront versées à la Banque Nationale de la République d'Haiti au Compte du Trésor Public sous la rubrique "PENALITES ET AMENDES".

ARTICLE 41.— Tous les timbres généralement quelconques seront imprimés à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques sur le rapport du Directeur Général. Ces timbres seront déposés à la BNRH aux ordres du Directeur Général qui les en tirera selon les besoins du Service.

Chaque mois, le Directeur fera rapport au Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques de la quantité de timbres utilisés et du stock restant.

Outre le prélèvement de 10% affecté au fonctionnement général de l'Administration, il sera prélevé également un pourcentage supplémentaire de 5% pour couvrir les frais d'impression et d'émission.





ARTICLE 42.— L'Administration Générale des Contributions a la responsabilité exclusive de la fabrication, de la distribution et de la vente des plaques d'immatriculation des véhicules. Elle est secondée dans cette tâche par le Service de la Circulation des véhicules, relevant des Forces Armées d'Haiti.

Outre le prélèvement de 10% alimentant le "FONDS DE GESTION", l'Administration est autorisée à pratiquer un prélèvement additionnel de 8% sur les recettes provenant de la vente des plaques d'immatriculation pour couvrir les frais de fabrication des dites plaques.

ARTICLE 43.— L'Administration Générale des Contributions en ce qui a trait à la perception des impôts, taxes ou contributions qu'elle est chargée de recouvrer, se conformera strictement aux dispositions des lois ou décrets-lois créant les dites charges fiscales.

ARTICLE 44.— Les modalités d'application du présent Décret-Loi seront fixées par Arrêté de Son Excellence le Président de la République, sur le rapport du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.

ARTICLE 45.— Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets qui lui sont contraires, et sera publié et exécuté à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 26 Octobre 1961, An 158ème de l'Indépendance.

Dr. FRANCOIS DUVALIER

Par le Président:





5

LOI DU 16 AOUT 1979

ANNULANT

LES AFFECTATIONS SPECIALES DE RECETTES



L O I

JEAN-CLAUDE DUVALIER

PRESIDENT A VIE DE LA REPUBLIQUE

Vu les articles 68, 73, 93, 94, 146, 147, 153 et 154 de la Constitution;

Vu la Loi du 30 Août 1978 sur le Budget et la Comptabilité Publique;

Vu la Loi du 30 Août 1978 sur la prorogation des impôts et taxes;

Considérant qu'en vue d'un meilleur contrôle des recettes de l'Etat et du respect de la règle de l'universalité budgétaire, il importe d'annuler toutes les affectations d'impôts ou de taxes à des comptes spéciaux;

Sur le rapport écrit et motivé du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques;

Et après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat

A PROPOSE

Et la Chambre Législative a voté la Loi suivante:

ARTICLE 1er.- Toutes les recettes indistinctement quelconque provenant des impôts, taxes ou d'autres sources de revenus publics, constituent, à partir du 1er Octobre 1979, des recettes budgétaires et doivent être versées au Trésor Public.



ARTICLE 2.- Toutes les affectations particulières de ces recettes à ~~des~~ comptes spéciaux sont et demeurent annulées.

ARTICLE 3.- La présente Loi abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois qui lui sont contraires et sera publiée et exécutée à la diligence du Secrétaire d'Etat des Finances et des Affaires Economiques.

Donné à la Chambre Législative, à Port-au-Prince, le 16 Août 1979, An 176<sup>ème</sup> de l'Indépendance.

Le Président: Victor Nevers CONSTANT

Les Secrétaires: Jean Th. LINDOR, Saint Arnaud NUMA

AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République ordonne que la Loi ci-dessus soit revêtue du sceau de la République, imprimée, publiée et exécutée.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le        Septembre 1979, An 176<sup>ème</sup> de l'Indépendance.

JEAN-CLAUDE DUVALIER

Par le Président:



6

CLASSIFICATION, PAR GRANDE CATEGORIE,  
DES IMPOTS ET TAXES PERCUS PAR  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)





CLASSIFICATION, PAR GRANDE CATEGORIE,  
DES IMPOTS ET TAXES PERCUS PAR  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)

- 1.- Impôt sur le Revenu
- 2.- Cotisations de Sécurité Sociale
- 3.- Taxe sur les Salaires à la Charge des Employeurs
- 4.- Impôt sur la Propriété
- 5.- Impôt sur les Biens et Services
- 6.- Impôt sur le Commerce et les Transactions Internationales
- 7.- Autres Recettes Fiscales
- 8.- Recettes non Fiscales
- 9.- Vente de Biens de Capital fixe, de Stocks, de Terrains et d'Actifs  
Incorporels

N.B. Cette classification des impôts et taxes est conforme au Manuel de Statistiques de Finances Publiques du Fonds Monétaire International et facilite les comparaisons internationales.



CLASSIFICATION, PAR RUBRIQUE,  
DES IMPOTS ET TAXES PERCUS PAR  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)



CLASSIFICATION, PAR RUBRIQUE,  
 DES IMPOTS ET TAXES PERCUS PAR  
 L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)

1.- IMPOT SUR LE REVENU

- 1.1- Impôt sur le Revenu des Entreprises
- 1.2- Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

2.- COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

- 2.1- Cotisations à des Organismes de Sécurité Sociale à la charge des Employeurs

3.- TAXE SUR LES SALAIRES A LA CHARGE DES EMPLOYEURS

- 3.1- Taxe sur les Salaires à la Charge des Employeurs

4.- IMPOT SUR LA PROPRIETE

- 4.1- Impôt sur la Propriété immobilière (Contribution Foncière Propriétés Bâties et Accessoires)
- 4.2- Patrimoine Net des Personnes Physiques
- 4.3- Impôt sur l'Actif net des Sociétés
- 4.4- Droits de Succession et Donations
- 4.5- Droit d'Enregistrement, d'Hypothèque et de Mutation
- 4.6- Impôt exceptionnel sur la Propriété

5.- IMPOT SUR LES BIENS ET SERVICES

- 5.1- Taxe sur le Chiffre d'Affaires ou Taxe sur la Valeur Ajoutée
- 5.2- Taxe sur des Produits Déterminés
- 5.3- Bénéfices des Monopoles Fiscaux (boissons alcoolisées, tabacs, produits pétroliers, allumettes et sel)



5.4- Taxe sur des Services Déterminés

5.5- Taxe sur l'Utilisation des Biens Mobiliers ou Immobiliers ou sur l'Autorisation d'Exercer des Activités

5.6- Taxe Proportionnelle sur les Mines

#### 6.- IMPOT SUR LE COMMERCE ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES

6.1- Droits Consulaires et Produits Alimentaires de Luxe Importés

6.2- Taxe sur les Colis Postaux

6.3- Bénéfices des Organismes de Commercialisation des Exportations et des Importations

6.4- Taxe sur les Bénéfices de Change

6.5- Taxe sur les Opérations de Change

6.6- Taxe sur les Voyages à l'Etranger

#### 7.- AUTRES RECETTES FISCALES

7.1- Impôt Minimum Personnel (indépendant du Revenu Réel ou Forfaitaire)

7.2- Droit de Timbre

7.3- Recettes Fiscales Diverses

#### 8.- RECETTES NON FISCALES

8.1- Excédents d'exploitation des Unités de Production Marchande des Administrations Publiques (imprimeries nationales, cantines d'etat)

8.2- Revenu de la Propriété

8.3- Droits et Frais Administratifs et Ventes non Industrielles

8.4- Amendes et Confiscations (amendes pour infractions à la réglementation routière, amendes pénales, amendes fixées par les tribunaux et autres amendes et confiscations en dehors des amendes fiscales)





8.5- Cotisations aux Caisses de Retraite des Fonctionnaires à l'Intérieur  
du Secteur des Administrations Publiques

8.6- Recettes Diverses non Fiscales

9.-- VENTE DE BIENS DE CAPITAL FIXE, DE STOCKS, DE TERRAINS ET D'ACTIFS  
INCORPORELS

9.1- Vente de Biens de Capital Fixe (vente de biens réels existants tels  
que les bâtiments, l'équipement, les voitures, etc...)

9.2- Vente de Stocks (produits miniers stratégiques ou céréales)

9.3- Vente de Terrains et d'Actifs Incorporels

N.B. Cette classification des impôts et taxes est conforme au Manuel des  
Statistiques de Finances Publiques du Fonds Monétaire International  
et facilite les comparaisons internationales.



8

CLASSIFICATION DETAILLEE, PAR NATURE,  
DES IMPOTS ET TAXES PERCUS PAR  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)



CLASSIFICATION DETAILLEE, PAR NATURE,  
DES IMPOTS ET TAXES PERCUS PAR  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)

1.- IMPOT SUR LE REVENU

1.1- Impôt sur le Revenu des Entreprises

- 1.1.11- Impôt forfaitaire base commerciale
- 1.1.12- Impôt sur revenu base bilan
- 1.1.21- Impôt sur les transferts de fonds
- 1.1.31- Taxe d'enlèvement sociétés minières

1.2- Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

- 1.2.11- Impôt forfaitaire base professionnelle
- 1.2.12- Impôt sur revenu déclaration définitive
- 1.2.21- Impôt sur salaires
  - 1.2.21.1- Impôt sur salaires employés secteur privé
  - 1.2.21.2- Impôt sur salaires employés secteur public
- 1.2.22- Impôt sur boni
- 1.2.23- Contribution libération économique sur salaires
  - 1.2.23.1- employés secteur privé
  - 1.2.23.2- employés secteur public
- 1.2.24- Contribution solidarité sur salaires
- 1.2.25- Taxe mausolée Pères de la Patrie
- 1.2.31- Impôt sur Commissions
- 1.2.41- Impôt sur dividendes
- 1.2.51- Impôt sur intérêts
- 1.2.61- Impôt sur plus-values immobilières

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
PHYSICAL CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

The following is a list of the  
papers read at the meeting  
of the Physical Chemistry  
Section of the American  
Chemical Society, held at  
Chicago, Illinois, on the  
10th, 11th, and 12th of  
October, 1928.

Monday, October 10, 1928

8:30 a.m. Meeting of the  
Section. Papers read in  
the morning session.  
10:30 a.m. Meeting of the  
Section. Papers read in  
the afternoon session.  
7:30 p.m. Dinner at the  
Hotel Sherman.

Tuesday, October 11, 1928

8:30 a.m. Meeting of the  
Section. Papers read in  
the morning session.  
10:30 a.m. Meeting of the  
Section. Papers read in  
the afternoon session.  
7:30 p.m. Dinner at the  
Hotel Sherman.

### 3.- TAXE SUR LES SALAIRES A LA CHARGE DES EMPLOYEURS

#### 3.1- Taxe sur les Salaires à la charge des Employeurs

3.1.11- Taxe d'apprentissage

### 4.- IMPOT SUR LA PROPRIETE

#### 4.1- Impôt sur la Propriété Immobilière

4.1.11- Fonds Communaux nets (contribution foncière propriétés bâties)

4.1.21- Taxe sur propriétés bâties

4.1.31- Contribution solidarité sur contribution foncière propriétés bâties (C.F.P.B.)

4.1.41- Contribution libération économique sur C.F.P.B.

4.1.51- Fonds communaux prélèvements (sur C.F.P.B.)

4.1.51.1- Compte Assistance Sociale

4.1.51.2- Compte D.N.T.R.P. (Office National du Tourisme et des Relations Publiques)

4.1.51.2- Compte F.C.R.R. (Fonds de construction et de réparation des routes)

4.1.51.4- Compte F.R.P.S. (Compte Fonds de reboisement et de protection du sol)

4.1.51.5- Compte F.G. AGC (Fonds de gestion Administration Générale des Contributions)

#### 4.3- Impôt sur l'Actif net des Sociétés

4.3.11- Taxe sur actions

#### 4.5- Droit d'Enregistrement, d'Hypothèque et de Mutation

4.5.11- Droit d'enregistrement

4.5.12- Taxe supplémentaire enregistrement

4.5.21- Droit d'hypothèse

4.5.22- Taxe supplémentaire sur hypothèques

4.5.31- Droit de mutation





- 4.5.32- Taxe supplémentaire sur droits de mutation
- 4.5.41- Taxe sur transmission d'actions
- 4.5.51- Droit de transfert véhicules

4.6- Impôt Exceptionnel sur la Propriété

- 4.6.11- Timbre proportionnel sur capital social

5.- IMPOT SUR LES BIENS ET SERVICES

5.2- Taxe sur des produits déterminés (Droits d'accise)

- 5.2.11- Alcool de jus de canne
- 5.2.12- Alcool d'autres matières
- 5.2.13- Alcool (timbres)
  - 5.2.13.1- Alcool
  - 5.2.13.2- Rhum
- 5.2.14- Boissons maltées
  - 5.2.14.1- Bière Prestige
  - 5.2.14.2- Bière Heineken
  - 5.2.14.3- Malta Heineken
- 5.2.15- Boissons spiritueuses
  - 5.2.15.1- Whisky (timbres)
  - 5.2.15.2- Boissons spiritueuses importées
- 5.2.16- Boissons vineuses
- 5.2.21- Boissons gazeuses
- 5.2.31- Cigarettes (timbres)
- 5.2.32- Cigares (timbres)
- 5.2.33- Tabac préparé (timbres)
- 5.2.41- Aluminium
- 5.2.42- Allumettes



- 5.2.43- Bonbons
- 5.2.44- Chaussures
- 5.2.45- Farine
- 5.2.46- Huile
- 5.2.47- Saindoux
- 5.2.48- Savon
- 5.2.49- Sucre
- 5.2.50- Tissus
- 5.2.51- Fer
- 5.2.52- Structures et fenêtres
- 5.2.53- Lits
- 5.2.54- Peintures
- 5.2.61- Divers
- 5.2.71- Commission Régie
  - 5.2.71.1- Rhum
  - 5.2.71.2- Bière Prestige
  - 5.2.71.3- Bière Heineken
  - 5.2.71.4- Allumettes
  - 5.2.71.5- Cigarettes
  - 5.2.71.6- Ciment
  - 5.2.71.7- Farine
  - 5.2.71.8- Sucre
  - 5.2.71.9- Autres articles
- 5.2.81- Fuel oil
- 5.2.82- Gaz oil
- 5.2.83- Gaz propane
- 5.2.84- Gazoline



- 5.2.85- Graisses lubrifiantes
- 5.2.86- Huiles lubrifiantes
- 5.2.91- Taxe d'alphabétisation
- 5.2.92- Taxe sur son de blé

#### 5.4- Taxe sur des Services Déterminés

- 5.4.11- Taxe d'arrosage (irrigation)
- 5.4.21- Assurance (droits sur primes d'assurance)
- 5.4.22- Réassurance (droits sur primes de réassurance)
- 5.4.31- Taxe sur spectacles publics
- 5.4.32- Taxe sur spectacles publics (Théâtre de Verdure)
- 5.4.41- Taxe TELECO (sur appels téléphoniques)
- 5.4.51- Taxe sur les locations de voitures
- 5.4.61- Taxe sur les locations de chambres d'Hôtel

#### 5.5- Taxe sur l'Utilisation des Biens Mobiliers ou Immobiliers ou sur l'Utilisation d'Exercer des Activités

- 5.5.11- Carte d'identité
  - 5.5.11.1- Carte d'identité (personnes physiques)
  - 5.5.11.2- Supplément carte d'identité (sur salaires, C.F.P. B., Patentes)
- 5.5.12- Droit spécial d'identification (personnes morales)
- 5.5.13- Droit d'inscription des étrangers
- 5.5.14- Permis d'emploi des étrangers
- 5.5.21- Carte d'identité professionnelle
- 5.5.22- Taxe spéciale d'identification des chauffeurs-guides
- 5.5.31- Droit de fonctionnement des sociétés anonymes
- 5.5.32- Droit de fonctionnement des sociétés en nom collectif
- 5.5.33- Droit de non-fonctionnement



- 5.5.41- Licence de redistillation (rectification) d'alcool
- 5.5.42- Licence débit alcool et tabac
- 5.5.43- Licence distilleries
- 5.5.44- Licence brasseries
- 5.5.45- Licence manufacture de cigarettes
- 5.5.46- Licence d'exploitation (usines et manufactures)
- 5.5.47- Licence fabrique de boissons gazeuses
- 5.5.48- Licence de matières inflammables
- 5.5.49- Licence des étrangers
- 5.5.51- Licence de spéculateur en denrées
- 5.5.52- Licence de scieur de long
- 5.5.53- Licence de marchand de bois
- 5.5.61- Marques de fabrique
- 5.5.62- Taxe sur radios et téléviseurs
  - 5.5.62.1- Taxe sur acquisition
  - 5.5.62.2- Taxe sur utilisation
- 5.5.63- Droit de wharfage
- 5.5.71- Fonds communaux nets (patentes)
- 5.5.72- Fonds communaux nets (droit d'instrumenter)
- 5.5.73- Contribution de solidarité sur patentes
- 5.5.74- Contribution libération économique sur patentes
- 5.5.75- Taxe assistance sociale sur patentes
- 5.5.76- Taxe O.N.T.R.P. sur patentes
- 5.5.77- Fonds communaux prélèvements (sur patentes)
  - 5.5.77.1- Compte caisse autonome des pensions
  - 5.5.77.2- Compte D.N.T.R.P.
- 5.5.81- Fonds communaux nets (alignement)





- 5.5.82- Fonds communaux nets (cimetière)
  - 5.5.82.1- Concession de terrains
  - 5.5.82.2- Inhumation
  - 5.5.82.3- Entretien
- 5.5.83- Fonds communaux nets (étalonnage)
- 5.5.84- Fonds communaux nets (échoppes, tonnelles, ajoupas)
- 5.5.85- Fonds communaux nets (marché à bestiaux)
- 5.5.86- Fonds communaux nets (matériaux et denrées sur voie publique)
  - 5.5.86.1- Matériaux et denrées
  - 5.5.86.2- Containers
- 5.5.87- Fonds communaux nets (numérotage des maisons)
- 5.5.88- Fonds communaux nets (autres recettes communales)
  - 5.5.88.1- Affermage terrains
  - 5.5.88.2- Vente à 1<sup>er</sup> encan (objets saisis)
  - 5.5.88.3- Vente de biens (voiture, terrains)
- 5.5.89- Contribution de solidarité sur taxes communales diverses
  - 5.5.89.1- sur alignement
  - 5.5.89.2- sur échoppes, tonnelles, ajoupas
  - 5.5.89.3- sur étalonnage
- 5.5.91- Taxe de 1<sup>re</sup> immatriculation des véhicules
  - 5.5.91.1- véhicules importés
  - 5.5.91.2- véhicules usagés
- 5.5.92- Taxe de seconde immatriculation
- 5.5.93- Contribution de solidarité sur véhicules
- 5.5.94- Inspection des véhicules (taxe de police)
  - 5.5.94.1- véhicules privés
  - 5.5.94.2- véhicules publics



5.5.95- Taxe OSIV (Organisation service inspection véhicules)  
véhicules privés

5.5.96- Taxe spéciale sur inspection véhicules privés

5.5.97- Taxe touristique sur véhicules usagés importés

5.5.98- Taxe ONTRP sur immatriculation véhicules

5.6- Taxe Proportionnelle sur les Mines

5.6.11- Taxe proportionnelle sur les mines

6.- IMPOT SUR LE COMMERCE ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES

6.1- Droits consulaires et Produits alimentaires de luxe importés

6.1.11- Droits consulaires

6.1.11.1- Douanes et aéroport

6.1.11.2- Consulats

6.1.21- Visa manifeste

6.1.31- Produits alimentaires de luxe importés (droits d'accise)

6.6- Taxe sur les Voyages à l'Etranger

6.6.11- Taxe construction aéroport (Head Tax)

6.6.12- Taxe sur les Tickets de voyage

6.6.21- Taxe d'assurance voyage

6.6.31- Taxe sur visiteurs étrangers

7.- AUTRES RECETTES FISCALES

7.2- Droit de Timbre

7.2.11- Timbres-mobile

7.2.12- Timbres commerce et industrie

7.2.13- Timbres Bébé sain (certificat prénuptial)

7.2.14- Timbres justice



- 7.2.15- Timbres Péligre
- 7.2.16- Timbres solidarité
- 7.2.21- Papier timbré
- 7.2.22- Timbrage de bilans certifiés
- 7.2.23- Timbrage livres de commerce
- 7.2.24- Timbres pour autorisation d'arpentage
- 7.2.25- Timbres-taxes sur droits consulaires
  - 7.2.25.1- Timbres consulaires
  - 7.2.25.2- Connaissance (Bill of Lading)
  - 7.2.25.3- Visa connaissance
- 7.2.26- Droit de timbre pour l'acquisition des droits immobiliers par les étrangers
- 7.2.27- Droit de timbre sur licences des étrangers
- 7.2.31- Timbres fixes sur bordereaux de douane
- 7.2.32- Timbres fixes sur assurance voyage
- 7.2.41- Visa pour timbre (enregistrement, hypothèques, mutations)
  - 7.2.41.1- sur enregistrement
  - 7.2.41.2- sur hypothèques
  - 7.2.41.3- sur mutations
- 7.2.42- Visa pour timbre-mobile (requête en divorce)
- 7.2.43- Droit fixe sur enregistrement et hypothèques
  - 7.2.43.1- sur enregistrement
  - 7.2.43.2- sur hypothèques
- 7.2.44- Droit de timbre pour introduction divorce des particuliers
- 7.2.45- Droit d'écriture sur enregistrement
- 7.2.46- Droit de transcription sur enregistrement
- 7.2.47- Droit de certificat sur enregistrement
- 7.2.51- Droit de timbre proportionnel



- 7.2.52- Timbres Santé Publique
- 7.2.61- Timbres sur chèques, effets, opérations de change et divers
- 7.2.62- Visa pour timbre (délivrance de duplicata de quittance)

### 7.3- Recettes fiscales diverses

- 7.3.11- Droit de transcription divorce des étrangers
- 7.3.12- Taxe d'enrôlement divorce des étrangers
- 7.3.13- Divorce des étrangers, taxe territoriale
- 7.3.21- Taxe exportation fruits de mer
- 7.3.31- Taxe ONL (Office National de Logement)
- 7.3.32- Taxe contribution urbanisme
- 7.3.41- Publication demande de ferme
- 7.3.51- Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers)
- 7.3.52- Fiches scolaires
- 7.3.53- Surtaxe (amendes fiscales)

## 8.- RECETTES NON FISCALES

### 8.2- Revenu de la Propriété

- 8.2.11- Affermage de biens domaniaux
- 8.2.12- Cession
- 8.2.21- Fermage ONL cités
- 8.2.31- Contribution de solidarité fermage
- 8.2.32- Contribution de solidarité sur biens confisqués
- 8.2.33- Contribution de solidarité sur biens nationalisés
- 8.2.34- Contribution de solidarité sur successions vacantes
- 8.2.35- Contribution de solidarité sur sequestre





8.3- Droits et Frais Administratifs et Ventes non Industrielles

- 8.3.11- Permis de conduire
- 8.3.12- Contribution de solidarité sur permis de conduire
- 8.3.13- Certificat de Bonne Vie et Moeurs sur permis de conduire
- 8.3.14- Certificat de Bonne Vie et Moeurs sur voyages
- 8.3.21- Etat Civil
- 8.3.22- Taxe de naturalisation
- 8.3.23- Taxe d'inscription (élèves et étudiants)
- 8.3.24- Taxe de légalisation de signature
- 8.3.25- Droit d'estampillage (archives nationales)
- 8.3.31- Passeport
  - 8.3.31.1- Passeport
  - 8.3.31.2- Renouvellement passeport
- 8.3.32- Vente livrets passeport
- 8.3.33- Passeport marin
- 8.3.34- Laissez passer
- 8.3.35- Visa de sortie
- 8.3.36- Visa de sortie multiple
- 8.3.37- Permis de séjour des étrangers
- 8.3.38- Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport
- 8.3.39- Carte d'identité des étrangers résidents
- 8.3.41- Certificat de départ
  - 8.3.41.1- sur passeport
  - 8.3.41.2- sur passeport marin
- 8.3.42- Droit spécial immigration et émigration
  - 8.3.42.1- sur permis de séjour
  - 8.3.42.2- sur prolongation de séjour
  - 8.3.42.3- sur permis de retour



- 8.3.43- Taxe BDPS (Budget de développement poste spécial)
  - 8.3.43.1- sur laissez-passer
  - 8.3.43.2- sur livrets de séjour
  - 8.3.43.3- sur prolongation de séjour
  - 8.3.43.4- sur permis de séjour
  - 8.3.43.5- sur permis de retour
  - 8.3.43.6- sur certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport
- 8.3.51- Délivrance de certificats
- 8.3.52- Cartes et certificats de santé
  - 8.3.52.1- cartes de santé
  - 8.3.52.2- certificat de santé
- 8.3.53- Livrets de travail
- 8.3.54- Droit de greffe
- 8.3.61- Location immeuble Education Nationale
- 8.3.62- Vente code fiscal et supplément
- 8.3.63- Contributions volontaires
- 8.3.71- Cessions postaux
- 8.3.72- Fibres-poste

8.4- Amendes et Confiscations (amendes pour infractions à la circulation routière, amendes pénales, amendes fixées par les tribunaux et confiscations en dehors des amendes fiscales)

- 8.4.11- Taxe contravention véhicules
- 8.4.21- Amendes de simple police (tribunaux de paix)

8.6- Recettes Diverses non Fiscales

- 8.6.11- Taxe OFATMA
- 8.6.21- Livret de licence des étrangers



- 8.6.31- Récupération frais d'huissier
- 8.6.32- Récupération frais d'arpentage
- 8.6.41- Surplus de caisse indéterminés
- 8.6.51- Biens confisqués (fermage)
- 8.6.52- Biens nationalisés (fermage)
- 8.6.53- Successions vacantes
- 8.6.54- Séquestre
- 8.6.61- Prolongation de séjour (formules immigration)
- 8.6.62- Permis de retour (formules immigration)
- 8.6.63- Livrets de séjour (étrangers résidents)
- 8.6.71- Caisse dépôts et consignations (amendes diverses)
- 8.6.72- Caisse dépôts et consignations (amendes tribunal correctionnel)
- 8.6.73- Caisse dépôts et consignations (offres réelles)
- 8.6.81- Vente de plaques d'immatriculation (pertes et changements)
- 8.6.91- Vente à l'encan (biens appartenant aux départements ministériels et organismes autonomes)

## 9.- VENTE DE BIENS DE CAPITAL FIXE, DE STOCKS, DE TERRAINS ET D'ACTIFS

### INCORPORELS

- 9.1- Vente de Biens de Capital fixe
  - 9.1.11- Vente à l'encan (objets saisis)
- 9.3- Vente de terrains et d'actifs incorporels
  - 9.3.11- Vente de terrains
  - 9.3.21- Permis d'exploitation mines
  - 9.3.31- Permis de recherche



N.B. Les rubriques d'impôt aux Nbs 2.1, 4.2, 4.4, 5.1, 5.3, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 8.1, 8.5 et 9.2 ne figurent pas à la classification détaillée des impôts et taxes perçus par l'Administration Générale des Contributions (AGC) parce qu'il n'existe pas dans la fiscalité haïtienne des impôts et taxes pouvant être rangés sous ces rubriques.





CLASSIFICATION, PAR SERVICE DE PERCEPTION,  
DES IMPOTS ET TAXES PERCUS PAR  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)



BUREAU DES DROITS D'ACCISEA/1: SERVICE: USINES ET MANUFACTURES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.2.41	Aluminium
2.-	5.2.43	Bonbons
3.-	5.2.44	Chaussures
4.-	5.2.45	Farine
5.-	5.2.46	Huile
6.-	5.2.47	Saindoux
7.-	5.2.48	Savon
8.-	5.2.50	Tissus
9.-	5.2.51	Fer
10.-	5.2.52	Structures et fenêtres
11.-	5.2.53	Lits
12.-	5.2.54	Peintures
13.-	5.2.61	Divers
14.-	5.2.71	Commission Régie (droits d'accise spéciaux)
	5.2.71.4	Allumettes
	5.2.71.5	Cigarettes
	5.2.71.6	Ciment
	5.2.71.7	Farine
	5.2.71.8	Sucre
	5.2.71.9	Autres articles
15.-	5.4.11	Taxe d'arrosage (irrigation)
16.-	5.5.46	Licence d'exploitation (usine et manufacture)



BUREAU DES DROITS D'ACCISEA/2: SERVICE: ALCOOL ET TABAC

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.2.11	Alcool de jus de canne
2.-	5.2.12	Alcool d'autres matières
3.-	5.2.13	Alcool (timbres)
	5.2.13.1	Alcool
	5.2.13.2	Rhum
4.-	5.2.14	Boissons maltées
	5.2.14.1	Bière Prestige
	5.2.14.2	Bière Heineken
	5.2.14.3	Malta Heineken
5.-	5.2.15	Boissons spiritueuses
	5.2.15.1	Whisky (timbres)
6.-	5.2.31	Cigarettes (timbres)
7.-	5.2.32	Cigares (timbres)
8.-	5.2.33	Tabac préparé (timbres)
9.-	5.2.71	Commission Régie (droits d'accise spéciaux)
	5.2.71.1	Rhum
	5.2.71.2	Bière Prestige
	5.2.71.3	Bière Heineken
10.-	5.5.41	Licence de redistillation (rectification d'alcool)
11.-	5.5.42	Licence débit Alcool et Tabac
12.-	5.5.43	Licence distilleries
13.-	5.5.44	Licence brasseries
14.-	5.5.45	Licence manufactures de cigarettes



BUREAU DES DROITS D'ACCISEA/3: SERVICE: BOISSONS GAZEUSES ET GAZOLINE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.2.21	Boissons gazeuses
2.-	5.2.81	Fuel oil
3.-	5.2.82	Gaz oil
4.-	5.2.83	Gaz propane
5.-	5.2.84	Gazoline
6.-	5.2.85	Graisses lubrifiantes
7.-	5.2.86	Huiles lubrifiantes
8.-	5.5.47	Licence fabrique de boissons gazeuses
9.-	5.5.48	Licence de matières inflammables





BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENUB/1: SERVICE: VERIFICATION DES BILANS

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	1.1.12	Impôt sur Revenu base bilan
2.-	5.5.31	Droit de fonctionnement des sociétés anonymes
3.-	5.5.32	Droit de fonctionnement des sociétés en nom collectif
4.-	5.5.33	Droit de non-fonctionnement
5.-	7.2.22	Timbrage de bilans certifiés



BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENUB/2: SERVICE: IMPOT SUR REVENU BASE INDIVIDUELLE ETBASE FORFAITAIRE PROFESSIONNELLE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	1.1.21	Impôt sur les transferts de fonds
2.-	1.2.11	Impôt forfaitaire base professionnelle
3.-	1.2.12	Impôt sur revenu déclaration définitive
4.-	1.2.21	Impôt sur salaires
	1.2.21.1	Employés secteur privé
5.-	1.2.22	Impôt sur boni
6.-	1.2.31	Impôt sur commissions
7.-	1.2.41	Impôt sur dividendes
8.-	1.2.51	Impôt sur intérêts
9.-	1.2.61	Impôt sur plus-values immobilières
10.-	5.4.22	Réassurance (droits sur primes de réassurance)
11.-	5.5.13	Droit d'inscription des étrangers
12.-	5.5.14	Permis d'emploi des étrangers
13.-	5.5.49	Licence des étrangers
14.-	7.2.27	Droit de timbre sur licence des étrangers
15.-	8.6.21	Livret de licence des étrangers



BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENUB/3: SERVICE: IMPOT SUR LE REVENU FORFAITAIRE BASE COMMERCIALE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	1.1.11	Impôt forfaitaire base commerciale
2.-	1.1.31	Taxe d'enlèvement sociétés minières
3.-	4.3.11	Taxe sur actions
4.-	4.5.41	Taxe sur transmission d'actions
5.-	4.6.11	Timbre proportionnel sur capital social
6.-	5.6.11	Taxe proportionnelle sur les mines
7.-	9.3.21	Permis d'exploitation mines
8.-	9.3.31	Permis de recherche



BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALESC/1: SERVICE: CONTRIBUTION FONCIERE DES PROPRIETES BATIES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	4.1.11	Fonds communaux nets (contribution foncière propriétés bâties)
2.-	4.1.21	Taxe sur propriétés bâties
3.-	4.1.31	Contribution solidarité sur contribution foncière propriétés bâties (C.F.P.B.)
4.-	4.1.41	Contribution libération économique sur C.F.P.B.
5.-	4.1.51	Fonds communaux prélèvements (sur C.F.P.B.)
	4.1.51.1	Compte Assistance sociale
	4.1.51.2	Compte ONTRP (Office National du Tourisme et des Relations Publiques)
	4.1.51.3	Compte F.C.R.R. (Fonds de construction et de réparation des routes)
	4.1.51.4	Compte F.R.P.S. (Fonds de reboisement et de Protection du sol)
	4.1.41.5	Compte F.G.A.C.C. (Fonds de gestion Administration Générale des Contributions)





BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALESC/2: SERVICE: PATENTES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.5.21	Carte d'identité professionnelle
2.-	5.5.71	Fonds communaux nets (patentes)
3.-	5.5.72	Fonds communaux nets (droit d'instrumenter)
4.-	5.5.73	Contribution de solidarité sur patentes
5.-	5.5.74	Contribution libération économique sur patentes
6.-	5.5.75	Taxe assistance sociale sur patentes
7.-	5.5.76	Taxe ONTRP sur patentes
8.-	5.5.77	Fonds communaux prélèvements (sur patentes)
	5.5.77.1	Compte caisse autonome des pensions
	5.5.77.2	Compte ONTRP
9.-	5.5.83	Fonds communaux nets (étalonnage)
10.-	5.5.89	Contribution de solidarité sur taxes communales diverses
	5.5.89.3	sur étalonnage



BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALESC/3: SERVICE: TAXES COMMUNALES DIVERSES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.5.81	Fonds communaux nets (alignement)
2.-	5.5.82	Fonds communaux nets (cimetière)
	5.5.82.1	Concession de terrains
	5.5.82.2	Inhumation
	5.5.82.3	Entretien
3.-	5.5.84	Fonds communaux nets (échappes, tonnelles, ajoupas)
4.-	5.5.85	Fonds communaux nets (marché à bestiaux)
5.-	5.5.86	Fonds communaux nets (matériaux et denrées sur voie publique)
	5.5.86.1	Matériaux et denrées
	5.5.86.2	Containers
6.-	5.5.87	Fonds communaux nets (numérotage des maisons)
7.-	5.5.88	Fonds communaux nets (autres recettes communales)
	5.5.88.1	Affermage terrains
	5.5.88.2	Vente à l'encan (objets saisis)
	5.5.88.3	Vente de biens (voitures, terrains)
8.-	5.5.89	Contribution de solidarité sur taxes communales diverses
	5.5.89.1	sur alignement
	5.5.89.2	sur échappes, tonnelles, ajoupas

MEMORANDUM FOR THE RECORD

MEMORANDUM FOR THE RECORD

DATE: 10/15/54

DESCRIPTION	AMOUNT	BALANCE	CHECK NO.
Balance forward	100.00	100.00	
Deposits	100.00	200.00	
Withdrawals	100.00	100.00	
Interest	100.00	200.00	
Deposits	100.00	300.00	
Withdrawals	100.00	200.00	
Interest	100.00	300.00	
Deposits	100.00	400.00	
Withdrawals	100.00	300.00	
Interest	100.00	400.00	
Deposits	100.00	500.00	
Withdrawals	100.00	400.00	
Interest	100.00	500.00	
Deposits	100.00	600.00	
Withdrawals	100.00	500.00	
Interest	100.00	600.00	
Deposits	100.00	700.00	
Withdrawals	100.00	600.00	
Interest	100.00	700.00	
Deposits	100.00	800.00	
Withdrawals	100.00	700.00	
Interest	100.00	800.00	
Deposits	100.00	900.00	
Withdrawals	100.00	800.00	
Interest	100.00	900.00	
Deposits	100.00	1000.00	
Withdrawals	100.00	900.00	
Interest	100.00	1000.00	

BUREAU DU DOMAINED/1: SERVICE: FERMAGE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	7.3.41	Publication demande de ferme
2.-	8.2.11	Affermage de biens domaniaux
3.-	8.2.12	Cession
4.-	8.2.21	Fermage ONL cités
5.-	8.2.31	Contribution de solidarité fermage
6.-	8.2.32	Contribution de solidarité sur biens confisqués
7.-	8.2.33	Contribution de solidarité sur biens nationalisés
8.-	8.2.34	Contribution de solidarité sur successions vacantes
9.-	8.2.35	Contribution de solidarité sur séquestre
10.-	8.6.32	Récupération frais d'arpentage
11.-	8.6.51	Biens confisqués (fermage)
12.-	8.6.52	Biens nationalisés (fermage)
13.-	8.6.53	Successions vacantes
14.-	8.6.54	Séquestre
15.-	9.3.11	Vente de terrains



BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA CONSERVATION FONCIEREE/1: SERVICE: ENREGISTREMENT

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	4.5.11	Droit d'enregistrement
2.-	4.5.12	Taxe supplémentaire enregistrement
3.-	4.5.21	Droit d'hypothèque
4.-	4.5.22	Taxe supplémentaire sur hypothèque
5.-	4.5.31	Droit de mutation
6.-	4.5.32	Taxe supplémentaire sur droits de mutation
7.-	7.2.24	Timbres pour autorisation d'arpentage
8.-	7.2.26	Droit de timbre pour l'acquisition des droits immobiliers par les étrangers
9.-	7.2.41	Visa pour timbres (enregistrement et hypothèques)
	7.2.41.1	sur enregistrement
	7.2.41.2	sur hypothèques
	7.2.41.3	sur mutations
10.-	7.2.42	Visa pour timbre-moblie (requête en divorce)
11.-	7.2.43	Droit fixe sur enregistrement et hypothèques
	7.2.43.1	sur enregistrement
	7.2.43.2	sur hypothèques
12.-	7.2.44	Droit de timbre pour introduction divorce des particuliers
13.-	7.2.45	Droit d'écriture sur enregistrement
14.-	7.2.46	Droit de transcription sur enregistrement
15.-	7.2.47	Droit de certificat sur enregistrement
16.-	7.3.12	Taxe d'enrôlement divorce des étrangers





BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITEF/1: SERVICE: ETAT CIVIL

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.5.61	Marques de fabrique
2.-	7.3.11	Droit de transcription divorce des étrangers
3.-	8.3.21	Etat civil
4.-	8.3.25	Droit d'estampillage (archives nationales)
5.-	8.3.71	Casiers postaux



BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITEF/2: SERVICE: IDENTITE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.5.11	Carte d'identité
	5.5.11.1	Carte d'identité (personnes physiques)
	5.5.11.2	Supplément carte d'identité (sur salaires, CFPB, patentes)
2.-	5.5.12	Droit spécial d'identification (personnes morales)
3.-	7.3.51	Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers)
4.-	8.3.22	Taxe de naturalisation
5.-	8.3.23	Taxe d'inscription (élèves et étudiants)
6.-	8.3.24	Taxe de législation de signatures
7.-	8.3.51	Délivrance de certificats



BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/1: SERVICE: VENTE DE TIMBRES A BRH

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	7.2.11	Timbres mobile
2.-	7.2.12	Timbres Commerce et Industrie
3.-	7.2.13	Timbres Bébé sain (certificat pré-nuptial)
4.-	7.2.14	Timbres justice
5.-	7.2.15	Timbres Péligré
6.-	7.2.16	Timbres solidarité
7.-	7.2.21	Papier timbré
8.-	7.2.52	Timbres Santé Publique
9.-	8.3.72	Timbres-poste



BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/2: SERVICE: DROITS CONSULAIRES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	6.1.11	Droits consulaires
	6.1.11.1	Douanes et aéroport
	6.1.11.2	Consulats
2.-	6.1.21	Visa manifeste
3.-	6.6.11	Taxe construction aéroport (head tax)
4.-	6.6.12	Taxe sur les tickets de voyage
5.-	7.2.23	Timbrage livres de commerce
6.-	7.2.25	Timbres-taxes sur droits consulaires
	7.2.25.1	Timbres consulaires
	7.2.25.2	Connaissance (bill of lading)
	7.2.25.3	Visa connaissance





BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/3: SERVICE: ASSURANCE-VOYAGE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	6.6.21	Taxe d'assurance voyage
2.-	7.2.32	Timbres fixes sur assurance voyage



BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/4: SERVICE: IMMIGRATION ET EMIGRATION

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	8.3.31	Passeport
	8.3.31.1	Passeport
	8.3.31.2	Renouvellement passeport
2.-	8.3.32	Vente livrets passeport
3.-	8.3.33	Passeport marin
4.-	8.3.34	Laissez-passer
5.-	8.3.35	Visa de sortie
6.-	8.3.36	Visa de sortie multiple
7.-	8.3.37	Permis de séjour des étrangers
8.-	8.3.38	Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport
9.-	8.3.39	Carte d'identité des étrangers résidents
10.-	8.3.41	Certificat de départ
	8.3.41.1	sur passeport
	8.3.41.2	sur passeport marin
11.-	8.3.42	Droit spécial Immigration et Emigration
	8.3.42.1	sur permis de séjour
	8.3.42.2	sur prolongation de séjour
	8.3.42.3	sur permis de retour
12.-	8.3.43	Taxe BDPS (Budget de développement poste spécial)
	8.3.43.1	sur laissez-passer
	8.3.43.2	sur livrets de séjour



	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
	8.3.43.3	sur prolongation de séjour
	8.3.43.4	sur permis de séjour
	8.3.43.5	sur permis de retour
	8.3.43.6	sur certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport
13.-	8.6.61	Prolongation de séjour (formules immigra- tion)
14.-	8.6.62	Permis de retour (formules immigration)
15.-	8.6.63	Livrets de séjour (étrangers résidents)



BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/5: SERVICE: COORDINATIONNUMERO DE CODEIMPOT OU TAXE

1.-

7.2.61

Timbres sur chèques, effets, opérations  
de change et divers





BUREAU DES RECETTES DIVERSESH/1: SERVICE: TAXES DIVERSES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	1.2.23	Contribution libération économique sur salaires
	1.2.23.1	employés secteur privé
2.-	1.2.24	Contribution solidarité sur salaires
3.-	3.1.11	Taxe d'apprentissage
4.-	5.2.91	Taxe d'alphabétisation
5.-	5.2.92	Taxe sur son de blé
6.-	5.4.21	Assurance (droits sur primes d'assurance)
7.-	5.4.31	Taxe sur spectacles publics
8.-	5.4.41	Taxe TELECO (sur appels téléphoniques)
9.-	5.5.62	Taxe sur radios et téléviseurs
	5.5.62.1	Taxe sur acquisition
	5.5.62.2	Taxe sur utilisation
10.-	5.5.63	Droit de wharfage
11.-	7.3.21	Taxe exportation fruit de mer



BUREAU DES RECETTES DIVERSESH/2: SERVICE: RECETTES NON FISCALES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.4.32	Taxe sur spectacles publics (théâtre de verdure)
2.-	5.4.51	Taxe sur les locations de voitures
3.-	5.4.61	Taxe sur les locations de chambres d'hôtel
4.-	6.6.31	Taxe sur visiteurs étrangers
5.-	7.3.13	Divorce des étrangers, taxe territoriale
6.-	8.3.14	Certificat sur bonne vie et mœurs sur voyages
7.-	8.3.52	Cartes et certificats de santé
	8.3.52.1	Cartes de santé
	8.3.52.2	Certificat de santé
8.-	8.3.53	Livrets de travail
9.-	8.3.54	Droit de greffe
10.-	8.3.61	Location Immeuble Education Nationale
11.-	8.3.62	Vente Code fiscal et supplément
12.-	8.3.63	Contributions volontaires
13.-	8.4.11	Taxe contravention véhicules
14.-	8.4.21	Amendes de simple police (tribunaux de paix)
15.-	8.6.71	Caisse dépôts et consignations (amendes diverses)
16.-	8.6.72	Caisse dépôts et consignations (amendes tribunal correctionnel)
17.-	8.6.73	Caisse dépôts et consignations (offres réelles)
18.-	8.6.91	Vente à l'encan (biens appartenant aux départements ministériels et organismes autonomes)
19.-	9.1.11	Vente à l'encan (objets saisis)



I/1: SERVICE: IMMATRICULATION VEHICULES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	4.5.51	Droit de tranfert véhicules
2.-	5.5.22	Taxe spéciale d'identification des chauffeurs-guides
3.-	5.5.91	Taxe de 1ère immatriculation véhicules
	5.5.91.1	véhicules importés
	5.5.91.2	véhicules usagés
4.-	5.5.92	Taxe de seconde immatriculation
5.-	5.5.93	Contribution de solidarité sur véhicules
6.-	5.5.94	Inspection des véhicules (taxe de police)
	5.5.94.1	véhicules privés
	5.5.94.2	véhicules publics
7.-	5.5.95	Taxe OSIV (Organisation service inspection des véhicules) véhicules privés
8.-	5.5.96	Taxe spéciale sur inspection véhicules privés
9.-	5.5.97	Taxe touristique sur véhicules usagés importés
10.-	5.5.98	Taxe ONTRP sur immatriculation véhicules
11.-	8.3.11	Permis de conduire
12.-	8.3.12	Contribution de solidarité sur permis de conduire
13.-	8.3.13	Certificat de bonne vie et moeurs sur permis de conduire
14.-	8.6.81	Vente de plaques d'immatriculation (pertes et changements)



J/1: TAXES PERÇUES PAR LES BUREAUX DES PREPOSES DES PROVINCES  
ET PAR LES CHEFS LIEUX DES ARRONDISSEMENTS FINANCIERS  
AUTRES QUE LE BUREAU CENTRAL DE L'AGC

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.5.51	Licence spéculateur en denrées
2.-	5.5.52	Licence de scieur de long
3.-	5.5.53	Licence de marchand de bois
4.-	8.6.11	Taxe OFATMA





K/1: TAXES PERÇUES PAR TOUS LES SERVICES DU BUREAU CENTRAL  
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS ET  
PAR TOUS LES POSTES DE PROVINCE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.2.42	Allumettes (droits d'accise)
2.-	7.2.51	Droit de timbre proportionnel
3.-	7.2.62	Visa pour timbre (délivrance de duplicata de quittance)
4.-	7.3.31	Taxe DNL (Office National de logement)
5.-	7.3.32	Taxe contribution urbanisme
6.-	7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)
7.-	8.6.31	Récupération frais d'huissier
8.-	8.6.41	Surplus de caisse indéterminés

N.B. Les droits d'accise sur allumettes ne sont perçus que par le bureau de perception de l'Administration Générale des Contributions (Gonaïves).



L/1: TAXES PERCUES POUR COMPTE DE L'AGC PAR LA BRH  
DIRECTEMENT OU SUR BORDEREAUX DE DOUANE

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	5.2.15	Boissons spiritueuses (droits d'accise)
	5.2.15.2	Boissons spiritueuses importées
2.-	5.2.16	Boissons vineuses (droits d'accise)
3.-	5.2.49	Sucre (droits d'accise)
4.-	6.1.31	Produits alimentaires de luxe importés (droits d'accise)
5.-	7.2.31	Timbres fixes sur bordereaux de douane
6.-	7.3.52	Fiches scolaires



M/1: TAXES SUR SALAIRES RETENUES A LA SOURCE PAR LE  
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES  
ECONOMIQUES (TRESOR PUBLIC)

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	1.2.21	Impôt sur salaires
	1.2.21.2	Employés secteur public
2.-	1.2.23	Contribution libération économique sur salaires
	1.2.23.2	Employés secteur public
3.-	1.2.25	Taxe Mausolée Pères de la Patrie



10

CLASSIFICATION, PAR ORDRE ALPHABETIQUE,  
DES RUBRIQUES D'IMPOTS ET TAXES  
PERCUES PAR  
L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)





CLASSIFICATION, PAR ORDRE ALPHABETIQUE,  
DES RUBRIQUES D'IMPOTS ET TAXES  
PERCUS PAR

L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS (AGC)

- 1.- Affermage de biens domaniaux
- 2.- Assurance
- 3.- Carte d'identité
- 4.- Certificat de bonne Vie et Moeurs
- 5.- Commission Régie
- 6.- Contribution solidarité
- 7.- Contribution libération économique
- 8.- Droits d'accise
- 9.- Droits consulaires
- 10.- Enregistrement et hypothèques
- 11.- Exploitation mines
- 12.- Immatriculation véhicules
- 13.- Impôt sur le revenu des entreprises
- 14.- Impôt sur le revenu des personnes physiques
- 15.- Licences
- 16.- Passeport
- 17.- Permis de conduire
- 18.- Taxe d'apprentissage
- 19.- Taxe d'assurance-voyage
- 20.- Taxe construction aéroport



- 21.- Taxe sur des services déterminés
- 22.- Taxes Immigration et Emigration
- 23.- Taxe sur spectacles publics
- 24.- Taxe sur propriétés bâties
- 25.- Taxes sur étrangers
- 26.- Taxe sur les tickets de voyage
- 27.- Timbres ~~mobile~~
- 28.- Timbres poste
- 29.- Autres recettes internes



VENTILATION DES RUBRIQUES D'IMPOTS ET TAXES  
CLASSEES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

1.- AFFERMAGE DE BIENS DOMANIAUX

- 1) 8.2.11- Affermage de biens domaniaux

2.- ASSURANCE

- 1) 5.4.21- Assurance
- 2) 5.4.22- Réassurance

3.- CARTE D'IDENTITE

- 1) 5.5.11- Carte d'identité (personnes physiques)
- 2) 5.5.12- Droit spécial d'identification (personnes morales)
- 3) 5.5.21- Carte d'identité professionnelle
- 4) 5.5.22- Taxe spéciale d'identification des chauffeurs-guides
- 5) 8.3.39- Carte d'identité des étrangers résidents

4.- CERTIFICAT DE BONNE VIE ET MOEURS

- 1) 8.3.13- Certificat de bonne vie et moeurs sur permis de conduire
- 2) 8.3.14- Certificat de bonne vie et moeurs sur voyages

5.- COMMISSION REGIE

- 1) 5.2.71- Commission Régie (droits d'accise spéciaux)

6.- CONTRIBUTION SOLIDARITE

- 1) 1.2.24- Contribution solidarité sur salaires
- 2) 4.1.31- Contribution solidarité sur CFPB
- 3) 5.5.73- Contribution solidarité sur patentes
- 4) 5.5.89- Contribution solidarité sur taxe communales diverses
- 5) 5.5.93- Contribution solidarité sur véhicules
- 6) 8.2.31- Contribution solidarité sur fermage



- 7) 8.2.32- Contribution solidarité sur biens confisqués
- 8) 8.2.33- Contribution solidarité sur biens nationalisés
- 9) 8.2.34- Contribution solidarité sur successions vacantes
- 10) 8.2.35- Contribution solidarité sur séquestre
- 11) 8.3.12- Contribution solidarité sur permis de conduire

#### 7.- CONTRIBUTION LIBERATION ECONOMIQUE

- 1) 1.2.23- Contribution libération économique sur salaires
- 2) 4.1.41- Contribution libération économique sur CFPB
- 3) 5.5.74- Contribution libération économique sur patentes

#### 8.- DROITS D'ACCISE

- 1) 5.2.11- Alcool de jus de canne
- 2) 5.2.12- Alcool d'autres matières
- 3) 5.2.13- Alcool (timbres)
- 4) 5.2.14- Boissons maltées
- 5) 5.2.15- Boissons spiritueuses
- 6) 5.2.16- Boissons vineuses
- 7) 5.2.21- Boissons gazeuses
- 8) 5.2.31- Cigarettes (timbres)
- 9) 5.2.32- Cigares (timbres)
- 10) 5.2.33- Tabac préparé (timbres)
- 11) 5.2.41- Aluminium
- 12) 5.2.42- Allumettes
- 13) 5.2.43- Bonbons
- 14) 5.2.44- Chaussures
- 15) 5.2.45- Farine





- 16) 5.2.46- Huile
- 17) 5.2.47- Saindoux
- 18) 5.2.48- Savon
- 19) 5.2.49- Sucre
- 20) 5.2.50- Tissus
- 21) 5.2.51- Fer
- 22) 5.2.52- Structures et fenêtrés
- 23) 5.2.53- Lits
- 24) 5.2.54- Peintures
- 25) 5.2.61- Divers
- 26) 5.2.81- Fuel oil
- 27) 5.2.82- Gaz oil
- 28) 5.2.83- Gaz propane
- 29) 5.2.84- Gazoline
- 30) 5.2.85- Graisses lubrifiantes
- 31) 5.2.86- Huiles lubrifiantes
- 32) 5.2.91- Taxe d'alphabétisation (canne à sucre)
- 33) 5.2.92- Taxe sur son de blé
- 34) 6.1.31- Produits alimentaires de luxe importés

#### 9.- DROITS CONSULAIRES

- 1) 6.1.11- Droits consulaires

#### 10.- ENREGISTREMENT ET HYPOTHEQUES

- 1) 4.5.11- Droit d'enregistrement
- 2) 4.5.12- Taxe supplémentaire enregistrement
- 3) 4.5.21- Droit d'hypothèque
- 4) 4.5.22- Taxe supplémentaire sur hypothèques
- 5) 4.5.31- Droit de mutation
- 6) 4.5.32- Taxe supplémentaire sur droits de mutation



7) 4.5.41- Taxe sur transmission d'actions

8) 4.5.51- Droit de transfert véhicules

11.- EXPLOITATION MINES

1) 1.1.31- Taxe d'enlèvement sociétés minières

2) 5.6.11- Taxe proportionnelle sur les mines

3) 9.3.21- Permis d'exploitation mines

4) 9.3.31- Permis de recherche

12.- IMMATRICULATION VEHICULES

1) 5.5.91- Taxe de première immatriculation véhicules

2) 5.5.92- Taxe de seconde immatriculation

3) 5.5.98- Taxe ONTRP sur immatriculation véhicules

13.- IMPOT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES

1) 1.1.11- Impôt forfaitaire base commerciale

2) 1.1.12- Impôt sur revenu base bilan

3) 1.1.21- Impôt sur transferts de fonds

14.- IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

1) 1.2.11- Impôt forfaitaire base professionnelle

2) 1.2.12- Impôt sur revenu déclaration définitive

3) 1.2.21- Impôt sur salaires

4) 1.2.22- Impôt sur boni

5) 1.2.31- Impôt sur commissions

6) 1.2.41- Impôt sur dividendes

7) 1.2.51- Impôt sur intérêts

8) 1.2.61- Impôt sur plus-values immobilières



15.- LICENCES

- 1) 5.5.41- Licence de redistillation (rectification) d'alcool
- 2) 5.5.42- Licence débit alcool et tabac
- 3) 5.5.43- Licence distilleries
- 4) 5.5.44- Licence brasseries
- 5) 5.5.45- Licence manufacture de cigarettes
- 6) 5.5.46- Licence d'exploitation (usines et manufactures)
- 7) 5.5.47- Licence fabrique de boissons gazeuses
- 8) 5.5.48- Licence de matières inflammables
- 9) 5.5.49- Licences des étrangers
- 10) 5.5.51- Licence spéculateur en denrées
- 11) 5.5.52- Licence de scieur de long
- 12) 5.5.53- Licence de marchand de bois

16.- PASSEPORT

- 1) 8.3.31- Passeport
- 2) 8.3.32- Vente livrets passeport
- 3) 8.3.33- Passeport marin
- 4) 8.3.35- Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport

17.- PERMIS DE CONDUIRE

- 1) 6.3.11- Permis de conduire

18.- TAXE D'APPRENTISSAGE

- 1) 3.1.11- Taxe d'apprentissage

19.- TAXE D'ASSURANCE-VOYAGE

- 1) 0.6.31- Taxe d'assurance-voyage



20.- TAXE CONSTRUCTION AEROPORT

- 1) 6.6.11- Taxe construction aéroport

21.- TAXE SUR DES SERVICES DETERMINES

- 1) 5.4.11- Taxe d'arrosage (irrigation)
- 2) 5.4.41- Taxe TELECO
- 3) 5.4.51- Taxe sur les locations de voitures
- 4) 5.4.61- Taxe sur les locations de chambres d'hôtel

22.- TAXES IMMIGRATION ET EMIGRATION

- 1) 8.3.34- Laissez-passer
- 2) 8.3.35- Visa de sortie
- 3) 8.3.36- Visa de sortie multiple
- 4) 8.3.37- Permis de séjour des étrangers
- 5) 8.3.41- Certificat de départ
- 6) 8.3.42- Droit spécial Immigration et Emigration
- 7) 8.3.43- Taxe BDPS (Budget de développement Poste spécial)

23.- TAXE SUR SPECTACLES PUBLICS

- 1) 5.4.31- Taxe sur spectacles publics
- 2) 5.4.32- Taxe sur spectacles publics (théâtre de verdure)

24.- TAXE SUR PROPRIETES BATIES

- 1) 4.1.21- Taxe sur propriétés bâties

25.- TAXES SUR ETRANGERS

- 1) 5.5.13- Droit d'inscription des étrangers
- 2) 5.5.14- Permis d'emploi des étrangers





- 3) 6.6.31- Taxe sur visiteurs étrangers
- 4) 7.3.11- Droit de transcription divorce des étrangers
- 5) 7.3.12- Taxe d'enrôlement divorce des étrangers
- 6) 7.3.13- Divorce des étrangers, taxe territoriale
- 7) 7.3.51- Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers)

#### 26.- TAXE SUR LES TICKETS DE VOYAGE

- 1) 6.6.12- Taxe sur les tickets de voyage

#### 27.- TIMBRES-MOBILE

- 1) 4.6.11- Timbre proportionnel sur capital social
- 2) 5.5.31- Droit de fonctionnement des sociétés anonymes
- 3) 5.5.32- Droit de fonctionnement des sociétés en nom collectif
- 4) 5.5.33- Droit de non-fonctionnement
- 5) 7.2.11- Timbres-mobile
- 6) 7.2.12- Timbres commerce et industrie
- 7) 7.2.13- Timbres Bébé sain (certificat pré-nuptial)
- 8) 7.2.14- Timbres justice
- 9) 7.2.15- Timbres Péligré
- 10) 7.2.16- Timbres solidarité
- 11) 7.2.21- Papier timbré
- 12) 7.2.22- Timbrage de bilans certifiés
- 13) 7.2.23- Timbrage livres de commerce
- 14) 7.2.24- Timbres pour autorisation d'arpentage
- 15) 7.2.25- Timbres-taxes sur droits consulaires
- 16) 7.2.26- Droit de timbre pour l'acquisition des droits immobiliers par les étrangers



- 17) 7.2.27- Droit de timbre sur licence des étrangers
- 18) 7.2.31- Timbres fixes sur bordereaux de douane
- 19) 7.2.32- Timbres fixes sur assurance voyage
- 20) 7.2.41- Visa pour timbres (enregistrement, hypothèques, mutations)
- 21) 7.2.42) Visa pour timbres-mobile (requête en divorce)
- 22) 7.2.43- Droit fixe sur enregistrement et hypothèques
- 23) 7.2.44- Droit de timbre pour introduction divorce des particuliers
- 24) 7.2.45- Droit d'écriture sur enregistrement
- 25) 7.2.46- Droit de transcription sur enregistrement
- 26) 7.2.47- Droit de certificat sur enregistrement
- 27) 7.2.51- Droit de timbre proportionnel
- 28) 7.2.52- Timbres Santé Publique
- 29) 7.2.61- Timbres sur chèques, effets, opérations de change et divers
- 30) 7.2.62- Visa pour timbre (délivrance de duplicata de quittance)

28.- TIMBRES-POSTE

- 1) 8.3.72- Timbres-poste

29.- AUTRES RECETTES INTERNES

(Voir tableau de ventilation par ordre alphabétique)



VENTILATION DES AUTRES RECETTES INTERNESPAR ORDRE ALPHABETIQUE

- 1.- Amendes de simple police (tribunaux de paix)
- 2.- Casiers postaux
- 3.- Cessions
- 4.- Contributions volontaires
- 5.- Cartes et certificats de santé
- 6.- Droit de greffe
- 7.- Droit d'estampillage (archives nationales)
- 8.- Délivrance de certificats
- 9.- Droit de wharfarge
- 10.- Etat civil
- 11.- Fiches scolaires
- 12.- Fermage ONL cités
- 13.- Fonds communaux nets
- 14.- Fonds communaux prélèvements
- 15.- Inspection des véhicules (taxe de police)
- 16.- Livrets de travail
- 17.- Location immeuble Education Nationale
- 18.- Marques de fabrique
- 19.- Publication demande de ferme
- 20.- Surtaxe (amendes fiscales)
- 21.- Taxe Mausolée Père de la Patrie
- 22.- Taxe sur actions
- 23.- Taxe sur radios et téléviseurs
- 24.- Taxe OSIV (Organisation Service Inspection des véhicules) véhicules privés



- 25.- Taxe spéciale inspection véhicules privés
- 26.- Taxe touristique sur véhicules usagés importés
- 27.- Taxe exportation fruits de mer
- 28.- Taxe ONL (Office National de Logement)
- 29.- Taxe contribution urbanisme
- 30.- Taxe de naturalisation
- 31.- Taxe d'inscription (élèves et étudiants)
- 32.- Taxe de législation de signatures
- 33.- Taxe contravention véhicules
- 34.- Visa manifeste
- 35.- Vente code fiscal et supplément
- 36.- Vente à l'encan (objets saisis)
- 37.- Vente de terrains





VENTILATION DES AUTRES RECETTES INTERNES  
PAR ORDRE DE CLASSEMENT  
SELON LA NOMENCLATURE DES RECETTES INTERNES

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
1.-	1.2.25	Taxe Mausolée Pères de la Patrie
2.-		<u>Fonds communaux nets</u>
	4.1.11	C.F.P.B.
	5.5.71	Patentes
	5.5.72	Droit d'instrumenter
	5.5.81	Alignement
	5.5.82	Cimetière
	5.5.83	Etalonnage
	5.5.84	Echoppes, tonnelles, ajoupas
	5.5.85	Marché à bestiaux
	5.5.86	Matériaux et denrées sur voie publique
	5.5.87	Numérotage des maisons
	5.5.88	Autres recettes communales
3.-		<u>Fonds communaux prélèvements</u>
	4.1.51	sur C.F.P.B.
	5.5.75	Taxe assistance sociale sur patentes
	5.5.76	Taxe DNTRP sur patentes
	5.5.77	sur patentes
4.-	4.3.11	Taxe sur actions
5.-	5.5.61	Marques de fabrique
6.-	5.5.62	Taxe sur radios et téléviseurs



	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
7.-	5.5.63	Droit de wharfage
8.-	5.5.94	Inspection des véhicules (taxe de police)
9.-	5.5.95	Taxe OSIV véhicules privés
10.-	5.5.96	Taxe spéciale inspection véhicules privés
11.-	5.5.97	Taxe touristique sur véhicules usagés importés
12.-	6.1.21	Visa manifeste
13.-	7.3.21	Taxe exportation fruits de mer
14.-	7.3.31	Taxe ONL (Office National de Logement)
15.-	7.3.32	Taxe contribution urbanisme
16.-	7.3.41	Publication demande de ferme
17.-	7.3.52	Fiches scolaires
18.-	7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)
19.-	8.2.12	Cession
20.-	8.2.21	Fermage ONL cités
21.-	8.3.21	Etat civil
22.-	8.3.22	Taxe de naturalisation
23.-	8.3.23	Taxe d'inscription (élèves et étudiants)
24.-	8.3.24	Taxe de légalisation de signatures
25.-	8.3.25	Droit d'estampillage (archives nationales)
26.-	8.3.51	Délivrance de certificats
27.-	8.3.52	Cartes et certificats de santé
28.-	8.3.53	Livrets de travail
29.-	8.3.54	Droit de greffe
30.-	8.3.61	Location immeuble Education Nationale

Year	Value	Value
1870	100	100
1871	100	100
1872	100	100
1873	100	100
1874	100	100
1875	100	100
1876	100	100
1877	100	100
1878	100	100
1879	100	100
1880	100	100
1881	100	100
1882	100	100
1883	100	100
1884	100	100
1885	100	100
1886	100	100
1887	100	100
1888	100	100
1889	100	100
1890	100	100
1891	100	100
1892	100	100
1893	100	100
1894	100	100
1895	100	100
1896	100	100
1897	100	100
1898	100	100
1899	100	100
1900	100	100

	<u>NUMERO DE CODE</u>	<u>IMPOT OU TAXE</u>
31.-	8.3.62	Vente code fiscal et supplément
32.-	8.3.63	Contributions volontaires
33.-	8.3.71	Casiers postaux
34.-	8.4.11	Taxe contravention véhicules
35.-	8.4.21	Amendes de simple police (tribunaux de paix)
36.-	9.1.11	Vente à l'encan (objets saisis)
37.-	9.3.11	Vente de terrains



CLASSIFICATION, PAR ORDRE ALPHABETIQUE, DES RUBRIQUES D'IMPOTS ET TAXES(RECETTES NON FISCALES) PERÇUES PAR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DESCONTRIBUTIONS (AGC)

- 1- Biens confisqués (Fermage)
- 2- Biens nationalisés (Fermage)
- 3- Caisse dépôts et consignations (amendes diverses)
- 4- Caisse dépôts et consignations (amendes tribunal correctionnel)
- 5- Caisse dépôts et consignations (offres réelles)
- 6- Livret de licence des étrangers
- 7- Livret de séjour (étrangers résidents)
- 8- Permis de retour (formules Immigration)
- 9- Prolongation de séjour (formules Immigration)
- 10- Récupération frais d'huissier
- 11- Récupération frais d'arpentage
- 12- Successions vacantes
- 13- Séquestre
- 14- Surplus de caisse indéterminés
- 15- Taxe OFATMA
- 16- Vente de plaques d'immatriculation (pertes et changements)
- 17- Vente à l'encan (biens appartenant aux départements ministériels et organismes autonomes.





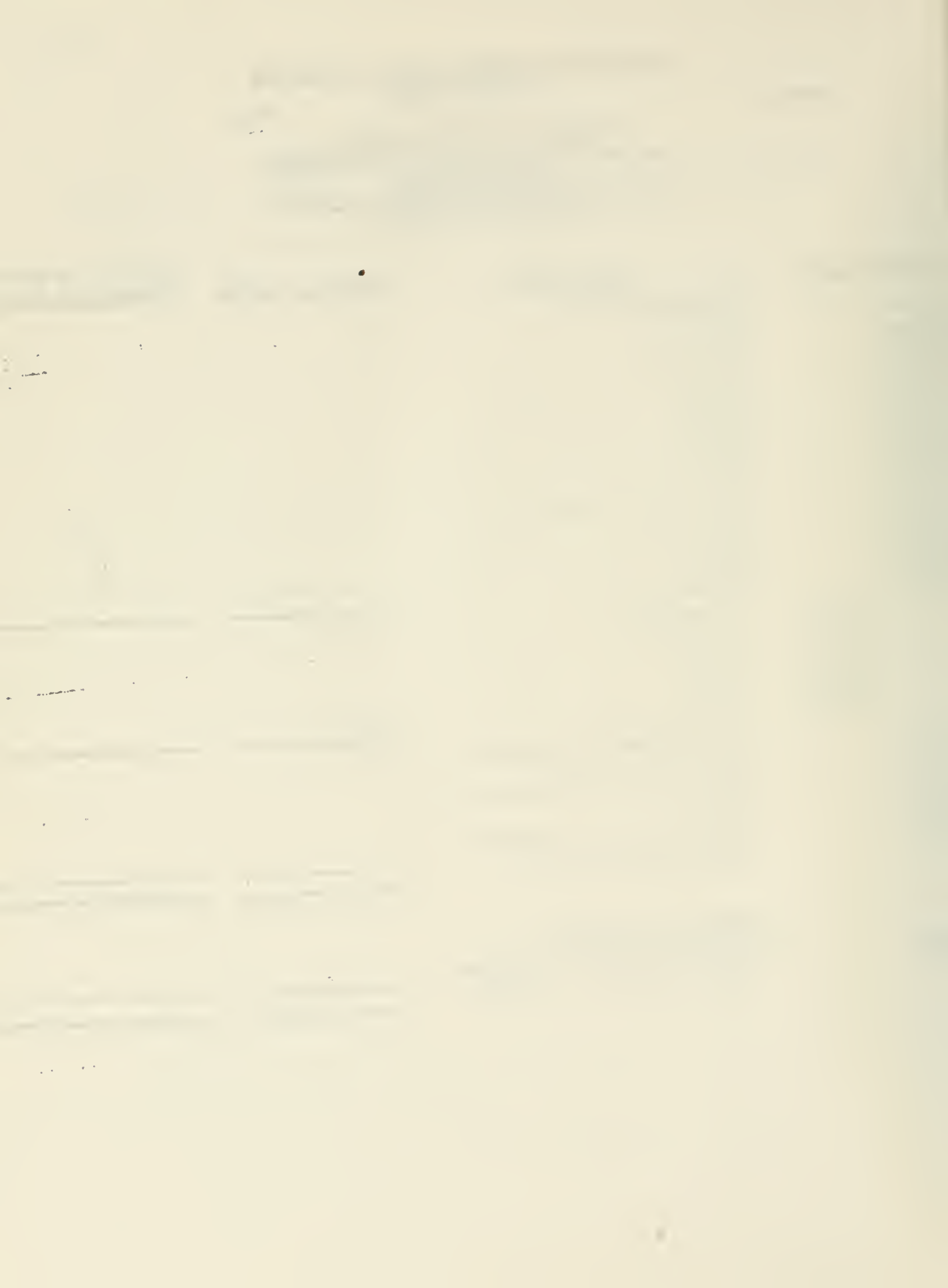
ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/1: SERVICE: USINES ET MANUFACTURES  
RAPPORT # A/11  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou taxe</u>	<u>Recettes du mois</u>	<u>Recettes du début de l'exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
5.2.41	Aluminium		
5.2.43	Borbons		
5.2.44	Chausseurs		
5.2.45	Farine		
5.2.46	Halle		
5.2.47	Saindoux		
5.2.48	Savon		
5.2.50	Tissus		
5.2.51	For		
5.2.52	Structures et Fenêtres		
5.2.53	Lits		
5.2.54	Peintures		
5.2.61	Divers		
5.2.71	Commission Regie		
5.2.71.4	Allumettes		
5.2.71.5	Cigarettes		
5.2.71.6	Ciment		
5.2.71.7	Farine		
5.2.71.8	Sucre		
5.2.71.9	Autres articles		
5.4.11	Taxe d'arrosage (irrigation)		
5.5.46	Licence d'exploitation		
7.2.51	Lois de tarare proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe Contribution Urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (aides fiscales)		
	<u>Total Recettes fiscales</u>	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais nuisier		
8.6.41	Surplus de classe indéterminés		
	<u>Total Recettes non fiscales</u>	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

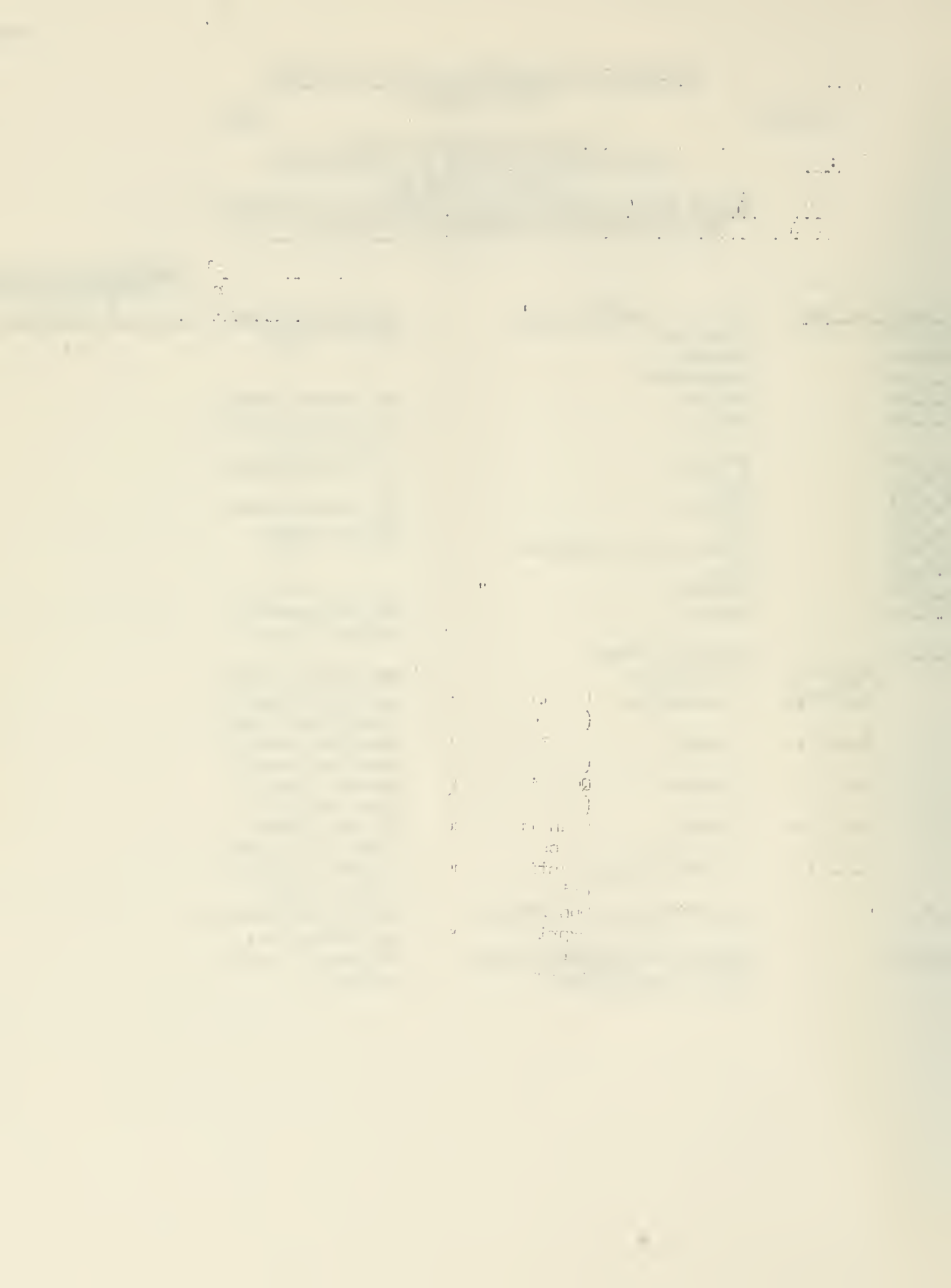
EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/1: SERVICE: USINES ET MANUFACTURES  
RAPPORT # A/11 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASE D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité Imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>Début Exercice à fin mois</u>
5.2.41	Aluminium	Prix de vente		
5.2.43	Bonbons	" "		
5.2.44	Chaussures	" "		
5.2.45	Farine	Qté vendue/100lbs		
5.2.46	Huile	Qté brute importée en kgs nets		
5.2.47	Saindoux	Qté vendue/kgsnets		
5.2.48	Savon	" "		
5.2.50	Tissus	Qté vendue/yards		
5.2.51	Fer	Prix de vente		
5.2.52	Structures et Fenêtres	" "		
5.2.53	Lits	" "		
5.2.54	Peintures	" "		
5.2.61	Divers	Prix de vente ou Quantité vendue		
5.2.71	Commission Régie			
5.2.71.4	Allumettes	Qté vendue/cartons		
5.2.71.5	Cigarettes	Quantité vendue (pochettes 20 kgs)		
5.2.71.6	Ciment	Quantité vendue (sacs 42.5 Kgs)		
5.2.71.7	Farine	Quantité vendue (sacs 100 lbs)		
5.2.71.8	Sucre	Quantité vendue (sacs de 100 lbs)		
5.2.71.9	Autres articles	Quantité vendue ou Prix de vente		
5.4.11	Taxe d'arrosage (irrigation)	Superficie terrains exprimée en ha.		
5.5.46	Licence d'exploitation (usi- nes et manufactures)	Par usine et manu- facture		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

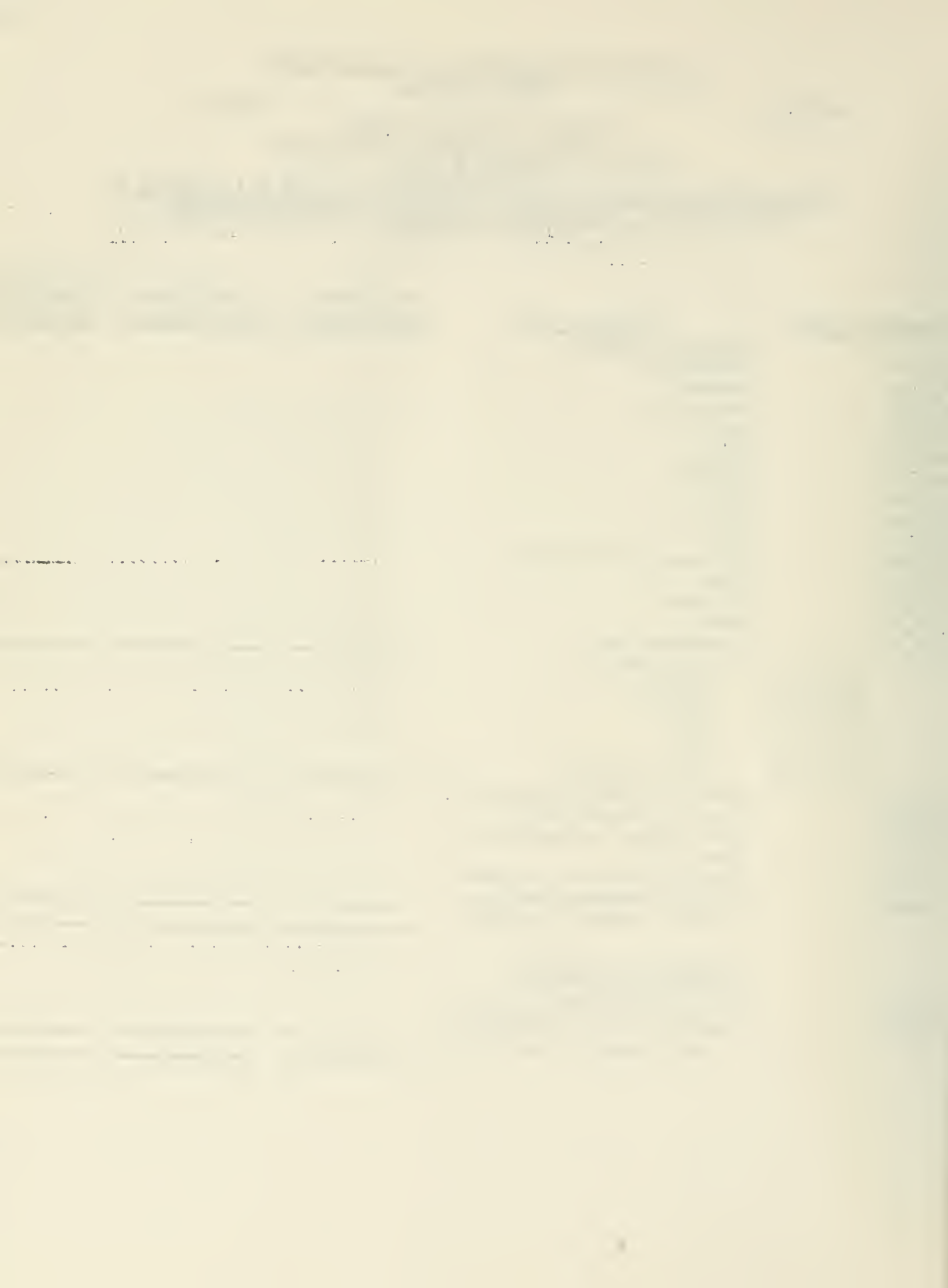
EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/1: SERVICE: USINES ET MANUFACTURES  
RAPPORT # A/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN  
COURS ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.2.41	Aluminium			
5.2.43	Banbons			
5.2.44	Chaussures			
5.2.45	Farine			
5.2.46	Huile			
5.2.47	Saindoux			
5.2.48	Savon			
5.2.50	Tissus			
5.2.51	Fer			
5.2.52	Structures et Fenêtres			
5.2.53	Lits			
5.2.54	Peintures			
5.2.61	Divers			
5.2.71	Commission Régie			
5.2.71.4	Allumettes			
5.2.71.5	Cigarettes			
5.2.71.6	Ciment			
5.2.71.7	Farine			
5.2.71.8	Sucre			
5.2.71.9	Autres articles			
5.4.11	Taxe d'arrosage (irrigation)			
5.5.46	Licence d'exploitation			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONE			
7.3.32	Taxe Contribution Urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total Recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total Recettes non fiscales			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE

A/1: SERVICE: USINES ET MANUFACTURES

RAPPORT # A/13

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE

L'EXERCICE A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou taxe</u>	(1)	(2)	3(1-2)
		<u>Début Exercice</u>	<u>Période correspondante</u>	<u>Aug.</u>
		<u>à fin mois</u>	<u>Exercice antérieur</u>	<u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.2.41	Aluminium			
5.2.43	Bonbons			
5.2.44	Chaussures			
5.2.45	Farine			
5.2.46	Huile			
5.2.47	Saindoux			
5.2.48	Savon			
5.2.50	Tissus			
5.2.51	Fer			
5.2.52	Structures et Fenêtres			
5.2.53	Lits			
5.2.54	Peintures			
5.2.61	Divers			
5.2.71	Commission Régie			
5.2.71.4	Allumettes			
5.2.71.5	Cigarettes			
5.2.71.6	Ciment			
5.2.71.7	Farine			
5.2.71.8	Sucre			
5.2.71.9	Autres articles			
5.4.11	Taxe d'arrosage (irrigation)			
5.5.46	Licence d'exploitation			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe Contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total Recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total Recettes non fiscales			









ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/2: SERVICE: ALCOOL ET TABAC  
RAPPORT # A/21  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
5.2.11	Alcool de jus de canne		
5.2.12	Alcool d'autres matières		
5.2.13	Alcool (Timbres)		
5.2.13.1	Alcool		
5.2.13.2	Rhum		
5.2.14	Boissons maltées		
5.2.14.1	Bière Prestige		
5.2.14.2	Bière Heineken		
5.2.14.3	Malta Heineken		
5.2.15	Boissons spiritueuses		
5.2.15.1	Whisky (timbres)		
5.2.31	Cigarettes (timbres)		
5.2.32	Cigares (timbres)		
5.2.33	Tabac préparé (timbres)		
5.2.71	Commission Régie		
5.2.71.1	Rhum		
5.2.71.2	Bière Prestige		
5.2.71.3	Bière Heineken		
5.5.41	Licence redistil. Alcool		
5.5.42	Licence débit alcool & tabac		
5.5.43	Licence distilleries		
5.5.44	Licence brasseries		
5.5.45	Licence manufact. cigarettes		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe CNL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total Recettes fiscales		
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total Recettes non fiscales		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISEA/2: SERVICE: ALCOOL ET TABACRAPPORT # A/21 bisRELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u> <u>début exercice</u> <u>Mois à fin mois</u>
5.2.11	Alcool de jus de canne	Capacité production en points chaudière	
5.2.12	Alcool d'autres matières	" "	
5.2.13	Alcool (timbres)		
5.2.13.1	Alcool	Qté produite/litres	
5.2.13.2	Rhum	Qté produite/bouteilles	
5.2.14	Boissons maltées		
5.2.14.1	Bière Prestige	Qté vendue en caisse de 24 bouteilles	
5.2.14.2	Bière Heineken	" "	
5.2.14.3	Mälta Heineken	" "	
5.2.15	Boissons spiritueuses		
5.2.15.1	Whisky (timbres)	Qté importée/bouteilles	
5.2.31	Cigarettes (timbres)	Qté produite ou importée en pochettes 20 cigaret.	
5.2.32	Cigares (timbres)	Qté produite ou importée en cigares	
5.2.33	Tabac préparé (timbres)	Qté tabac préparé en pa- quets de 16 gr 2/3	
5.2.71	Commission Régie		
5.2.71.1	Rhum	Qté produite/bouteilles	
5.2.71.2	Bière Prestige	Qté vendue en caisses de 24 bouteilles	
5.2.71.3	Bière Heineken	" "	
5.5.41	Licence redistillation al. (alcool)	Capacité de production en hectolitres	
5.5.42	Licence débit alcool et tabac	Nombre d'unités de débit alcool et tabac	
5.5.43	Licence distilleries	Capacité de production en points de chaudières	
5.5.44	Licence de brasseries	Par entreprises de pro- duction	
5.5.45	Licence manufacture cigarettes	Par manufacture	



## ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

## BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
 N/2: SERVICE: ALCOOL ET TABAC  
 RAPPORT // A/22

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
 (MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.2.11	Alcool de jus de canne			
5.2.12	Alcool d'autres matières			
5.2.13	Alcool (timbres)			
5.2.13.1	Alcool			
5.2.13.2	Rhum			
5.2.14	Boissons maltées			
5.2.14.1	Bière Prestige			
5.2.14.2	Bière Heinekken			
5.2.14.3	Malta Heinekken			
5.2.15	Boissons spiritueuses			
5.2.15.1	Whisky (timbres)			
5.2.31	Cigarettes (timbres)			
5.2.32	Cigares (timbres)			
5.2.33	Tabac préparé (timbres)			
5.2.71	Commission Régio			
5.2.71.1	Rhum			
5.2.71.2	Bière Prestige			
5.2.71.3	Bière Heinekken			
5.5.41	Licence redistillation al.			
5.5.42	Licence débit alcool & tabac			
5.5.43	Licence distilleries			
5.5.44	Licence brasseries			
5.5.45	Licence manufac. cigarettes			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe CNL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total Recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus classe indéterminés			
	Total Recettes non fiscales	=====	=====	=====







## ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

## BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE

A/2: SERVICE: ALCOOL ET TABAC

RAPPORT # A/23

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Période correspondante</u> <u>Exercice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.2.11	Alcool jus de canne			
5.2.12	Alcool d'autres matières			
5.2.13	Alcool (timbres)			
5.2.13.1	Alcool			
5.2.13.2	Rhum			
5.2.14	Boissons maltées			
5.2.14.1	Bière Prestige			
5.2.14.2	Bière Heineken			
5.2.14.3	Malta Heineken			
5.2.15	Boissons spiritueuses			
5.2.15.1	Whisky (timbres)			
5.2.31	Cigarettes (timbres)			
5.2.32	Cigares (timbres)			
5.2.33	Tabac préparé (timbres)			
5.2.71	Commission Régie			
5.2.71.1	Rhum			
5.2.71.2	Bière Prestige			
5.2.71.3	Bière Heineken			
5.5.41	Licence redistillation al.			
5.5.42	Licence débit alcool & tabac			
5.5.43	Licence distilleries			
5.5.44	Licence brasseries			
5.5.45	Licence manufact. cigarettes			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/2: SERVICE: ALCOOL ET TABAC  
RAPPORT # A/24

RELEVÉ DES BORDEREUX ÉMIS ET IMPAYÉS À LA FIN DU MOIS  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Date</u>	<u>Nom Contribuable</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Montant</u>	<u>Date et #</u> <u>Memorandum</u> <u>à Dir. Gnle.</u> <u>pour Service</u> <u>des Contraintes</u>	<u>Date et #</u> <u>Memorandum</u> <u>au Service</u> <u>des Contraintes</u> <u>par Dir. Gnle.</u>	<u>Bordereau</u> <u>payé le</u>
-------------	-------------------------	----------------------	----------------	---	---	------------------------------------



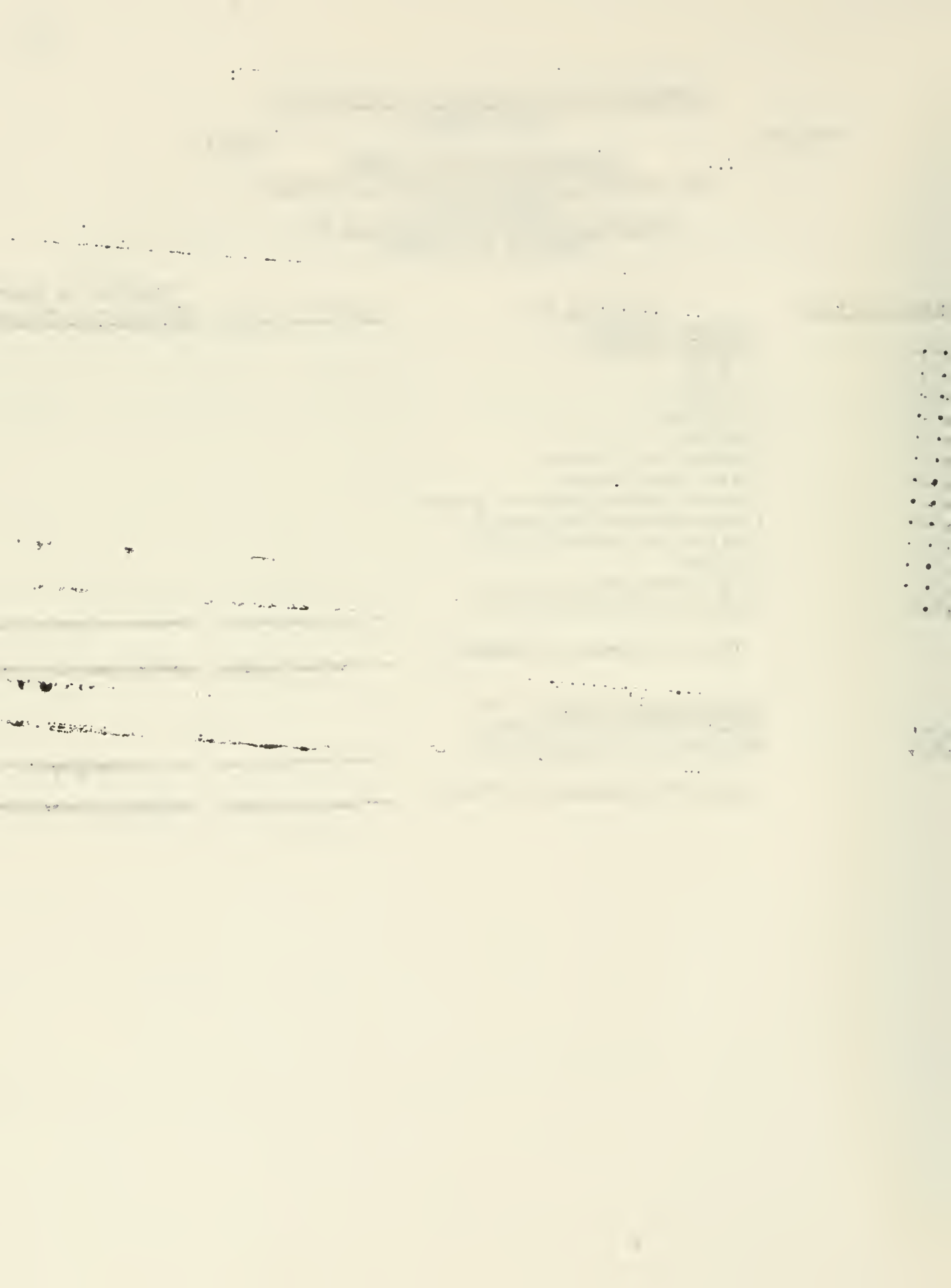
ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/3: SERVICE: BOISSONS GAZEUSES ET GAZOLINE  
RAPPORT // A/31  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
5.2.21	Boissons gazeuses		
5.2.81	Fuel oil		
5.2.82	Gaz oil		
5.2.83	Gaz propane		
5.2.84	Gazoline		
5.2.85	Graisses lubrifiantes		
5.2.86	Huiles lubrifiantes		
5.2.47	Licence fabrique boissons gazeuses		
5.5.48	Licence matières inflammables		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe Contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	<u>Total des recettes fiscales</u>		
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	<u>Total des recettes non fiscales</u>		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/3: SERVICE: BOISSONS GAZEUSES ET GAZOLINE  
RAPPORT # A/31 Bis  
RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>Début Exercice à fin mois</u>
5.2.21	Boissons Gazeuses	Qté capsules en grosse (12 dzs) importée ou produite localement		
5.2.81	Fuel oil	Qté importée en gallons		
5.2.82	Gaz oil	Exempt de droit		
5.2.83	Gaz propane	Qté importée en livres		
5.2.84	Gazoline	Qté importée en gallons		
5.2.85	Graisses lubrifiantes	" " "		
5.2.86	Huiles lubrifiantes	" " "		
5.5.47	Licences boissons gazeuses	Par fabrique de boissons gazeuses		
5.5.48	Licence matières inflammables	Par entreprise vendant du gaz et des tubes de gaz		





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE  
A/3: SERVICE: BOISSONS GAZEUSES ET GAZOLINE  
RAPPORT # A/32

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOUROES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.2.21	Boissons gazeuses			
5.2.81	Fuel oil			
5.2.82	Gaz oil			
5.2.83	Gaz propane			
5.2.84	Gazoline			
5.2.85	Graisses lubrifiantes			
5.2.86	Huiles lubrifiantes			
5.5.47	Licence fabrication Boissons gazeuses			
5.5.48	Licence matières inflammables			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31.	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISEA/3: SERVICE: BOISSONS GAZEUSES ET GAZOLINERAPPORT # A/33

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
 (MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. correspondante</u> <u>Exercice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.2.21	Boissons gazeuses			
5.2.81	Fuel oil			
5.2.82	Gaz oil			
5.2.83	Gaz propane			
5.2.84	Gazoline			
5.2.85	Graisses lubrifiantes			
5.2.86	Huiles lubrifiantes			
5.5.47	Licence fabrique boissons gazeuses			
5.5.48	Licence matières inflammables			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS D'ACCISE

A/3: SERVICE: BOISSONS LAZEUSES ET GAZOLINE

RAPPORT N° A/34

RELEVÉ DES BORDEREaux ÉMIS ET IMPAYÉS A LA FIN DU MOIS  
(MONTANT EN COURDES)

<u>Date</u>	<u>Nom Contribuable</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Montant</u>	<u>Date et # Memorandum à Dir. Gnle. pour Service des Contraintes</u>	<u>Date et # Memorandum au Service des Contraintes par Dir. Gnle.</u>	<u>Bordereau payé le</u>
-------------	-------------------------	----------------------	----------------	---	---	------------------------------



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/1: SERVICE: VERIFICATION DES BILANS  
RAPPORT # B/11  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
1.1.12	Impôt sur revenu base bilan		
5.5.31	Droit de fonctionnement des Sociétés anonymes		
5.5.32	Droit de fonctionnement des Sociétés en nom collectif		
5.5.33	Droit de non-fonctionnement		
7.2.22	Timbrage de bilans certifiés		
7.2.51	Droit de timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/1: SERVICE: VERIFICATION DES BILANS  
RAPPORT # B/11 Bis  
RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPOT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>Début Exercice à fin mois</u>
1.1.12	Impôt sur Revenu base bilan	Profits nets des entreprises		
5.5.31	Droit de fonctionnement des Sociétés anonymes	Par société anonyme		
5.5.32	Droit de fonctionnement des Sociétés en nom collectif	Par société en nom collectif		
5.5.33	Droit de non-fonctionnement	Par société anonyme		
7.2.22	Timbrage des bilans certifiés	Par bilan soumis		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENUB/1: SERVICE: VERIFICATION DES BILANSRAPPORT # B/12ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURSET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.1.12	Impôt sur Revenu base bilan			
5.5.31	Droit de fonctionnement des Sociétés anonymes			
5.5.32	Droit de fonctionnement des Sociétés en nom collectif			
5.5.33	Droit de non-fonctionnement			
7.2.22	Timbrage de bilans certifiés			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUPEAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/1: SERVICE: VERIFICATION DES BILANS  
RAPPORT # B/13

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN SOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. correspondante</u> <u>Exercice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.1.12	Impôt sur Revenu: base bilan			
5.5.31	Droit de fonctionnement des Sociétés anonymes			
5.5.32	Droit de fonctionnement des Sociétés en nom collectif			
5.5.33	Droit de non-fonctionnement			
7.2.22	Timbrage des bilans actifs			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total des recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/1: SERVICE: VERIFICATION DES BILANS  
RAPPORT N° 3/14

RELEVÉ DES BORDEREAUX EMIS ET IMPAYÉS A LA FIN DU MOIS  
(MONTANT EN GUARDES)

<u>Date</u>	<u>Nom Contribuable</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Montant</u>	<u>Date et # Memorandum à Dir. Gnle. pour Service des Contraintes</u>	<u>Date et # Memorandum au Service des Contraintes par Dir. Gnle.</u>	<u>Bordereau payé le</u>
-------------	-------------------------	----------------------	----------------	---	---	------------------------------





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/2: SERVICE: IMPOT SUR REVENU BASE INDIVIDUELLE  
ET BASE FORFAITAIRE PROFESSIONNELLE  
RAPPORT # B/21

RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'exercice à fin du mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
1.1.21	Impôt sur transferts fonds		
1.2.11	Impôt forfaitaire base prof.		
1.2.12	Impôt/Revenu déclaration déf.		
1.2.21	Impôt s/salaires		
1.2.21.1	Employés secteur privé		
1.2.22	Impôt sur boni		
1.2.31	Impôt sur commissions		
1.2.41	Impôt sur dividendes		
1.2.51	Impôt sur intérêts		
1.2.61	Impôt sur +values immobi.		
5.4.22	Réassurance (droits sur primes de réassurance)		
5.5.13	Droit d'inscrip. étrangers		
5.5.14	Permis emploi étrangers		
5.5.49	Licence des étrangers		
7.2.27	Droit timbre sur lic. étrangers		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.21	Livret licence étrangers		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/2: SERVICE: IMPOT SUR REVENU BASE INDIVIDUELLE  
ET BASE FORFAITAIRE PROFESSIONNELLE  
RAPPORT # B/21 Bis  
RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPOT OU TAXE

Quantité imposable  
début Exercice  
à fin mois

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Mois</u>	<u>à fin mois</u>
1.1.21	Impôt sur Transferts fonds	Profits nets trans-		
		rés par entreprises		
1.2.11	Impôt forfaitaire base profes-	Revenus annuels bruts		
	sionnelle	professionnels		
1.2.12	Impôt s/revenu déclaration	Revenus nets profes-		
	définitive	sionnels & autres		
		contribuables		
1.2.21	Impôt sur salaires	Salaires mensuels		
		employés entreprises		
1.2.21.1	Employés Secteur privé	" "		
1.2.22	Impôt sur boni	" "		
1.2.31	Impôt sur commissions	Commissions reçues par		
		agents et autres inter-		
		médiaires		
1.2.41	Impôt sur dividendes	Dividendes payés aux ac-		
		tionnaires par les S.A.		
1.2.51	Impôt sur intérêts	Intérêts payés par les		
		Succrs. des banques é-		
		trangères à maisons mères		
1.2.61	Impôt sur plus-values im-	Plus-values immobilières		
	mobilières	en cas de cession		
5.4.22	Réassurance	Primes de réassurance		
		transférées à étranger		
5.5.13	Droit d'inscription des	Par étranger établi en		
	étrangers	Haiti		
5.5.14	Permis d'emploi des	Salaires mensuels des		
	étrangers	employés étrangers		
5.5.49	Licence des étrangers	Par activité exercée		
		par les étrangers		
7.2.27	Droit de timbre sur licence	" "		
	des étrangers	" "		
8.6.21	Livret licence des étrangers	" "		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/2: SERVICE: IMPOT SUR REVENU BASE INDIVIDUELLE  
ET BASE FORFAITAIRE PROFESSIONNELLE  
RAPPORT // B/22

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.1.21	Impôt sur transferts de fonds			
1.2.11	Impôt forfaitaire base profes- sionnelle			
1.2.12	Impôt s/revenu déclaration définitive			
1.2.21	Impôt sur salaires			
1.2.21.1	Employés secteur privé			
1.2.22	Impôt sur boni			
1.2.31	Impôt sur commissions			
1.2.41	Impôt sur dividendes			
1.2.51	Impôt sur intérêts			
1.2.61	" s/plus values immobilières			
5.4.22	Réassurance (droits sur pri- mes de réassurance)			
5.5.13	Droit inscription étrangers			
5.5.14	Permis emploi des étrangers			
5.5.49	Licence des étrangers			
7.2.27	Droit timbre sur licences des étrangers			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total des recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.21	Livret licence étrangers			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales			





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/2: SERVICE: IMPOT SUR REVENU BASE INDIVIDUELLE  
ET BASE FORFAITAIRE PROFESSIONNELLE  
RAPPORT # B/23

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice à fin mois</u>	(2) <u>Pér. correspondante Exercice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug. (Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.1.21	Impôt sur transferts fonds			
1.2.11	Impôt forfaitaire base pro- fessionnelle			
1.2.12	Impôt s/revenu déclaration définitive			
1.2.21	Impôt sur salaires			
1.2.21.1	Employés secteur privé			
1.2.22	Impôt sur boni			
1.2.31	Impôt sur commissions			
1.2.41	Impôt sur dividendes			
1.2.51	Impôt sur intérêts			
1.2.61	Impôt sur plus values immobilières			
5.4.22	Réassurance (droits sur primes de réassurance)			
5.5.13	Droit inscription étrangers			
5.5.14	Permis emploi étrangers			
5.5.49	Licences des étrangers			
7.2.27	Droit de timbre sur licence des étrangers			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.21	Livret licence des étrangers			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====









ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU  
B/3: SERVICE: IMPOT SUR LE REVENU FORFAITAIRE BASE COMMERCIALE  
RAPPORT # B/31  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
1.1.11	Impôt forfaitaire base commerciale		
1.1.31	Taxe enlèvement Sociétés minières		
4.3.11	Taxe sur actions		
4.5.41	Taxe sur transmission actions		
4.6.11	Timbre proportionnel sur capital social		
5.6.11	Taxe proportionnelle sur les mines		
7.2.51	Droit de timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
9.3.21	Permis d'exploitation mines		
9.3.31	Permis de recherche		
	Total Recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU

B/3: SERVICE: IMPOT SUR LE REVENU FORFAITAIRE BASE COMMERCIALE

RAPPORT # B/31 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>Début Exercice à fin mois</u>
1.1.11	Impôt forfaitaire base commerciale	Chiffre d'affaires réel ou estimatif des entreprises		
1.1.31	Taxe enlèvement sociétés minières	Production des sociétés minières		
4.3.11	Taxe sur actions	Capital social souscrit		
4.5.41	Taxe sur transmission d'actions	Montant des actions transférées		
4.6.11	Timbre proportionnel sur capital social	Capital social des sociétés anonymes		
5.6.11	Taxe proportionnelle sur les mines	Quantité de minerais exportée		
9.3.21	Permis d'exploitation des mines	Taxe administrative (Ministère des Mines)		
9.3.31	Permis de recherche	" " "		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU

B/3: SERVICE: IMPOT SUR LE REVENU FORFAITAIRE BASE COMMERCIALE

RAPPORT // B/32

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.1.11	Impôt forfaitaire base commerciale			
1.1.31	Taxe enlèvement sociétés minières			
4.3.11	Taxe sur actions			
4.5.41	Taxe sur transmission d'actions			
4.6.11	Timbre proportionnel sur capital social			
5.6.11	Taxe proportionnelle sur les mines			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
9.3.21	Permis d'exploitation mines			
9.3.31	Permis de recherche			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====





## ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENUB/3: SERVICE: IMPOT SUR LE REVENU FORFAITAIRE BASE COMMERCIALERAPPORT // B/33

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. correspondante</u> <u>Exercice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.1.11	Impôt forfaitaire base commerciale			
1.1.31	Taxe enlèvement sociétés minières			
4.3.11	Taxe sur actions			
4.5.41	Taxe sur transmission d'actions			
4.6.11	Timbre proportionnel sur capital social			
5.6.11	Taxe proportionnelle sur les mines			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
9.3.21	Permis d'exploitation mines			
9.3.31	Permis de recherche			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'IMPOT SUR LE REVENU

B/3: SERVICE: IMPOT SUR LE REVENU FORFAITAIRE BASE COMMERCIALE

RAPPORT # B/34

RELEVÉ DES BORDEREAUX ÉMIS ET IMPAYÉS À LA FIN DU MOIS

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Date</u>	<u>Nom Contribuable</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Montant</u>	Date et # Memorandum à Dir. Gnle. pour Service des Contraintes	Date et # Memorandum au Service des Contraintes par Dir. Gnle.	Bordereau payé le
-------------	-------------------------	----------------------	----------------	--	--	----------------------



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

C/1: SERVICE: CONTRIBUTION FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (CFPB)

RAPPORT # C/11

RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
4.1.11	Fonds communaux nets (CFPB)		
4.1.21	Taxe sur propriétés bâties		
4.1.31	Contribution solidarité sur CFPB		
4.1.41	Contribution libération économique sur CFPB		
4.1.51	Fonds Communaux Prélèvements (sur CFPB)		
4.1.51.1	Compte Assistance sociale		
4.1.51.2	Compte ONTRP		
4.1.51.3	Compte F.C.A.A.		
4.1.51.4	Compte F.A.P.S		
4.1.51.5	Compte F.G. AGC		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

C/1: SERVICE: CONTRIBUTION FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (CFPB)

RAPPORT # C/11 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENCES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

Quantité imposable  
début Exercice  
à fin mois

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Mois</u>	<u>à fin mois</u>
4.1.10	Contribution foncière Propriétés bâties (taxe principale à répartir)	Montant annuel de l'estimation locative ou de la valeur locative de l'immeuble		
4.1.10/11	Fonds Communaux nets(CFPB) Taxe communale	50% taxe principale		
4.1.10/12	Taxe sur propriétés bâties	10% " "		
4.1.10/13	Contribu. solidarité s/CFPB	5% " "		
4.1.10/14	Compte Assistance sociale	10% " "		
4.1.10/15	Compte ONTRP	10% " "		
4.1.10/16	Compte F.C.G. AGC	15% " "		
		<u>100%</u>		
4.1.10Bis	Contribution foncière propriétés bâties (taxe additionnelle à répartir)			
4.1.10bis/11	Compte F.C.R.R., (Fonds de construction et réparation des routes)	10% taxe principale		
4.1.10bis/12	Compte F.R.P.S. (Fonds de reboisement et Protection du sol)	4.50% Taxe principale		
4.1.10bis/13	Compte FG AGC	4.50% " "		
		1.00% " "		
		<u>10.00%</u>		
4.1.11	Fonds comm. nets (CFPB)	50% Taxe principale		
4.1.21	Taxe s/propriétés bâties	10% " "		
4.1.31	Contr. solidarité s/CFPB	5% " "		
4.1.41	Contribution libération Economique sur CFPB	0.50% du montant annuel de l'estimation locative ou de la valeur locative de l'immeuble		
4.1.51	Fonds comm. Prél. s/CFPB			
4.1.51.1	Compte Assistance sociale	10% Taxe principale		
4.1.51.2	Compte ONTRP	10% " "		
4.1.51.3	Compte F.C.R.R.	4.50% " "		
4.1.51.4	Compte F.R.P.S.	4.50% " "		
4.1.51.5	Compte FG AGC	16.00% " "		





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

C/1: SERVICE: CONTRIBUTION FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (CFPB)

RAPPORT N° C/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
4.1.11	Fonds Commu. net (CFPB)			
4.1.21	Taxe s/Propriétés bâties			
4.1.31	Contr. solidarité s/CFPB			
4.1.41	Contr. libération éco. s/CFPB			
4.1.51	Fonds Commu. Prél. s/CFPB			
4.1.51.1	Compte assistance sociale			
4.1.51.2	Compte ONTRP			
4.1.51.3	Compte F.C.R.R.			
4.1.51.4	Compte FRPS			
4.1.51.5	Compte FG ASSC			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe C.L.			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICES:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

0/1: SERVICE: CONTRIBUTION FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (CFPB)

RAPPORT # 0/13

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	<u>(2)</u> <u>Pér. correspondante</u> <u>Exercice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
4.1.1	Fonds communaux nets (CFPB)			
4.1.2	Taxe s/propriétés bâties			
4.1.3	Contr. solidarité s/CFPB			
4.1.4	Contr. libération Eco. s/CFPB			
4.1.5	Fonds comm. Prél. s/CFPB			
4.1.51.1	Compte Assistance sociale			
4.1.51.2	Compte ONTRP			
4.1.51.3	Compte FCBP			
4.1.51.4	Compte FCBP			
4.1.51.5	Compte FB AGC			
7.3.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe DJL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Régénération frais huissier			
8.6.41	Surplus choses indéterminés			
	Total recettes non fiscales			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

C/1: SERVICE: CONTRIBUTION FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (CFPB)

RAPPORT # C/14

RELEVÉ DES TAXES CFPB EN RECOURS A LA FIN DU MOIS  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Date</u>	<u>Nom Contribuable</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Montant</u>	<u>Date et # Memorandum à Dir. Gnl. par Service des Contraintes</u>	<u>Date et # Memorandum au Service des Contraintes par Dir. Gnl.</u>	<u>Taxe payée le</u>
-------------	-------------------------	----------------------	----------------	---	--	--------------------------



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES  
C/2: SERVICE: PATENTES  
RAPPORT # C/21  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
5.5.21	Carte d'identité professionnelle		
5.5.71	Fonds communaux nets (patentes)		
5.5.72	Fonds communaux nets (droit d'instrumenter)		
5.5.73	Contribution solidarité s/Patentes		
5.5.74	Contribution libération économique sur Patentes)		
5.5.75	Taxe Assistance sociale s/Patentes		
5.5.76	Taxe ONTRP sur Patentes		
5.5.77	Fonds Communaux prélèvements (sur Patentes)		
5.5.77.1	Compte Caisse Autonome Pension		
5.5.77.2	Compte ONTRP		
5.5.83	Fonds Commu. nets (étalonnage)		
5.5.89	Contribution solidarité sur taxes communales diverses		
5.5.89.3	sur étalonnage		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

C/2: SERVICE: PATENTES

RAPPORT # C/21 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Mois</u>	<u>Quantité imposable début Exercice à fin mois</u>
5.5.21	Carte d'identité professionnelle	Par catégorie acti- vités		
5.5.70	Patentes (taxe principale à ré- partir)			
5.5.70/11	Fonds commu. nets (patentes): taxe communale	65% Taxe principale		
5.5.70/12	Compte Caisse autonome Pensions	25% " "		
5.5.70/13	Compte ONTRP	10% " "		
		<u>100%</u>		
5.5.71	Fonds communaux nets (Patentes)	65% Taxe principale		
5.5.72	Fonds communaux nets (droit d'instrumenter)	5% Taxe principale patentes		
5.5.73	Contribution solidarité s/Patentes	Taxe principale Patentes		
5.5.74	Contribution libération économi- que sur patentes	" " "		
5.5.75	Taxe Assistance sociale sur Patentes	" " "		
5.5.76	Taxe ONTRP sur Patentes	" " "		
5.5.77	Fonds communaux prélèvements (sur patentes)			
5.5.71.1	Compte Caisse autonome Pensions	25% Taxe principale		
5.5.71.2	Compte ONTRP	10% " "		
5.5.83	Fonds communaux nets (étalonnage)	Selon barème communal		
5.5.89	Contribution solidarité s/taxes communales diverses			
5.5.89.3	sur étalonnage	30% taxe principale étalonnage		

CONFIDENTIAL

MEMORANDUM

TO: [Illegible]

[Illegible text]

7-100  
7-100

ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES  
C/2: SERVICE: PATENTES  
RAPPORT # C/22

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.5.21	Carte d'identité profession.			
5.5.71	Fonds communaux nets (patentes)			
5.5.72	Fonds communaux (droit d'instrumenter)			
5.5.73	Contribution solidarité sur Patentes			
5.5.74	Contribution libération économique sur Patentes			
5.5.75	Taxe assistance sociale sur Patentes			
5.5.76	Taxe ONTRP sur Patentes			
5.5.77	Fonds communaux prélèvements (sur Patentes)			
5.5.77.1	Compte Caisse autonome Pensions			
5.5.77.2	Compte ONTRP			
5.5.83	Fonds communaux nets (étalonnage)			
5.5.89	Contribution solidarité sur taxes communales diverses			
5.5.89.3	sur étalonnage			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

BUREAU CENTRAL

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES

C/2: SERVICE: PATENTES

RAPPORT # C/23

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. correspondante</u> <u>Exercice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
5.5.21	Carte d'identité profession.			
5.5.71	Fonds commu. nets (patentes)			
5.5.72	Fonds communaux nets (droit d'instrumentation)			
5.5.73	Contribution solidarité sur Patentes			
5.5.74	Contribution libération éco- nomique sur Patentes			
5.5.75	Taxe Assis. soc. sur Patentes			
5.5.76	Taxe ONTRP sur Patentes			
5.5.77	Fonds communaux prélèvements (sur Patentes)			
5.5.77.1	Compte Caisse autonome Pen- sions			
5.5.77.2	Compte ONTRP			
5.5.83	Fonds communaux nets (étalonnage)			
5.5.89	Contribution solidarité sur taxes communales diverses			
5.5.89.3	sur étalonnage			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.32	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====









ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES  
C/3: SERVICE: TAXES COMMUNALES DIVERSES  
RAPPORT # C/31  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
5.5.81	Fonds Commu. nets (alignement)		
5.5.82	Fonds Commu. nets (cimetière)		
5.5.82.1	Concession de terrains		
5.5.82.2	Inhumation		
5.5.82.3	Entretien		
5.5.84	Fonds Commu. nets (échoppes, tonnelles, ajoupas)		
5.5.85	Fonds Commu. nets (marché à bestiaux)		
5.5.86	Fonds Commu. nets (matériaux & denrées sur voie publique)		
5.5.86.1	Matériaux et denrées		
5.5.86.2	Containers		
5.5.87	Fonds Commu. nets (numérotage des maisons)		
5.5.88	Fonds Commu. nets (autres recettes communales)		
5.5.88.1	Affermage terrains		
5.5.88.2	Vente à l'encan (objets saisis)		
5.5.88.3	Vente de biens (voitures, et terrains)		
5.5.89	Contribution solidarité sur taxe communales diverses		
5.5.89.1	sur alignement		
5.5.89.2	sur échoppes, tonnelles ajoupas		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES  
C/3: SERVICE: TAXES COMMUNALES DIVERSES  
RAPPORT # C/31 Bis

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>à fin mois</u>
5.5.81	Fonds Commu. nets (alignement)	Selon barème commu.		
5.5.82	Fonds Commu. nets (cimetière)			
5.5.82.1	Concession terrains	" " "		
5.5.82.2	Inhumation	" " "		
5.5.82.3	Entretien	" " "		
5.5.84	Fonds Communaux nets (échoppes, tonnelles, ajoupas)	" " "		
5.5.85	Fonds Communaux nets (marché à bestiaux)	" " "		
5.5.86	Fonds Communaux nets (matériaux & denrées sur voie publique)			
5.5.86.1	Matériaux et denrées	\$0.05/m <sup>2</sup> et /jour		
5.5.86.2	Containers	\$ 250.00/jour		
5.5.87	Fonds Communaux nets (numérotage des maisons)	Selon barème commu.		
5.5.88	Fonds Communaux nets (autres recettes communales)			
5.5.88.1	Affermage terrains	Val. marchande terrains		
5.5.88.2	Vente à l'encan (objets saisis)			
5.5.88.3	Vente de biens (voitures, terrains)			
5.5.89	Contribution solidarité sur taxes communales diverses			
5.5.89.1	sur alignement	30% taxe principale alignement		
5.5.89.2	sur échoppes, tonnelles, ajoupas	30% taxe principale échoppes, tonnelles ajoupas		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES  
C/3: SERVICE: TAXES COMMUNALES DIVERSES  
RAPPORT # C/32

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	(3) <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.5.81	Fonds Commu. nets (alignement)			
5.5.82	Fonds Commu. nets (cimetière)			
5.5.82.1	Concession de terrains			
5.5.82.2	Inhumation			
5.5.82.3	Entretien			
5.5.84	Fonds Communaux nets (échoppes, tonnelles, ajoupas)			
5.5.85	Fonds Communaux nets (marché à bestiaux)			
5.5.86	Fonds Communaux nets (matériaux & denrées s/voie publique)			
5.5.86.1	Matériaux et denrées			
5.5.86.2	Containers			
5.5.87	Fonds Communaux nets (numérotage des maisons)			
5.5.88	Fonds Communaux nets (autres recettes communales)			
5.5.88.1	Affermage terrains			
5.5.88.2	Vente à encan (objets saisis)			
5.5.88.3	Vente de biens (voitures, terrains)			
5.5.89	Contribution solidarité sur taxes communales diverses			
5.5.89.1	sur alignement			
5.5.89.2	s/échoppes, tonnelles ajoupas			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALES  
C/3: SERVICE: TAXES COMMUNALES DIVERSES  
RAPPORT # C/33

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. correspondante</u> <u>Exercice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.5.81	Fonds Commu. nets (alignement)			
5.5.82	Fonds Commu. nets (cimetière)			
5.5.82.1	Concession de terrains			
5.5.82.2	Inhumation			
5.5.82.3	Entretien			
5.5.84	Fonds Communaux nets (échoppes, tonnelles, ajoupas)			
5.5.85	Fonds Communaux nets (marché à bestiaux)			
5.5.86	Fonds Communaux nets (matériaux & denrées s/voie publique)			
5.5.86.1	Matériaux et denrées			
5.5.86.2	Containers			
5.5.87	Fonds Communaux nets (numérotage des maisons)			
5.5.88	Fonds Communaux nets (autres recettes communales)			
5.5.88.1	Affermage terrains			
5.5.88.2	Vente encan (objets saisis)			
5.5.88.3	Vente de biens (voitures, terrains)			
5.5.89	Contribution solidarité sur taxes communales diverses			
5.5.89.1	sur alignement			
5.5.89.2	s/échoppes, tonnelles ajoupas			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surpluscasse indéterminés			
	Total recettes non fiscales			





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES AFFAIRES COMMUNALESC/3: SERVICE: TAXES COMMUNALES DIVERSESRAPPORT # C/34RELEVÉ DES TAXES COMMUNALES DIVERSES EN RECouvreMENT A LA FIN DU MOIS  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Date</u>	<u>Nom Contribuable</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Montant</u>	Date et # Memorandum à Dir. Gnle. par Service des Contraintes	Date et # Memorandum au Service des Contraintes par Dir. Gnle.	taxe payée le
-------------	-------------------------	----------------------	----------------	---	--	------------------



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DU DOMAINE  
D/1: SERVICE: FERMAGE  
RAPPORT // D/11  
RECETTES ENCAISSÉES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOUROES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
7.2.51	Droit de timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe Contribution urbanisme (TCU)		
7.3.41	Publication demande de ferme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
8.2.11	Affermage de biens domaniaux		
8.2.12	Cession		
8.2.21	Fermage ONL cités		
8.2.31	Contribution solidarité fermage		
8.2.32	Contribution solidarité sur biens confisqués		
8.2.33	Contribution solidarité sur biens nationalisés		
8.2.34	Contribution solidarité sur successions vacantes		
8.2.35	Contribution solidarité sur séquestre		
9.3.11	Vente de terrains		
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais d'huissier		
8.6.32	Récupération frais d'arpentage		
8.6.41	Surplus de caisse indéterminés		
8.6.51	Biens confisqués (fermage)		
8.6.52	Biens nationalisés (fermage)		
8.6.53	Successions vacantes		
8.6.54	Séquestre		
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DU DOMAINE  
D/1: SERVICE: FERMAGE  
RAPPORT # D/11 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>Début Exercice à fin mois</u>
7.3.41	Publication de demande de ferme	Demande de ferme		
8.2.11	Affermage de biens domaniaux	Valeur marchande des terrains		
8.2.12	Cession	Droit de fermage		
8.2.21	Fermage ONL cités	Valeur marchande des terrains		
8.2.31	Contribution solidarité fermage	10% taxe principale fermage		
8.2.32	Contribution solidarité sur biens confisqués	10% taxe principale		
8.2.33	Contribution solidarité sur biens nationalisés	10% taxe principale		
8.2.34	Contribution solidarité sur successions vacantes	10% taxe principale		
8.2.35	Contribution solidarité sur séquestre	10% taxe principale		
8.6.51	Biens confisqués	Valeur marchande des terrains et maisons		
8.6.52	Biens nationalisés	" " "		
8.6.53	Successions vacantes	" " "		
8.6.54	Séquestre	" " "		
9.3.11	Vente de terrains			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DU DOMAINE  
D/1: SERVICE: FERMAGE  
RAPPORT # D/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.41	Publication demande de ferme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.2.11	Affermage de biens domaniaux			
8.2.12	Cession			
8.2.21	Fermage ONL cités			
8.2.31	Contribution solidarité fermage			
8.2.32	Contribution solidarité sur biens confisqués			
8.2.33	Contribution solidarité sur biens nationalisés			
8.2.34	Contribution solidarité sur successions vacantes			
8.2.35	Contribution solidarité sur séquestre			
9.3.11	Vente de terrains			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
		=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.32	Récupération frais arpentage			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
8.6.51	Biens confisqués (fermage)			
8.6.52	Biens nationalisés (fermage)			
8.6.53	Successions vacantes			
8.6.54	Séquestre			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====
		=====	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DU DOMAINED/1: SERVICE: FERMAGERAPPORT # D/13ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1) Début Exercice à fin mois</u>	<u>(2) Pér. correspondante Exercice antérieur</u>	<u>3(1-2) Aug. (Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.41	Publication demande de ferme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.2.11	Affermage de biens domaniaux			
8.2.12	Cession			
8.2.21	Fermage ONL cités			
8.2.31	Contribution solidarité fermage			
8.2.32	Contribution solidarité sur biens confisqués			
8.2.33	Contribution solidarité sur biens nationalisés			
8.2.34	Contribution solidarité sur successions vacantes			
8.2.35	Contribution solidarité sur séquestre			
9.3.11	Vente de terrains			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.32	Récupération frais arpentage			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
8.6.51	Biens confisqués (fermage)			
8.6.52	Biens nationalisés (fermage)			
8.6.53	Successions vacantes			
8.6.54	Séquestre			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DU DOMAINE  
D/1: SERVICE: FERMAGE  
RAPPORT # D/14

RELEVÉ DES TAXES FERMAGE EN RECOUVREMENT A LA FIN DU MOIS  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Date</u>	<u>Nom Contribuable</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Montant</u>	Date et # Memorandum à Dir. Gnle. pour Service des Contraintes	Date et # Memorandum au Service des Contraintes par Dir. Gnle.	<u>Taxe payée le</u>
-------------	-------------------------	----------------------	----------------	--	--	----------------------



## ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA CONSERVATION FONCIEREE/1: SERVICE: ENREGISTREMENTRAPPORT # E/11RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
4.5.11	Droit enregistrement		
4.5.12	Taxe supplément. enregistrement		
4.5.21	Droit d'hypothèque		
4.5.22	Taxe supplément. hypothèque		
4.5.31	Droit de mutation		
4.5.32	Taxe supplément. droit mutation		
7.2.24	Timbres pr. autorisation arpentage		
7.2.26	Droit timbre pr. acquisition des droits immobiliers par étrangers		
7.2.41	Visa pr timbre (enregis. & hypo.)		
7.2.41.1	sur enregistrement		
7.2.41.2	sur hypothèques		
7.2.41.3	sur mutations		
7.2.42	Visa timbre mobile (requête en divorce)		
7.2.43	Droit fixe s/enreg. & hypo:		
7.2.43.1	sur enregistrement		
7.2.43.2	sur hypothèques		
7.2.44	Droit timbre pr. introduction divorce des particuliers		
7.2.45	Droit écriture s/enregistrement		
7.2.46	Droit transcription s/enregis.		
7.2.47	Droit certificat s/enregistre.		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.12	Taxe enrôlement divorce des étr.		
7.3.31	Taxe DNL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total recettes fiscales		
		=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales		
		=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

E/1: SERVICE: ENREGISTREMENT

RAPPORT # E/11 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u> <u>début Exercice</u>	<u>Mois</u>	<u>à fin mois</u>
4.5.11	Droit enregistrement	Valeur des biens			
4.5.12	Taxe supplément. enregistrement	1%droit enregis.			
4.5.21	Droit d'hypothèque	Capital & intérêts réunis			
4.5.22	Taxe supplément. hypothèques	1% droit hypothè.			
4.5.31	Droit de mutation	Actes de transmis- sion selon barème			
4.5.32	Taxe supplément. droit mutation	2%droit mutation			
7.2.24	Timbres pr. autorisa. arpentage	Autori. arpentage			
7.2.26	Droit timbre pour acquisition droits immobiliers par étrangers	Taxe administrative			
7.2.41	Visa pr timbre (enreg. & hypo.)	" "			
7.2.41.1	sur enregistrement	" "			
7.2.41.2	sur hypothèques	" "			
7.2.41.3	sur mutations	" "			
7.2.42	Visa pour timbre mobile (re- quête en divorce)	" "			
7.2.43	Droit fixe s/enreg. & hypo.	" "			
7.2.43.1	sur enregistrement	" "			
7.2.43.2	sur hypothèques	" "			
7.2.44	Droit timbre pr. introduction divorce des particuliers	" "			
7.2.45	Droit écriture s/enregistrement	" "			
7.2.46	Droit transcription s/enregis.	" "			
7.2.47	Droit certificat s/enregistre.	" "			
7.3.12	Taxe d'enrôlement divorce des étrangers	" "			





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

E/1: SERVICE: ENREGISTREMENT

RAPPORT # E/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS

ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numero de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
4.5.11	Droit d'enregistrement			
4.5.12	Taxe supplément. enregistrement			
4.5.21	Droit d'hypothèque			
4.5.22	Taxe supplément. hypothèque			
4.5.31	Droit de mutation			
4.5.32	Taxe supplément. droit mutation			
7.2.24	Timbres pr. autorisation arpentage			
7.2.26	Droit de timbre pr. acquisition			
	droits immobiliers par étrangers			
7.2.41	Visa pr. timbres (Enreg. & hypo.)			
	7.2.41.1 sur enregistrement			
	7.2.41.2 sur hypothèques			
	7.2.41.3 sur mutations			
7.2.42	Visa pour timbre mobile			
	(requête en divorce			
7.2.43	Droit fixe s/enreg. & hypo.			
	7.2.43.1 sur enregistrement			
	7.2.43.2 sur hypothèque			
7.2.44	Droit timbre pr. introduction			
	divorce des particuliers			
7.2.45	Droit écriture s/enregistrement			
7.2.46	Droit transcription s/enregis.			
7.2.47	Droit certificat s/enregistre.			
7.2.51	Droit timbre-proportionnel			
7.3.12	Taxe enrôlement divorce des étran.			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contributionurbanisme (TCU)			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

E/1: SERVICE: ENREGISTREMENT

RAPPORT # E/13

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
4.5.11	Droit d'enregistrement			
4.5.12	Taxe supplément. enregistrement			
4.5.21	Droit d'hypothèque			
4.5.22	Taxe supplément. hypothèque			
4.5.31	Droit de mutation			
4.5.32	Taxe supplément. droit mutation			
7.2.24	Timbres pr. autorisation arpentage			
7.2.26	Droit timbre pr. acquisition des droits immobiliers par étrangers			
7.2.41	Visa pr. timbres (Enreg. & hypo.)			
7.2.41.1	sur enregistrement			
7.2.41.2	sur hypothèque			
7.2.41.3	sur mutations			
7.2.42	Visa pour timbres mobile (requête en divorce)			
7.2.43	Droit fixe s/enreg. & hypo.			
7.2.43.1	sur enregistrement			
7.2.43.2	sur hypothèques			
7.2.44	Droit timbre pr. introduction divorce des particuliers			
7.2.45	Droit écriture s/enregistrement			
7.2.46	Droit transcription s/enregis.			
7.2.47	Droit certificat s/enregistre.			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.12	Taxe d'enrôlement divorce des étr.			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme (TCU)			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE  
F/1: SERVICE: ETAT CIVIL  
RAPPORT # F/11  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
5,5,61	Marques de fabrique		
7,2,51	Droit de timbre proportionnel		
7,3,11	Droit transcription divorce étrangers		
7,3,31	Taxe ONL		
7,3,32	Taxe contribution urbanisme (TCU)		
7,3,53	Surtaxe (amendes fiscales)		
8,3,21	Etat civil		
8,3,25	Droit estampillage (archives ntlles)		
8,3,71	Casiers postaux		
	Total recettes fiscales	=====	=====
		=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8,6,31	Récupération frais huissier		
8,5,41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====
		=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE  
F/1: SERVICE: ETAT CIVIL  
RAPPORT # F/11 bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTES)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>début Exercice à fin mois</u>
5.5.61	Marques de fabrique	durée enregistre.		
7.3.11	Droit transcription divorce étran.	taxe administrative		
8.3.21	Etat civil	" "		
8.3.25	Droit d'estampillage	" "		
8.3.71	Casiers postaux	par type de casier		





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE

F/1: SERVICE: ETAT CIVIL

RAPPORT # F/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.5.61	Marques de fabrique			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.11	Droit transcription divorce étran.			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme (TCU)			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.21	Etat civil			
8.3.25	Droit estampillage (archives ntles)			
8.3.71	Casiers postaux			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
		=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====
		=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITEF/1: SERVICE: ETAT CIVILRAPPORT # F/13ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres. Exer. antér.</u>	3(1-2) <u>Aug. (Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.5.61	Marques de fabrique			
7.2.51	Droit timbre proportionnel			
7.3.11	Droit transcription divorce étrangers			
7.3.31	Taxe DNL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme (TCU)			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.21	Etat civil			
8.3.25	Droit estampillage (archives nation.)			
8.3.71	Casiers postaux			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE  
F/2: SERVICE: IDENTITE  
RAPPORT # F/21  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de 1<sup>er</sup> Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
5.5.11	Carte d'identité	_____	_____
5.5.11.1	Carte d'identité (pers. physiques)	_____	_____
5.5.11.2	Supplément carte d'identité	_____	_____
5.5.12	Droit spécial d'identification (personnes morales)		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.51	Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers)		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
8.3.22	Taxe de naturalisation		
8.3.23	Taxe d'inscription (élev. & etud.)		
8.3.24	Taxe législation de signatures		
8.3.51	Délivrance de certificats	_____	_____
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	_____	_____
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE

F/2: SERVICE: IDENTITE

RAPPORT # F/21 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITES IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

Quantité imposable  
début Exercice  
Mois à fin mois

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>
5.5.11	Carte d'identité	par personne physique
5.5.12	Droit spécial d'identification	par personne morale
7.3.51	Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers)	par divorce des étrangers
8.3.22	Taxe de naturalisation	par étranger naturalisé
8.3.23	Taxe d'inscription (élèves et étudiants)	par élève et étudiant se présentant aux examens
8.3.24	Taxe de législation de signatures	par législation de signatures
8.3.51	Délivrance de certificats	par certificat





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE

F/2: SERVICE: IDENTITE

RAPPORT # F/22

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.5.11	Carte d'identité	-----	-----	-----
5.5.11.1	Carte d'identité (personnes physiques)	-----	-----	-----
5.5.11.2	Supplément carte d'identité	-----	-----	-----
5.5.12	Droit spécial d'identification (personnes morales)	-----	-----	-----
7.2.51	Droit timbre proportionnel	-----	-----	-----
7.3.31	Taxe ONL	-----	-----	-----
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	-----	-----	-----
7.3.51	Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers)	-----	-----	-----
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	-----	-----	-----
8.3.22	Taxe de naturalisation	-----	-----	-----
8.3.23	Taxe d'inscription (élèves et étudiants)	-----	-----	-----
8.3.24	Taxe législation de signatures	-----	-----	-----
8.3.51	Délivrance de certificats	-----	-----	-----
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier	-----	-----	-----
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	-----	-----	-----
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DE L'ETAT CIVIL ET DE L'IDENTITE

F/2: SERVICE: IDENTITE

RAPPORT # F/23

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. anté.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.5.11	Carte d'identité	-----	-----	-----
5.5.11.1	Carte d'identité (personnes physiques)	-----	-----	-----
5.5.11.2	Supplément carte d'identité	-----	-----	-----
5.5.12	Droit spécial d'identification (personnes morales)	-----	-----	-----
7.2.51	Droit timbre proportionnel	-----	-----	-----
7.3.31	Taxe DNL	-----	-----	-----
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	-----	-----	-----
7.3.51	Taxe d'élection de domicile (divorce des étrangers)	-----	-----	-----
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	-----	-----	-----
8.3.22	Taxe de naturalisation	-----	-----	-----
8.3.23	Taxe d'inscription (élèves et étudiants)	-----	-----	-----
8.3.24	Taxe législation de signatures	-----	-----	-----
8.3.51	Délivrance de certificats	-----	-----	-----
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier	-----	-----	-----
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	-----	-----	-----
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES  
G/1: SERVICE: VENTE DE TIMBRES A BRH  
RAPPORT # G/11  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.11	Timbres-mobile		
7.2.12	Timbres Commerce et Industrie		
7.2.13	Timbres Bébé sain (certificat pré-nuptial)		
7.2.14	Timbres Justice		
7.2.15	Timbres Péligre		
7.2.16	Timbres Solidarité		
7.2.21	Papier timbré		
7.2.52	Timbres Santé Publique		
8.3.72	Timbres poste		
	Total des recettes	_____	_____
		=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/1: SERVICE: VENTE DE TIMBRES A BRH

RAPPORT # G/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOUROES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.11	Timbres mobile			
7.2.12	Timbres Commerce et Industrie			
7.2.13	Timbres Bébé sain (certificat prénuptial)			
7.2.14	Timbres Justice			
7.2.15	Timbres Péligre			
7.2.16	Timbres Solidarité			
7.2.21	Papier timbré			
7.2.52	Timbres Santé Publique			
8.3.72	Timbres poste			
	Total des recettes fiscales	=====	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/1: SERVICE: VENTE DE TIMBRES A BRH

RAPPORT # G/13

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE  
A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	<u>(2)</u> <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.11	Timbres mobile			
7.2.12	Timbres Commerce et Industrie			
7.2.13	Timbres Bébé sain (certificat prénuptial)			
7.2.14	Timbres Justice			
7.2.15	Timbres Péligre			
7.2.16	Timbres Solidarité			
7.2.21	Papier timbré			
7.2.52	Timbres Santé Publique			
8.3.72	Timbres poste			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/2: SERVICE: DROITS CONSULAIRESRAPPORT # G/21RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
6.1.11	Droits consulaires	_____	_____
6.1.11.1	Douanes et aéroports	_____	_____
6.1.11.2	Consulats	_____	_____
6.1.21	Visa manifeste	_____	_____
6.6.11	Taxe construction aéroport (Head Tax)	_____	_____
6.6.12	Taxe sur tickets de voyage	_____	_____
7.2.23	Timbrage livres de commerce	_____	_____
7.2.25	Timbres-taxes s/droits consulaires	_____	_____
7.2.25.1	Timbres consulaires	_____	_____
7.2.25.2	Connaissance (bill of lading)	_____	_____
7.2.25.3	Visa connaissance	_____	_____
7.2.51	Droit timbre proportionnel	_____	_____
7.3.31	Taxe ONL	_____	_____
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	_____	_____
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	_____	_____
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier	_____	_____
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	_____	_____
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/2: SERVICE: DROITS CONSULAIRES

RAPPORT # G/21 bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Début Exercice</u>	<u>Mois à fin mois</u>
6.1.11	Droits consulaires			
6.1.11.1	Douanes et aéroports	Valeur FOB impor- tations par bateau		
6.1.11.2	Consulats	" " "		
6.1.21	Visa manifeste	Par atterissage avions ou par ba- teau n'ayant pas de manifeste con- sulaire		
6.6.11	Taxe construction aéroport	par billet avion émis		
6.6.12	Taxe sur tickets de voyage	" " "		
7.2.23	Timbrage livres de commerce	Taxe administra.		
7.2.25	Timbres-taxes sur droits consulaires	" " "		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/2: SERVICE: DROITS CONSULAIRES

RAPPORT # G/22

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS

ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR

MONTANT EN GOURDES

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
6.1.11	Droits consulaires	-----	-----	-----
6.1.11.1	Douane et aéroports	-----	-----	-----
6.1.11.2	Consulats	-----	-----	-----
6.1.21	Visa manifeste	-----	-----	-----
6.6.11	Taxe construction aéroport (Head tax)	-----	-----	-----
6.6.12	Taxe sur tickets de voyage	-----	-----	-----
7.2.23	Timbrage livres de commerce	-----	-----	-----
7.2.25	Timbres-taxes sur droits consulaires	-----	-----	-----
7.2.25.1	Timbres consulaires	-----	-----	-----
7.2.25.2	Connaissance (bill of lading)	-----	-----	-----
7.2.25.3	Visa connaissance	-----	-----	-----
7.2.51	Droit timbre proportionnel	-----	-----	-----
7.3.31	Taxe ONL	-----	-----	-----
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	-----	-----	-----
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	-----	-----	-----
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier	-----	-----	-----
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	-----	-----	-----
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/2: SERVICE: DROITS CONSULAIRES

RAPPORT # G/23

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE EN  
COURS A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
6.1.11	Droits consulaires	-----	-----	-----
6.1.11.1	Douanes et aéroports	-----	-----	-----
6.1.11.2	Consulats	-----	-----	-----
6.1.21	Visa manifeste	-----	-----	-----
6.6.11	Taxe construction aéroport (Head Tax)	-----	-----	-----
6.6.12	Taxe sur tickets voyage	-----	-----	-----
7.2.23	Timbrage livres de commerce	-----	-----	-----
7.2.25	Timbres-taxes sur droits consulaires	-----	-----	-----
7.2.25.1	Timbres consulaires	-----	-----	-----
7.2.25.2	Connaissance (bill of lading)	-----	-----	-----
7.2.25.3	Visa connaissance	-----	-----	-----
7.2.51	Droit timbre proportionnel	-----	-----	-----
7.3.31	Taxe ONL	-----	-----	-----
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	-----	-----	-----
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	-----	-----	-----
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier	-----	-----	-----
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	-----	-----	-----
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE :

MOIS :

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/3: SERVICE: ASSURANCE-VOYAGE

RAPPORT # G/31

RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de 1<sup>er</sup> Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
6.6.21	Taxe d'assurance-voyage		
7.2.32	Timbres fixes sur assurance-voyage		
7.2.51	Droit de timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe DNL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais d'huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/3: SERVICE: ASSURANCE-VOYAGERAPPORT # G/31 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>Oébut Exercice à fin mois</u>
6.6.21	Taxe d'assurance-voyage	Par voyage effec- tué à l'étranger		
7.2.32	Timbres fixes sur assurance- voyage	" " "		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRESG/3: SERVICE: ASSURANCE-VOYAGERAPPORT # G/32ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURSET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
6.6.21	Taxe d'assurance-voyage			
7.2.32	Timbres fixes sur assurance-voyage			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====





ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

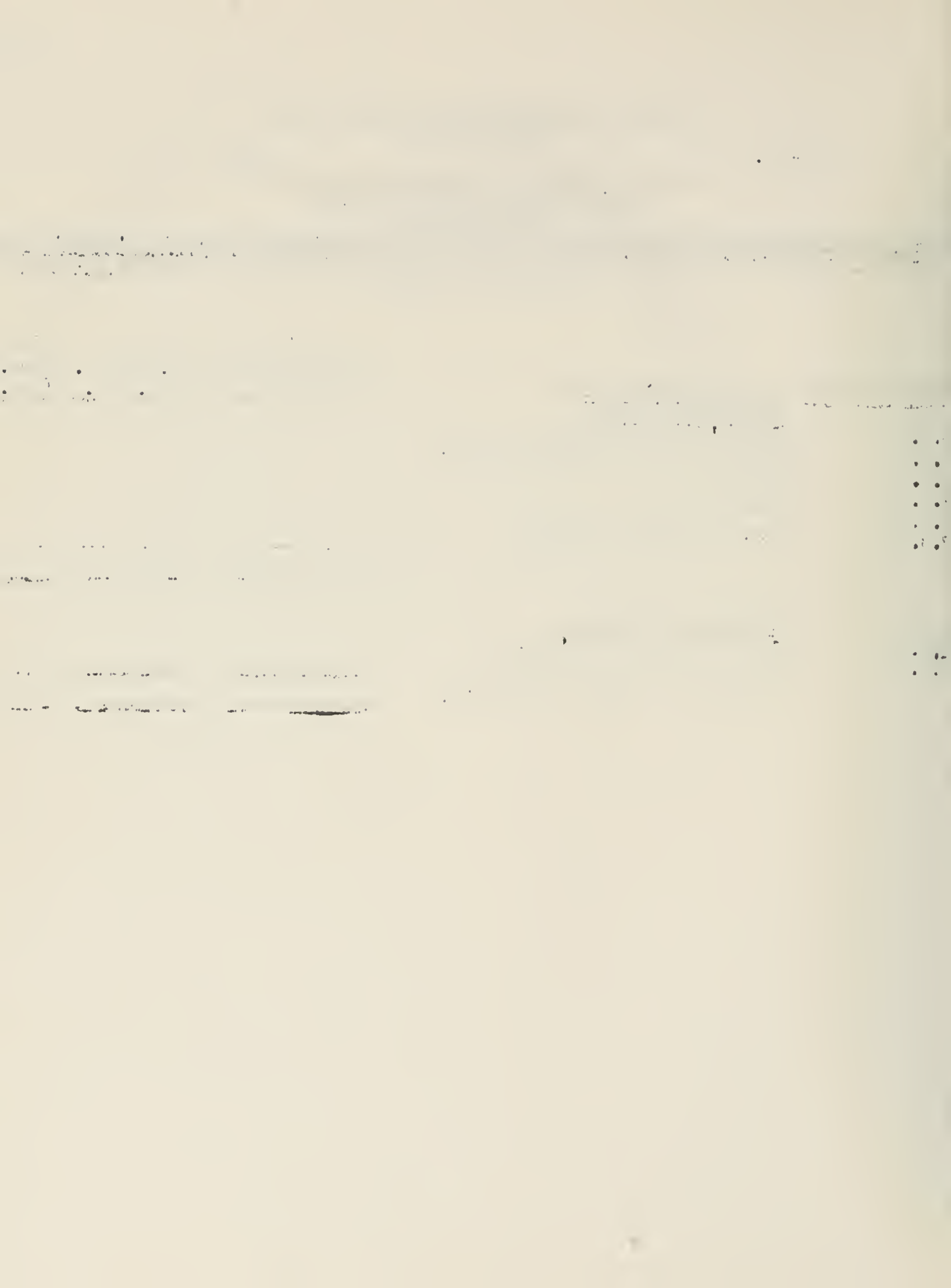
BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/3: SERVICE: ASSURANCE-VOYAGE

RAPPORT # G/33

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSÉES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU DÉBUT DE L'EXERCICE EN  
COURS À LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PÉRIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer, ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
6.2.21	Taxe d'assurance-voyage			
7.2.32	Timbres fixes s/assurance-voyage			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
	Total des recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais d'huisier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
	Total des recettes non fiscales			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

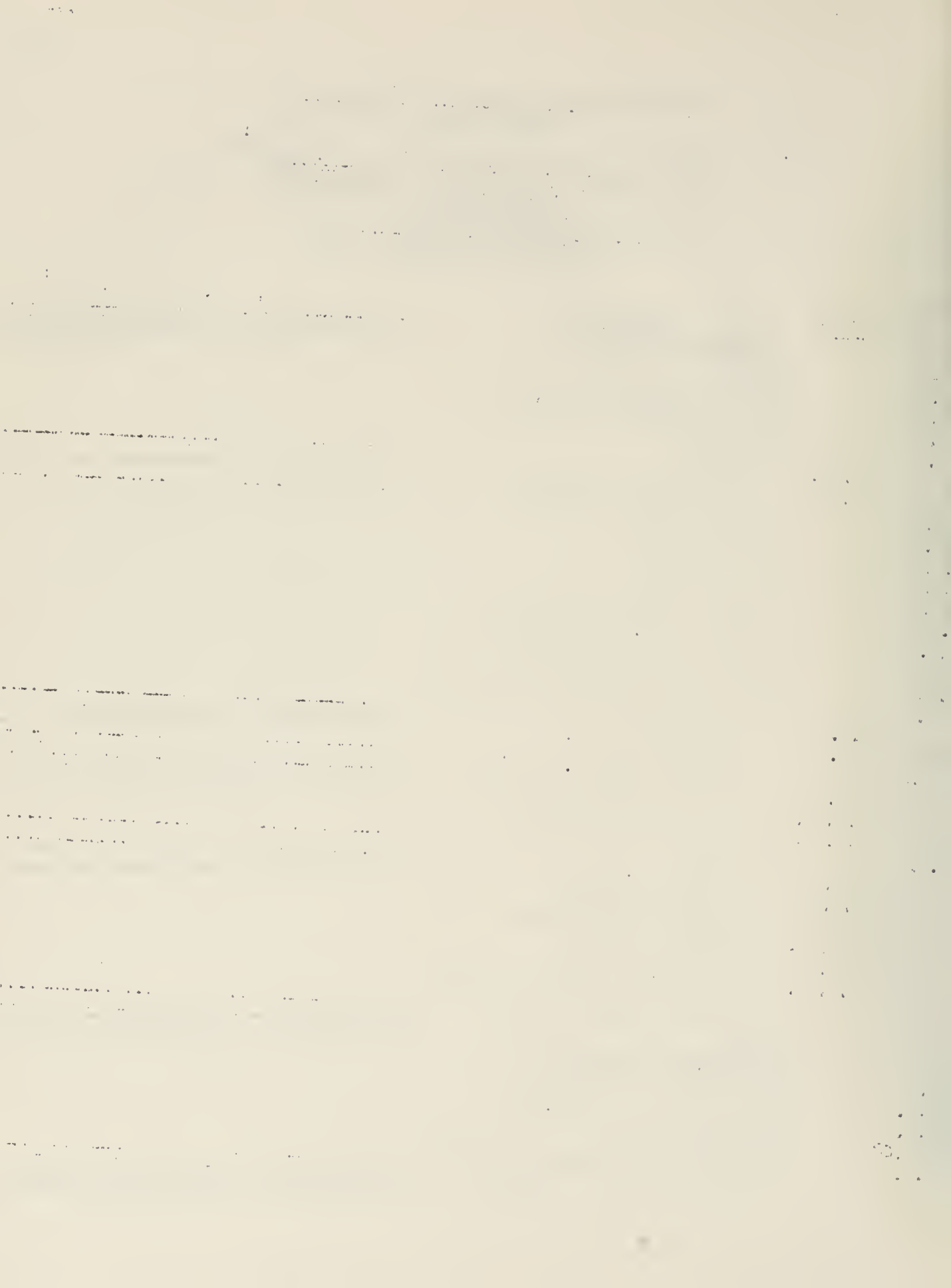
G/4: SERVICE: IMMIGRATION ET EMIGRATION

RAPPORT # G/41

RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
7.2.51	Droit timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
8.3.31	Passeport		
8.3.31.1	Passeport		
8.3.31.2	Renouvellement passeport		
8.3.32	Vente livrets passeport		
8.3.33	Passeport marin		
8.3.34	Laissez-passer		
8.3.35	Visa de sortie		
8.3.36	Visa de sortie multiple		
8.3.37	Permis séjour des étrangers		
8.3.38	Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport		
8.3.39	Carte identité étrangers résidents		
8.3.41	Certificat de départ		
8.3.41.1	sur passeport		
8.3.41.2	sur passeport marin		
8.3.42	Droit spécial Immi. & Emigra.		
8.3.42.1	sur permis de séjour		
8.3.42.2	sur prolongation de séjour		
8.3.42.3	sur permis de retour		
8.3.43	Taxe BDPS		
8.3.43.1	sur laissez-passer		
8.3.43.2	sur livrets de séjour		
8.3.43.3	sur prolongation de séjour		
8.3.43.4	sur permis de séjour		
8.3.43.5	sur permis de retour		
8.3.43.6	sur certificat d'identité tenant lieu de passeport		
	Total des recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
8.6.61	Prolongation de séjour		
8.6.62	Permis de retour		
8.6.63	Livrets séjour étrangers résidents		
	Total recettes non fiscales	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

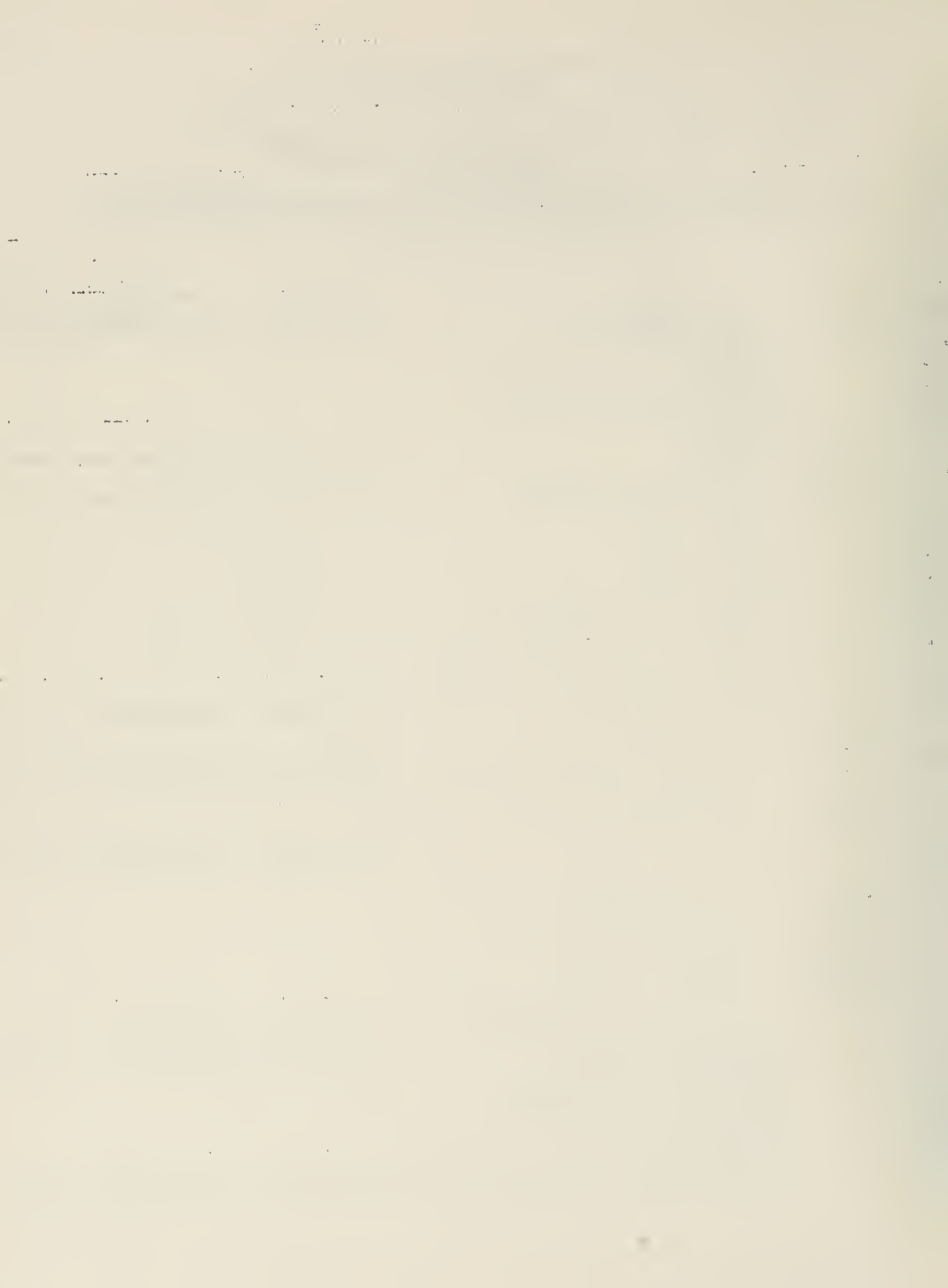
BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/4: SERVICE: IMMIGRATION ET EMIGRATION

RAPPORT # G/42

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.31	Passeport			
8.3.31.1	Passeport			
8.3.31.2	Renouvellement passeport			
8.3.32	Vente livrets passeport			
8.3.33	Passeport marin			
8.3.34	Laissez-passer			
8.3.35	Visa de sortie			
8.3.36	Visa de sortie multiple			
8.3.37	Permis séjour des étrangers			
8.3.38	Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport			
8.3.39	Carte identité étrangers résidents			
8.3.41	Certificat de départ			
8.3.41.1	sur passeport			
8.3.41.2	sur passeport marin			
8.3.42	Droit spécial Immigra. & Emigra.			
8.3.42.1	sur permis de séjour			
8.3.42.2	sur prolongation de séjour			
8.3.42.3	sur permis de retour			
8.3.43	Taxe BDPS			
8.3.43.1	sur laissez passer			
8.3.43.2	sur livrets de séjour			
8.3.43.3	sur prolongation de séjour			
8.3.43.4	sur permis de séjour			
8.3.43.5	sur permis de retour			
8.3.43.6	sur certificat d'identité de voya- ge tenant lieu de passeport			
	Total des recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
8.6.61	Prolongation de séjour			
8.6.62	Permis de retour			
8.6.63	Livrets séjour (étrangers résidents)			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/4: SERVICE: IMMIGRATION ET EMIGRATION

RAPPORT # G/43

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.31	Passeport			
8.3.31.1	Passeport			
8.3.31.2	Renouvellement passeport			
8.3.32	Vente livrets passeport			
8.3.33	Passeport marin			
8.3.34	Laissez passer			
8.3.35	Visa de sortie			
8.3.36	Visa de sortie multiple			
8.3.37	Permis de séjour étrangers			
8.3.38	Certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport			
8.3.39	Carte identité étrangers résidents			
8.3.41	Certificat de départ			
8.3.41.1	sur passeport			
8.3.41.2	sur passeport marin			
8.3.42	Droit spécial Immigra. & Emigra.			
8.3.42.1	sur permis de séjour			
8.3.42.2	sur prolongation de séjour			
8.3.42.3	sur permis de retour			
8.3.43	Taxe BOPS			
8.3.43.1	sur laissez passer			
8.3.43.2	sur livrets de séjour			
8.3.43.3	sur prolongation de séjour			
8.3.43.4	sur permis de séjour			
8.3.43.5	sur permis de retour			
8.3.43.6	sur certificat d'identité de voyage tenant lieu de passeport			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
8.6.61	Prolongation de séjour			
8.6.62	Permis de retour			
8.6.63	Livrets séjour étrangers résidents			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/S: SERVICE: COORDINATION

RAPPORT # G/S2

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.61	Timbres sur chèques, effets, opérations de change et divers	-----	-----	-----
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/5: SERVICE: COORDINATION

RAPPORT # G/51

RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de 1<sup>o</sup> Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
7.2.61	Timbres sur chèques, effets, opérations de change et divers	_____	_____
	Total recettes fiscales	=====	=====

Faint, illegible text in the upper middle section of the page.

Section of text on the left side, appearing to be a list or index.

Section of text on the left side, appearing to be a list or index.

ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES DROITS CONSULAIRES ET DES TIMBRES

G/5: SERVICE: COORDINATION

RAPPORT # G/53

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE AU ANT DU DEBUT DE L'EXERCICE EN  
COURS A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN COURDES)

<u>Numero de Code</u>	<u>Impôt ou taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
7.2.61	Timbres sur chèques, effets, opérations de change et divers	_____	_____	_____
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSBUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSESH/1: SERVICE: TAXES DIVERSESRAPPORT # H/11RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
1.2.23	Cont. libération écon. s/Salaires	_____	_____
1.2.23.1	employés secteur privé	_____	_____
1.2.24	Cont. solidarité s/salaires	_____	_____
3.1.11	Taxe d'apprentissage	_____	_____
5.2.91	Taxe d'alphabétisation	_____	_____
5.2.92	Taxe sur son de blé	_____	_____
5.4.21	Assurance (droits s/primes d'assurance)	_____	_____
5.4.31	Taxe sur spectacles publics	_____	_____
5.4.41	Taxe TELECO (s/appels téléphoni.)	_____	_____
5.5.62	Taxe s/radios et téléviseurs	_____	_____
5.5.62.1	Taxe sur acquisition	_____	_____
5.5.62.2	Taxe sur utilisation	_____	_____
5.5.63	Droit de wharfage	_____	_____
7.2.51	Droit timbre proportionnel	_____	_____
7.3.21	Taxe exportation fruits de mer	_____	_____
7.3.31	Taxe ONL	_____	_____
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	_____	_____
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	_____	_____
	Total recettes fiscales	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais d'huissier	_____	_____
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	_____	_____
	Total recettes non fiscales	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSES

H/1: SERVICE: TAXES DIVERSESRAPPORT // H/11 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

Quantité imposable  
Début Exercice  
Mois à fin mois

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Mois</u>	<u>à fin mois</u>
1.2.23	Cont. Libération écon. s/salaires			
1.2.23.1	employés secteur privé	salaires mensuels		
1.2.24	Contribution solidarité s/salaires	" "		
3.1.11	Taxe d'apprentissage	" "		
5.2.91	Taxe d'alphabétisation	Volume en tonnes de canne à sucre livrée aux usines sucrières		
5.2.92	Taxe sur son de blé	Qté de son de blé vendu en sacs de 100 lbs		
5.4.21	Assurance (droits sur prime d'assurance)	Montant des primes d'assurance		
5.4.31	Taxe sur spectacles publics	recettes encaissées		
5.4.41	Taxe TELECO (s/appels télé.)	Appels téléphoniques		
5.5.62	Taxe sur radios & téléviseurs			
5.5.62.1	Taxe sur acquisition	Prix de revient ra- dios & téléviseurs		
5.5.62.2	Taxe sur utilisation	par lampe tube ou transistor		
5.5.63	Droit de wharfage	Tonnage des bateaux commerce extérieur		
7.3.21	Taxe exportation fruits de mer	Qté en Kgs exportée		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSES  
H/1: SERVICE: TAXES DIVERSES  
RAPPORT # H/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.2.23	Cont. libération écon. s/salaires	-----	-----	-----
1.2.23.1	Employés secteur privé	-----	-----	-----
1.2.24	Contr. solidarité s/salaires	-----	-----	-----
3.1.11	Taxe d'apprentissage	-----	-----	-----
5.2.91	Taxe d'alphabétisation	-----	-----	-----
5.2.92	Taxe sur son de blé	-----	-----	-----
5.4.21	Assurance (droits sur primes d'assurance)	-----	-----	-----
5.4.31	Taxe sur spectacles publics	-----	-----	-----
5.4.41	Taxe TELECO (s/appels téléphoniques)	-----	-----	-----
5.5.62	Taxe sur radios & téléviseurs	-----	-----	-----
5.5.62.1	sur acquisition	-----	-----	-----
5.5.62.2	sur utilisation	-----	-----	-----
5.5.63	Droit de wharfage	-----	-----	-----
7.2.51	Droit timbre proportionnel	-----	-----	-----
7.3.21	Taxe exportation fruits de mer	-----	-----	-----
7.3.31	Taxe ONL	-----	-----	-----
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	-----	-----	-----
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	-----	-----	-----
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais d'huissier	-----	-----	-----
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	-----	-----	-----
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSES  
H/1: SERVICE: TAXES DIVERSES  
RAPPORT // H/13

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE EN  
COURS A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
1.2.23	Cont. libération écon. s/salaires	-----	-----	-----
1.2.23.1	Employés secteur privé	-----	-----	-----
1.2.24	Cont. solidarité s/salaires	-----	-----	-----
3.1.11	Taxe d'apprentissage	-----	-----	-----
5.2.91	Taxe d'alphabétisation	-----	-----	-----
5.2.92	Taxe sur son de blé	-----	-----	-----
5.4.21	Assurance (droits sur primes d'assurance)	-----	-----	-----
5.4.31	Taxe sur spectacles publics	-----	-----	-----
5.4.41	Taxe TELECO (s/appels téléphoniques)	-----	-----	-----
5.5.62	Taxe s/radios et téléviseurs	-----	-----	-----
5.5.62.1	sur acquisition	-----	-----	-----
5.5.62.2	sur utilisation	-----	-----	-----
5.5.63	Droit de wharfage	-----	-----	-----
7.2.51	Droit de timbre proportionnel	-----	-----	-----
7.3.21	Taxe exportation fruits de mer	-----	-----	-----
7.3.31	Taxe ONL	-----	-----	-----
7.3.32	Taxe contribution urbanisme	-----	-----	-----
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)	-----	-----	-----
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais huissier	-----	-----	-----
8.6.41	Surplus caisse indéterminés	-----	-----	-----
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSES  
H/2: SERVICE: RECETTES NON FISCALES  
RAPPORT // H/21  
RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
<u>Recettes fiscales</u>			
5.4.32	Taxe s/spectacles pub. (Théâ. Ver.)		
5.4.51	Taxe sur locations voitures		
5.4.61	Taxe s/locations chambres d'hôtels		
6.6.31	Taxe s/visiteurs étrangers		
7.2.51	Droit de timbre proportionnel		
7.3.13	Divorce étrangers, taxe territoriale		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme (TCU)		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
8.3.14	Certificat bonne vie & moeurs s/voyage		
8.3.52	Cartes & certificats de santé		
8.3.52.1	Cartes de santé		
8.3.52.2	Certificat de santé		
8.3.53	Livrets de travail		
8.3.54	Droit de greffe		
8.3.61	Location immeuble Education Ntle.		
8.3.62	Vente Code Fiscal & supplément		
8.3.63	Contribution volontaires		
8.4.11	Taxe contravention véhicules		
8.4.21	Amendes simple police (Trib. paix)		
9.1.11	Vente à l'encan (objets saisis)		
	Total recettes fiscales	=====	=====
<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais d'huissier		
8.6.41	Surplus caisse indéterminés		
8.6.71	Caisse dépôts & consignations (amendes diverses)		
8.6.72	Caisse dépôt & consignations (amende tribunal correctionnel)		
8.6.73	Caisse dépôts & consignations (offres réelles)		
8.6.91	Vente à l'encan (biens appartenant aux Dépt, ministériels et orga- nismes autonomes)		
	Total recettes non fiscales	=====	=====





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSES  
H/2: SERVICE: RECETTES NON FISCALES  
RAPPORT # H/21 Bis

RELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)  
ET DES QUANTITÉS IMPOSABLES PAR IMPÔT OU TAXE

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Quantité imposable</u>	
			<u>Mois</u>	<u>Début Exercice à fin mois</u>
5.4.32	Taxe s/spectacles pub. (Théâ. Ver.)	Recettes encaissées		
5.4.51	Taxe sur locations voitures	Montant location voitures		
5.4.61	Taxe sur locations chambres d'hôtel	Montant location chambres d'hôtel		
6.6.31	Taxe sur visiteurs étrangers	Par touriste ou visiteur étranger		
7.3.13	Divorce des étrangers, taxe territoriale	par étranger en instance divorce		
8.3.14	Certificat de bonne vie & Moeurs sur voyages	par voyageur		
8.3.52	Cartes et certificats de santé			
8.3.52.1	Cartes de santé	par prostituée		
8.3.52.2	Certificats de santé	" "		
8.3.53	Livret de travail	par ouvrier et employé		
8.3.54	Droit de greffe	par acte judiciaire		
8.3.63	Contribution volontaires	Salaires mensuels des employés de BPH et des chantiers de construction des Travaux Publics		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSES  
H/2: SERVICE: RECETTES NON FISCALES  
RAPPORT # H/22

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.4.32	Taxe s/spectacles pub. (Théâ, Ver.)			
5.4.51	Taxe sur locations de voitures			
5.4.61	Taxe sur locations chambres d'hôtel			
6.6.31	Taxe sur visiteurs étrangers			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.13	Divorce étrangers, taxe territoriale			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.14	Certificat Bonne Vie & Moeurs sur voyages			
8.3.52	Cartes et certificats de santé			
8.3.52.1	Cartes de santé			
8.3.52.2	Certificat de santé			
8.3.53	Livrets de travail			
8.3.54	Droit de greffe			
8.3.61	Location Immeuble Education Ntle			
8.3.62	Vente Code Fiscal & Supplément			
8.3.63	Contributions Volontaires			
8.4.11	Taxe Contravention véhicules			
8.4.21	Amendes de simple police (tribunaux de Paix			
9.1.11	Vente à l'encan (objets saisis)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais d'huissier			
8.6.41	Surplus criese indéterminés			
8.6.71	Caisse dépôts et consignations (amendes diverses)			
8.6.72	Caisse dépôts et consignations (amendes tribunal correctionnel)			
8.6.73	Caisse dépôts et consignations (offres réelles)			
8.6.91	Vente à l'encan (biens appartenant aux Départements ministériels et Organismes autonomes			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

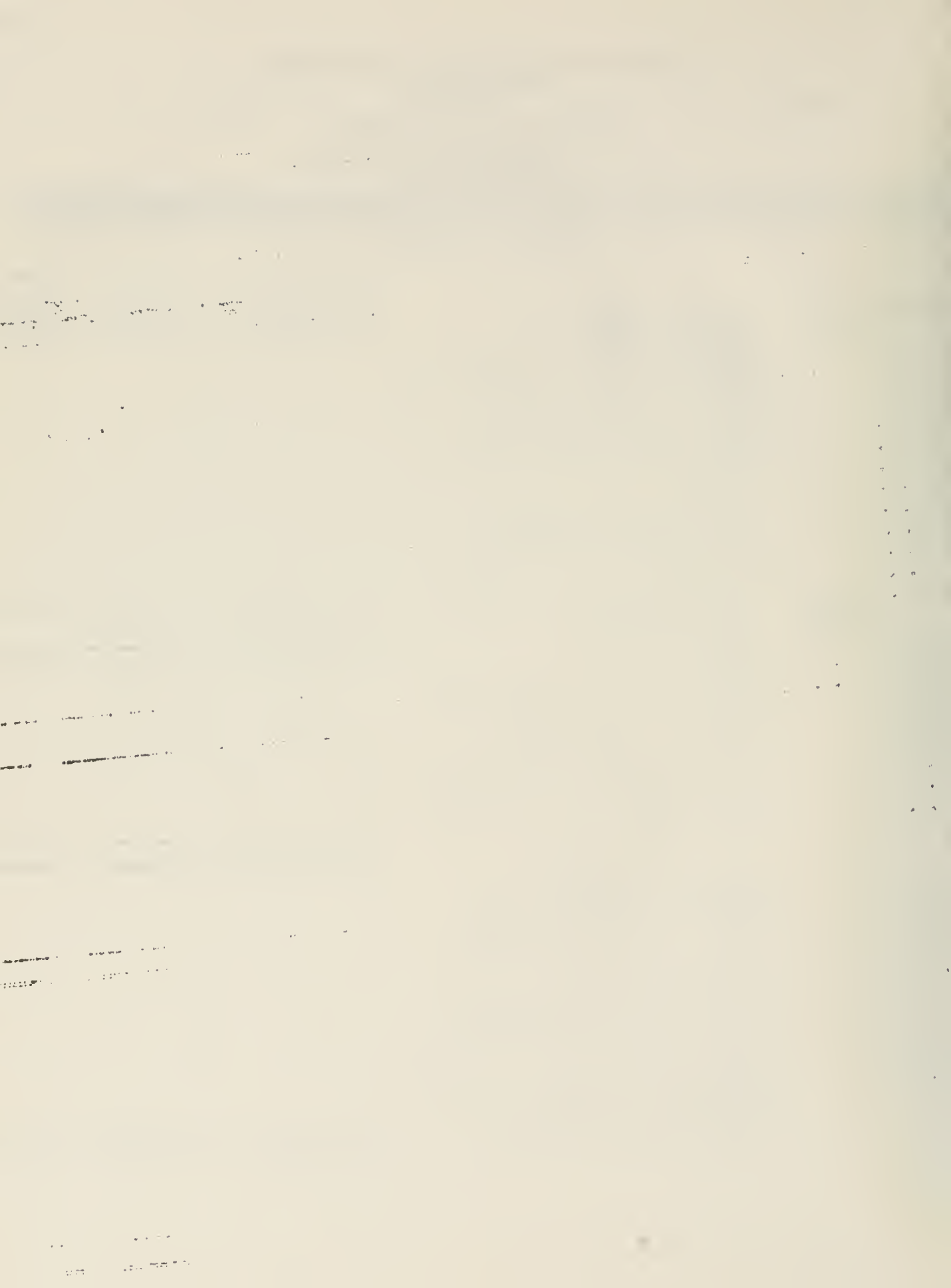
EXERCICE:

MOIS:

BUREAU DES RECETTES DIVERSES  
H/2: SERVICE: RECETTES NON FISCALES  
RAPPORT H/23

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE EN  
COURS A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
5.4.32	Taxe s/spectacles pub. (Théâ. Ver.)			
5.4.51	Taxe sur locations voitures			
5.4.61	Taxe sur locations chambres d'hôtel			
6.6.31	Taxe sur visiteurs étrangers			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.13	Divorce étrangers, taxe territoriale			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.14	Certificat Bonne Vie et Moeurs sur voyages			
8.3.52	Cartes et certificats de santé			
8.3.52.1	Cartes de santé			
8.3.52.2	Certificat de santé			
8.3.53	Livrets de travail			
8.3.54	Droit de greffe			
8.3.61	Location Immeuble Education Ntle			
8.3.62	Vente Code Fiscal & supplément			
8.3.63	Contribution volontaires			
8.4.11	Taxe contravention véhicules			
8.4.21	Amendes de simple police (tribu- naux de Paix)			
9.1.11	Vente à l'encan (objets saisis)			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais d'huissier			
8.6.41	Surplus de caisse indéterminés			
8.6.71	Caisse dépôts et consignations (amendes diverses)			
8.6.72	Caisse dépôts et consignations (amendes tribunal correctionnel)			
8.6.73	Caisse dépôts et consignations (offres réelles)			
8.6.91	Vente à l'encan (biens appartenant aux Départements ministériels et Organismes autonomes)			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

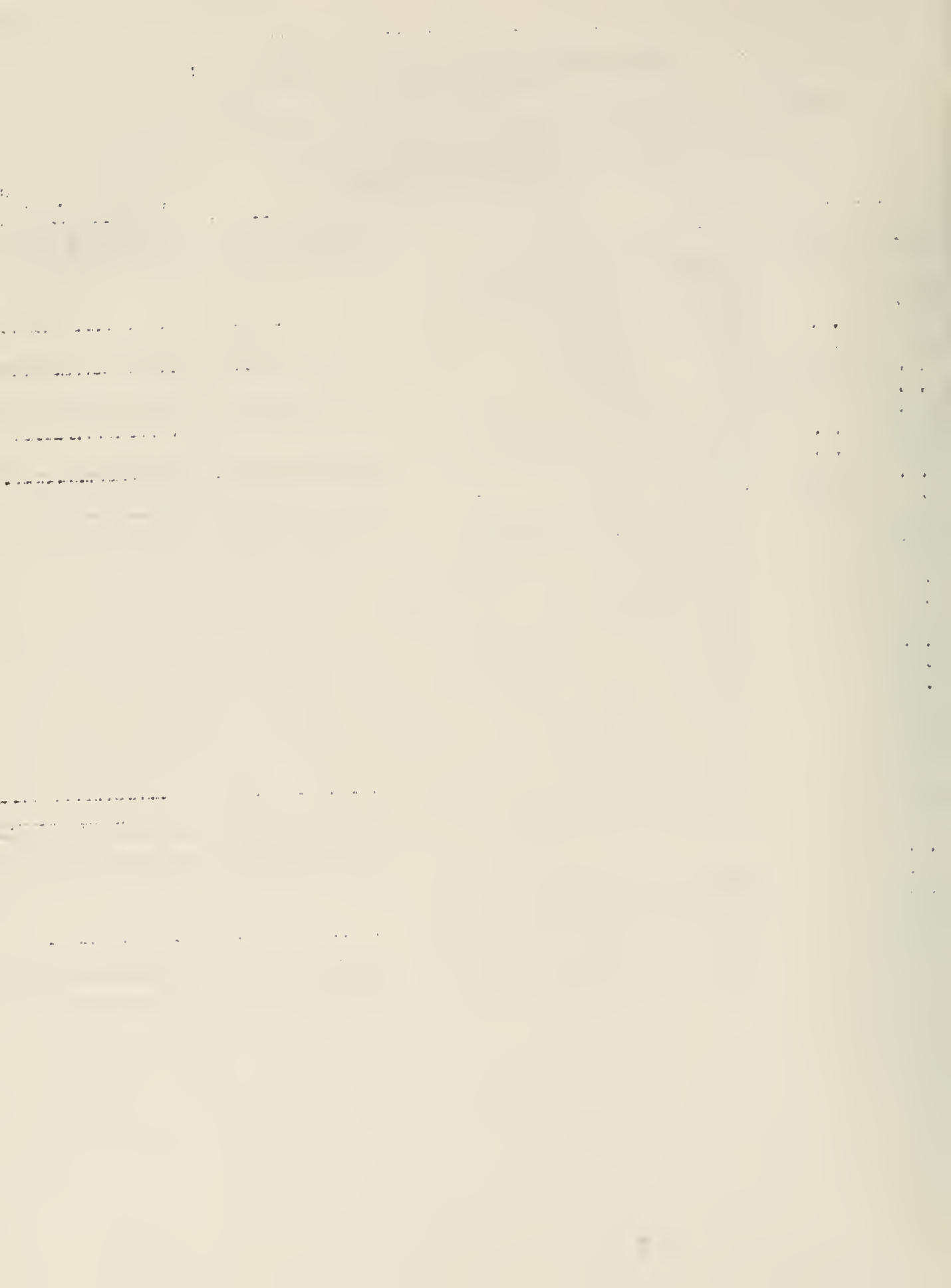
I/1: SERVICE: IMMATRICULATION DES VEHICULES

RAPPORT # I/11

RECETTES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE

(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Recettes du Mois</u>	<u>Recettes du début de l'Exercice à fin mois</u>
	<u>Recettes fiscales</u>		
4.5.51	Droit de transfert véhicules		
5.5.22	Taxe spéciale identification des chauffeurs-guides		
5.5.91	Taxe 1ère Immatriculation véhicules		
5.5.91.1	Véhicules importés		
5.5.91.2	Véhicules usagés		
5.5.92	Taxe seconde immatriculation		
5.5.93	Cont. solidarité s/véhicules		
5.5.94	Inspection des véhicules		%
5.5.94.1	Véhicules privés		
5.5.94.2	Véhicules publics		
5.5.95	Taxe OSIV véhicules privés		
5.5.96	Taxe spéciale sur inspection véhicules privés		
5.5.97	Taxe touristique sur véhicules usagés importés		
5.5.98	Taxe DNTRAP s/immatricu. véhicules		
7.2.51	Droit de timbre proportionnel		
7.3.31	Taxe ONL		
7.3.32	Taxe contribution urbanisme (TCU)		
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)		
8.3.11	Permis de conduire		
8.3.12	Contribution solidarité sur permis de conduire		
8.3.13	Certificat Bonne Vie et Moeurs sur permis de conduire		
	Total recettes fiscales		
	<u>Recettes non fiscales</u>		
8.6.31	Récupération frais d'huissier		
8.6.41	Surplus de caisse indéterminés		
8.6.81	Vente de plaques d'immatriculation (pertes & changements)		
	Total recettes non fiscales		





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

I/1: SERVICE: IMMATRICULATION DES VEHICULESRAPPORT # I/11 BisRELEVÉ DES DIFFÉRENTES BASES D'IMPOSITION (ASSIETTE)ET DES QUANTITES IMPOSABLES PAR IMPOT OU TAXE

Quantité imposable  
Début Exercice  
Mois à fin mois

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	<u>Base d'imposition</u>	<u>Début Exercice</u>	<u>à fin mois</u>
4.5.51	Droit de transfert véhicules	Transfert de propriété sur véhicules (droit fixe)		
5.5.22	Taxe spéciale d'identification des chauffeurs guides	par chauffeur guide		
5.5.91	Taxe 1ère Immatriculation véhi.			
5.5.91.1	Véhicules importés	Selon barème		
5.5.91.2	Véhicules usagés	Valeur CIF		
5.5.92	Taxe seconde immatriculation	Selon barème		
5.5.93	Contr. solidarité sur véhicules	Montant principal taxes 1ère et seconde immatricula.		
5.5.94	Inspection des véhicules			
5.5.94.1	Véhicules privés	p/véhicule privé		
5.5.94.2	Véhicules publics	p/véhicule public		
5.5.95	Taxe OSIV véhicules privés	p/véhicule privé		
5.5.96	Taxe spéciale sur inspection véhicules privés	" " "		
5.5.97	Taxe touristique sur véhicules usagés importés	Valeur CIF		
5.5.98	Taxe ONTRP sur immatriculation véhicules	par véhicule		
8.3.11	Permis de conduire	par chauffeur		
8.3.12	Contribution solidarité permis de conduire	Montant principal permis conduire		
8.3.13	Certificat Bonne Vie et Moeurs sur permis de conduire	Droit fixe		
8.6.81	Vente plaques immatriculation	" "		



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

I/1: SERVICE: IMMATRICULATION DES VEHICULES

RAPPORT // I/12

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LE MOIS DE L'EXERCICE EN COURS  
ET POUR LE MOIS CORRESPONDANT DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Mois Exer-</u> <u>cice en cours</u>	(2) <u>Mois Exer-</u> <u>cice antérieur</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
4.5.51	Droit de transfert véhicules			
5.5.22	Taxe spéciale d'identification des chauffeurs guides			
5.5.91	Taxe 1ère immatriculation véhicules			
5.5.91.1	Véhicules importés			
5.5.91.2	Véhicules usagés			
5.5.92	Taxe seconde immatriculation			
5.5.93	Contr. solidarité s/véhicules			
5.5.94	Inspection des véhicules			
5.5.94.1	Véhicules privés			
5.5.94.2	Véhicules publics			
5.5.95	Taxe OSIV véhicules privés			
5.5.96	Taxe spéciale sur inspection véhicules privés			
5.5.97	Taxe touristique sur véhicules usagés importés			
5.5.98	Taxe ONTRAP sur immatr. véhicules			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme (TCU)			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.11	Permis de conduire			
8.3.12	Contribution solidarité sur permis de conduire			
8.3.13	Certificat Bonne Vie et Moeurs sur Permis de conduire			
	Total recettes fiscales			
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais d'huissier			
8.6.41	Surplus de caisse indéterminés			
8.6.81	Vente de plaques d'immatriculation (pertes et changements)			
	Total recettes non fiscales			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
BUREAU CENTRAL

EXERCICE:

MOIS:

I/1: SERVICE: IMMATRICULATION DES VEHICULESRAPPORT # I/13

ETAT COMPARATIF DES RECETTES ENCAISSEES POUR LA PERIODE ALLANT DU DEBUT DE L'EXERCICE EN  
COURS A LA FIN DU MOIS ACTUEL ET POUR LA PERIODE CORRESPONDANTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>Numéro de Code</u>	<u>Impôt ou Taxe</u>	(1) <u>Début Exercice</u> <u>à fin mois</u>	(2) <u>Pér. corres.</u> <u>Exer. ant.</u>	3(1-2) <u>Aug.</u> <u>(Dim.)</u>
	<u>Recettes fiscales</u>			
4.5.51	Droit de transfert véhicules			
5.5.22	Taxe spéciale d'identification des chauffeurs guides			
5.5.91	Taxe 1ère immatriculation véhicules			
5.5.91.1	Véhicules privés			
5.5.91.2	Véhicules usagés			
5.5.92	Taxe seconde immatriculation			
5.5.93	Contribution solidarité s/véhicules			
5.5.94	Inspection des véhicules			
5.5.94.1	Véhicules privés			
5.5.94.2	Véhicules publics			
5.5.95	Taxe OSIV véhicules privés			
5.5.96	Taxe spéciale sur inspection véhicules privés			
5.5.97	Taxe touristique sur véhicules usagés importés			
5.5.98	Taxe ONTRP sur Immatr. véhicules			
7.2.51	Droit de timbre proportionnel			
7.3.31	Taxe ONL			
7.3.32	Taxe contribution urbanisme (TCU)			
7.3.53	Surtaxe (amendes fiscales)			
8.3.11	Permis de conduire			
8.3.12	Contribution solidarité sur permis de conduire			
8.3.13	Certificat Bonne Vie et Moeurs sur permis de conduire			
	Total recettes fiscales	=====	=====	=====
	<u>Recettes non fiscales</u>			
8.6.31	Récupération frais d'huissier			
8.6.41	Surplus caisse indéterminés			
8.6.81	Vente de plaques d'immatriculation (pertes et changements)			
	Total recettes non fiscales	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONSRAPPORT A PREPARER PAR POSTE DE PREPOSE ET PAR CHEF LIEU D'ARRONDISSEMENT FINANCIER  
(COLLECTEUR)

Exercice:

Mois:

Arrondissement financier:

Commune:

Préposé:

Collecteur:

RAPPORT # 1RECETTES INTERNES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXE  
(montant en gourdes)IMPOT OU TAXEMONTANTRecettes fiscales (budgétaires)

1. Affermage de biens domaniaux
2. Assurance
3. Carte d'identité
4. Certificat de bonne vie et moeurs
5. Commission Régie
6. Contribution solidarité
7. Contribution libération économique
8. Droits d'accise
9. Droits consulaires
10. Enregistrement et hypothèques
11. Exploitation mines
12. Immatriculation véhicules
13. Impôt sur le revenu des entreprises
14. Impôt sur le revenu des personnes physiques
15. Licence
16. Passeport
17. Permis de conduire
18. Taxe d'apprentissage
19. Taxe d'assurance-voyage
20. Taxe construction aéroport



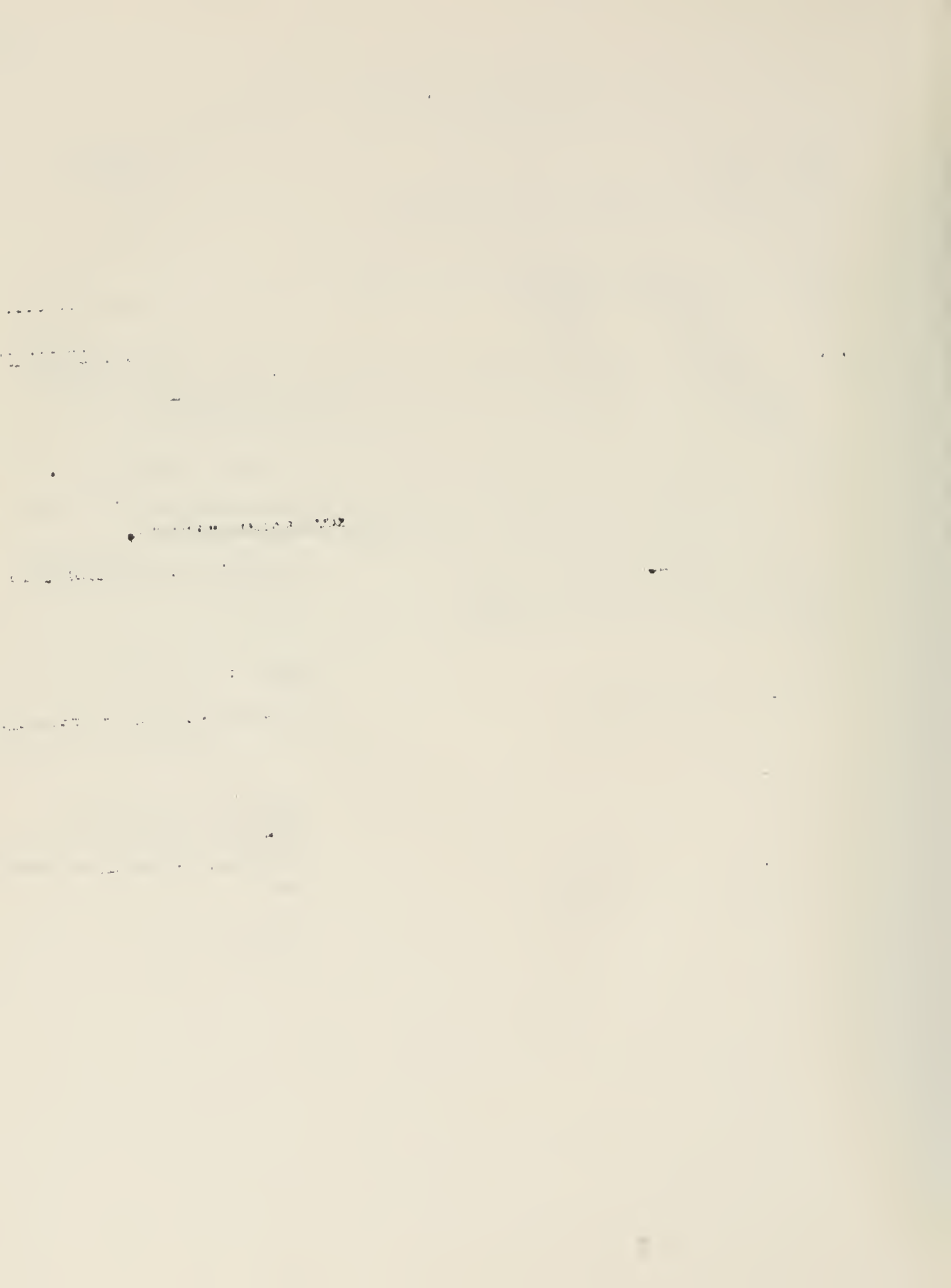


RAPPORT # 1 (suite)

<u>IMPOT OU TAXE</u>	<u>MONTANT</u>
21. Taxes sur des services déterminés	
22. Taxes Immigration et Emigration	
23. Taxes sur spectacles publics	
24. Taxes sur propriétés bâties	
25. Taxes sur étrangers	
26. Taxes sur les tickets de voyage	
27. Timbres-mobile	
28. Timbres-poste	
29. Autres recettes internes	
Total des recettes fiscales	=====
<u>Recettes non fiscales (non budgétaires)</u>	
1. Biens confisqués (fermage)	
2. Biens nationalisés (fermage)	
3. Caisse dépôts et consignations (amendes diverses)	
4. Caisse dépôts et Consignations (amendes, tribunal correctionnel)	
5. Caisse dépôts et Consignations (offres réelles)	
6. Livret de licence des étrangers	
7. Livret de séjour (étrangers résidents)	
8. Permis de retour (formules Immigration)	
9. Prolongation de séjour (formules Immigration)	
10. Récupération frais d'huissier	
11. Récupération frais d'arpentage	
12. Successions vacantes	
13. Séquestre	
14. Surplus de caisse indéterminé	
15. Taxe OFATMA	







## ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

RAPPORT A PREPARER PAR POSTE DE PREPOSE ET PAR CHEF LIEU D'ARRONDISSEMENT FINANCIER  
(COLLECTEUR)

Exercice:

Mois:

Arrondissement financier:

Commune:

Préposé:

Collecteur:

RAPPORT # 1-AAUTRES RECETTES INTERNES ENCAISSEES PAR IMPOT OU TAXEIMPOT OU TAXEMONTANT

1. Amendes de simple police (tribunaux de paix)
2. Casiers postaux
3. Cession
4. Contributions volontaires
5. Cartes et certificats de santé
6. Droit de greffe
7. Droit d'estampillage (archives nationales)
8. Délivrance de certificats
9. Droit de wharfage
10. Etat civil
11. Fiches scolaires
12. Fermage ONL cités
13. Fonds communaux nets
14. Fonds communaux prélèvements
15. Inspection de véhicules (service de police)
16. Livrets de travail
17. Location Immeuble Education Nationale
18. Marques de fabrique
19. Publication demande de ferme
20. Surtaxe (amendes fiscales)



RAPPORT NO. 1-A (suite)

<u>IMPOT OU TAXE</u>	<u>MONTANT</u>
21. Taxe mausolée Pères de la Patrie	
22. Taxe sur actions	
23. Taxe sur radios et télévisions	
24. Taxe OSIV véhicules privés	
25. Taxe spéciale inspection véhicules privés	
26. Taxe touristique sur véhicules usagés importés	
27. Taxe exportation fruits de mer	
28. Taxe ONL (Office National de Logement)	
29. Taxe contribution urbanisme	
30. Taxe de nationalisation	
31.. Taxe d'inscription (élèves et étudiants)	
32. Taxe de légalisation de signatures	
33. Taxe contravention véhicules	
34. Visa manifeste	
35. Vente code fiscal et supplément	
36. Vente à l'encan (objets saisis)	
37. Vente de terrains	
Total	<hr/> <hr/>









RAPPORT NO. 2 (suite)

Je certifie que le présent état est sincère  
et comprend toutes les valeurs perçues  
durant la période ci-dessus mentionnée

Contrôle de la répartition  
des taxes

Date:

Date:

Préposé des contributions

Collecteur des Contributions

Approuvé: le

Reçu: le

Banque de la République d'Haiti  
ou Banque Nationale de Crédit

de

Collecteur des Contributions

Caissier



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice: \_\_\_\_\_ mois: \_\_\_\_\_

ETAT FINANCIER NO. 1RECETTES INTERNES ENCAISSEES, PAR SOURCE ET PAR ABRONDISSEMENT FINANCIER(RECETTES BUDGETAIRES)(montant en gourdes)

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>Total</u>	<u>(1)</u> <u>Aquin</u>	<u>(2)</u> <u>Cap-Haitien</u>	<u>.....</u>	<u>(13)</u> <u>St. Marc</u>
1. Affermage de biens domaniaux					
2. Assurance					
3. Carte d'identité					
4. Certificat de bonne vie et moeurs					
5. Commission Régie					
6. Contribution solidarité					
7. Contribution libération économique					
8. Droits d'accise					
9. Droits consulaires					
10. Enregistrement et hypothèques					
11. Exploitation mines					
12. Immatriculation véhicules					
13. Impôt sur le revenu des entreprises					
14. Impôt sur le revenu des personnes physiques					
15. Licences					
16. Passeport					
17. Permis de conduire					
18. Taxe d'apprentissage					
19. Taxe d'assurance-voyage					



ETAT FINANCIER NO. 1 (suite)

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>Total</u>	<u>(1) Aquin</u>	<u>(2) Cap-Haitien</u>	<u>.....</u>	<u>(13) St. Marc</u>
20. Taxe <del>construction</del> aéroport					
21. Taxe sur des services déterminés					
22. Taxe Immigration et Emigration					
23. Taxe sur spectacles publics					
24. Taxe sur propriétés bâties					
25. Taxe sur étrangers					
26. Taxe sur les tickets de voyage					
27. Timbres-mobile					
28. Timbres-poste					
29. <del>Autres recettes internes</del>					
Totaux	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

mois:

ETAT FINANCIER NO. 1-1AUTRES RECETTES INTERNES ENCAISSEES PAR SOURCE ET PAR ARRONDISSEMENT FINANCIER

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>Total</u>	<u>(1) Aquin</u>	<u>(2) Cap-Haitien</u>	<u>.....</u>	<u>(13) St. Marc</u>
1. Amendes de simple police (tribunaux de paix)					
2. Casiers postaux					
3. Cession					
4. Contribution volontaire					
5. Cartes et certificats de santé					
6. Droit de greffe					
7. Droit d'estampillage (archives nationales)					
8. Délivrance de certificats					
9. Droit de wharfage					
10. Etat civil					
11. Fiches scolaires					
12. Fermage ONL cités					
13. Fonds communaux nets					
14. Fonds communaux prélèvements					
15. Inspection de véhicules (taxe de police)					
16. Livrets de travail					
17. Location Immeuble Education Nationale					
18. Marques de fabrique					



ETAT FINANCIER NO. 1-1 (suite)

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>Total</u>	<u>(1) Aquien</u>	<u>(2) Cap-Haitien</u>	<u>(13) St. Marc</u>
19. Publication demande de ferme				
20. Quitance (amendes fiscales)				
21. Taxe mausolée Père de la Patrie				
22. Taxe sur actions				
23. Taxe sur radios et télévisions				
24. Taxe OSIV véhicules privés				
25. Taxe spéciale inspection véhicules privés				
26. Taxe touristique sur véhicules usagés importés				
27. Taxe exportation fruits de mer				
28. Taxe ONL				
29. Taxe contribution urbanisme				
30. Taxe de nationalisation				
31. Taxe d'inscription (élèves et étudiants)				
32. Taxe de légalisation de signatures				
33. Taxe contravention véhicules				
34. Visa manifeste				
35. Vente code fiscal et supplément				
36. Vente à l'encan (objets saisis)				
37. Vente de terrains				
Total				



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

mois:

ETAT FINANCIER NO. 1-2DROITS D'ACCISE ENCAISSES PAR SOURCE ET PAR ARRONDISSEMENT FINANCIER

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>Total</u>	<u>(1) Aquin</u>	<u>(2) Cap-Haitien</u>	<u>.....</u>	<u>(13) St. Marc</u>
1. Alcool de jus de canne					
2. Alcool d'autres matiè- res					
3. Alcool (timbres)					
4. Boissons maltées					
5. Boissons spiritueuses					
6. Boissons vineuses					
7. Boissons gazeuses					
8. Cigarettes (timbres)					
9. Cigares (timbres)					
10. Tabac préparé (timbres)					
11. Aluminium					
12. Allumettes					
13. Bouteilles					
14. Chaussures					
15. Farine					
16. Huile					
17. Saindoux					
18. Savon					
19. Sucre					
20. Tissus					
21. Fer					



ETAT FINANCIER NO. 1-2 (suite)

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>Total</u>	<u>(1) Aquien</u>	<u>(2) Cap-Haitien</u>	<u>.....</u>	<u>(13) St. Marc</u>
22. Structures et fenêtrés					
23. Lits					
24. Peintures					
25. Divers					
26. Fuel oil					
27. Gaz oil					
28. Gaz propane					
29. Gazoline					
30. Graisses lubrifiantes					
31. Huiles lubrifiantes					
32. Taxe d'alphabétisation (canne à sucre)					
33. Taxe sur son de blé					
34. Produits alimentaires de luxe importés					
Totaux					





## ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

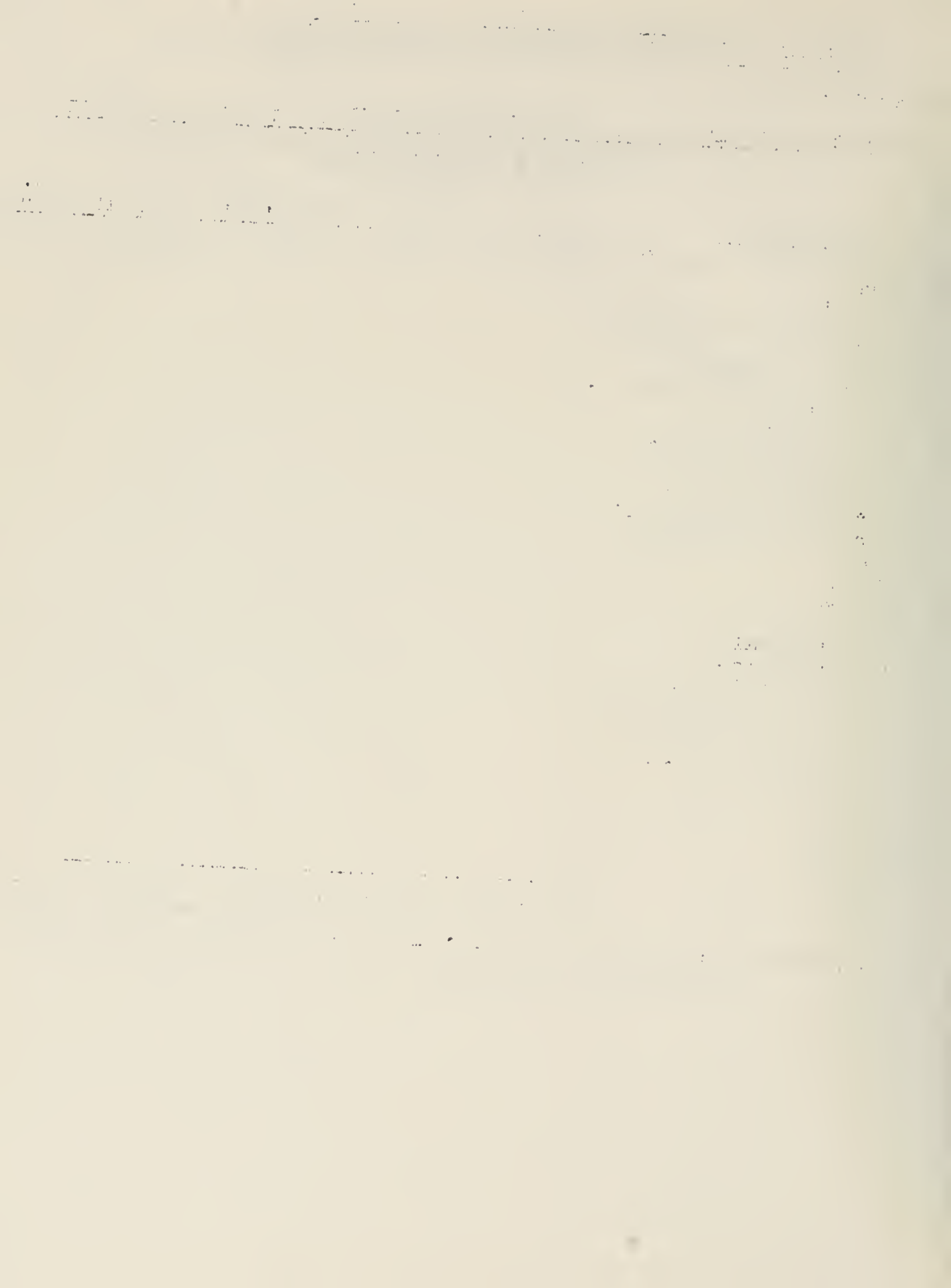
Mois:

## ETAT FINANCIER # 1-A

RECETTES INTERNES ENCAISSEES PAR SOURCE ET PAR COMMUNES ET POSTES DE PERCEPTION  
ARRONDISSEMENT FINANCIER D'AQUIN  
(MONTANT EN GOURDES)

<u>IMPOT OU TAXE</u>	<u>Total</u>	<u>Aquin</u>	<u>Fonds des Blancs</u>	<u>Vieux Bourg d'Aquin</u>	<u>Cavaillon</u>	<u>St. Louis du Sud</u>
Affermage de biens domaniaux						
Assurance						
Carte d'identité						
Certificat de Bonne Vie & Moeurs						
Commission Régie						
Contribution solidarité						
Contribution libération écono.						
Droits d'accise						
Droits consulaires						
Enregistrement & hypothèques						
Exploitation mines						
Immatriculation véhicules						
Impôt s/revenu des entreprises						
Impôt s/revenu des personnes physiques						
Licences						
Passeport						
Permis de conduire						
Taxe d'apprentissage						
Taxe d'assurance-voyage						
Taxe construction aéroport						
Taxe sur des services déterminés						
Taxe Immigration et Emigration						
Taxe s/spectacles publics						
Taxe s/entreprises bâties						
Taxe sur étrangers						
Taxe s/tickets de voyage						
Timbres-mobile						
Timbres-poste						
Autres recettes internes						
Totaux	=====	=====	=====	=====	=====	=====
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

N.B. A PREPARER: Etat financier # 1-B à 1-M pour chacun des 12 autres arrondissements financiers de la République.



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER NO. 2ETAT COMPARATIF DES RECETTES INTERNES ENCAISSEES PAR SOURCE POUR  
TOUS LES ARRONDISSEMENTS FINANCIERS DE LA REPUBLIQUE(mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de l'exercice écoulé)  
(montant en gourdes)

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>(1)</u> <u>mois exercice</u> <u>en cours</u>	<u>(2)</u> <u>mois exercice</u> <u>écoulé</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1. Affermage de biens domaniaux			
2. Assurance			
3. Carte d'identité			
4. Certificat de bonne vie et moeurs			
5. Commission Régie			
6. Contribution solidarité			
7. Contribution libération économique			
8. Droits d'accise			
9. Droits consulaires			
10. Enregistrement et hypothèques			
11. Exploitation mines			
12. Immatriculation véhicules			
13. Impôt sur le revenu des entreprises			
14. Impôt sur le revenu des personnes physiques			
15. Licence			
16. Passeport			
17. Permis de conduire			
18. Taxe d'apprentissage			
19. Taxe d'assurance-voyage			
20. Taxe construction aéroport			
21. Taxe sur des services déterminés			
22. Taxe Immigration et Emigration			
23. Taxes sur spectacles publics			
24. Taxes sur propriétés bâties			
25. Taxe sur étrangers			
26. Taxe sur les tickets de voyage			
27. Timbres-mobile			
28. Timbres-poste			
29. Autres recettes internes			
Totaux			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER # 2-1ETAT COMPARATIF DES AUTRES RECETTES INTERNES ENCAISSEES PAR SOURCE POUR  
TOUS LES ARRONDISSEMENTS FINANCIERS DE LA REPUBLIQUE(mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de l'exercice écoulé)  
(montant en gourdes)

<u>Nom de l'impôt ou Taxe</u>	(1)	(2)	3(1-2)
	Mois Exercice	Mois Exercice	Augmentation
	<u>en cours</u>	<u>écoulé</u>	<u>(Diminution)</u>
Amendes de simple police (tribunaux de paix)			
Casiers postaux			
Cession			
Contributions volontaires			
Cartes et certificats de santé			
Droit de greffe			
Droit d'estampillage (archives nationales)			
Délivrance de certificats			
Droit de wharfage			
Etat civil			
Fiches scolaires			
Fermage ONL cités			
Fonds communaux nets			
Fonds communaux prélèvements			
Inspection de véhicules(service de police)			
Livrets de travail			
Location Immeuble Education Nationale			
Marques de Fabrique			
Publication demande de ferme			
Surtaxe (amendes fiscales)			
Taxe Mausolée Pères de la Patrie			
Taxe sur actions			
Taxe sur radios et télévisions			
Taxe OSIV véhicules privés			
Taxe spéciale inspection véhicules privés			
Taxe touristique s/véhicules usagés importés			
Taxe exportation fruits de mer			
Taxe ONL			
Taxe contribution urbanisme			
Taxe de nationalisation			
Taxe d'inscription (élèves et étudiants)			
Taxe de législation de signatures			
Taxe contravention véhicules			
Visa manifeste			
Vente code fiscal et supplément			
Vente à l'encan (objets saisis)			
Vente de terrains			
Totaux	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER NO. 2-2-ETAT COMPARATIF DES DROITS D'ACCISE ENCAISSES PAR SOURCE POUR  
TOUS LES ARRONDISSEMENTS FINANCIERS DE LA REPUBLIQUE(mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de l'exercice écoulé)  
(montant en gourdes)

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	<u>(1)</u> <u>mois exercicé</u> <u>en cours</u>	<u>(2)</u> <u>mois exercice</u> <u>écoulé</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1. Alcool de jus de canne			
2. Alcool d'autres atières			
3. Alcool (timbres)			
4. Boissons maltées			
5. Boissons spiritieuses			
6. Boissons vineuses			
7. Boissons gazeuses			
8. Cigarettes (timbres)			
9. Cigares (timbres)			
10. Tabac préparé (timbres)			
11. Aluminium			
12. Allumettes			
13. Borbons			
14. Chaussures			
15. Farine			
16. Huile			
17. Saindoux			
18. Savon			
19. Sucre			
20. Tissus			
21. Fer			
22. Structures et fenêtres			
23. Lits			
24. Peintures			
25. Divers			
26. Fuel oil			
27. Gaz oil			
28. Gaz propane			
29. Gazoline			
30. Graisses lubrifiantes			
31. Huiles lubrifiantes			
32. Taxe d'alphabétisation (canne à sucre)			
33. Taxe sur son de blé			
34. Produits alimentaires de luxu importés			
Totaux			





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER NO. 2-AETAT COMPARATIF DES RECETTES INTERNES ENCAISSEES PAR SOURCE

(mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de l'exercice écoulé)

Arrondissement financier d'Aquin - (montant en gourdes)

<u>NOM DE L'IMPOT OU TAXE</u>	(1)	(2)	3(1-2)
	mois exercice en cours	mois exercice écoulé	Augmentation (Diminution)
1. Affermage de biens domaniaux			
2. Assurance			
3. Carte d'identité			
4. Certificat de bonne vie et moeurs			
5. Commission Régie			
6. Contribution solidarité			
7. Contribution libération économique			
8. Droits d'accise			
9. Droits consulaires			
10. Enregistrement et hypothèques			
11. Exploitation mines			
12. Immatriculation véhicules			
13. Impôt sur le revenu des entre- prises			
14. Impôt sur le revenu des personnes physiques			
15. Licence			
16. Passeport			
17. Permis de conduire			
18. Taxe d'apprentissage			
19. Taxe d'assurance-voyage			
20. Taxe construction aéroport			
21. Taxe sur des services déterminés			
22. Taxe Immigration et Emigration			
23. Taxe sur spectacles publics			
24. Taxe sur propriétés bâties			
25. Taxe sur étrangers			
26. Taxe sur les tickets de voyage			
27. Timbres-mobile			
28. Timbres-poste			
29. Autres recettes internes			
Totaux			

N.B. A préparer: Etat financier No. 2-B à 2-M pour chacun des 12 autres arrondissements financiers de la République.



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE  
ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER # 3

Etat, comparatif des recettes internes encaissées par source pour  
tous les arrondissements financiers de la République

(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période  
correspondante de l'exercice écoulé)

(Montant en gourdes)

<u>Nom de l'impôt ou taxe</u>	(1) <u>Début Exercice à fin mois actuel</u>	(2) <u>Pér. correspondante Exercice écoulé</u>	3(1-2) <u>Aug. (Dim.)</u>
1- Affermage de biens domaniaux			
2- Assurance			
3- Carte d'identité			
4- Certificat de bonne vie & moeurs			
5-			
6-			
7-			
8-			
9-			
10-			
11-			
12-			
13-			
14-			
15-			
16-			
17-			
18-			
19-			
20-			
21-			
22-			
23-			
24-			
25-			
26-			
27-			
28-			
29- Autres recettes internes	_____	_____	_____
TOTAUX	=====	=====	=====

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It is essential to ensure that all entries are supported by appropriate documentation.

3. The second part of the document outlines the procedures for handling discrepancies and errors.

4. It is important to identify the cause of any errors and take corrective action promptly.

5. The final part of the document provides a summary of the key points discussed.

6. In conclusion, maintaining accurate records is a fundamental aspect of sound financial management.

ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE  
ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice :

Mois :

ETAT FINANCIER No. 3-1

Etat comparatif des autres recettes internes encaissées par source  
pour tous les arrondissements financiers de la République.

(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période  
correspondante de l'exercice écoulé).

(Montant en gourdes)

<u>Nom de l'impôt ou taxe</u>	(1) <u>Début de l'exercice à la fin du mois ac- tuel</u>	(2) <u>Période correspon- dante de l'exercice écoulé</u>	3(1-2) <u>Augmentation (Diminution)</u>
1- Amende de simple police			
2- Casiers postaux			
3- Contributions volontaires			
4-			
5-			
6-			
7-			
8-			
9-			
10-			
11-			
12-			
13-			
14-			
15-			
16-			
17-			
18-			
19-			
20-			
21-			
22-			
23-			
24-			
25-			
26-			
27-			
28-			
29-			



<u>Nom de l'impôt ou taxe</u>	<u>Début de l'exercice à la fin du mois ac- tuel</u>	<u>Période correspon- dante de l'exercice écoulé</u>	<u>Augmentation (Diminution)</u>
31-			
32-			
33-			
34-			
35-			
36-			
37- Vente de terrains			
38-			
TOTALX			





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE  
ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER # 3-2  
ETAT COMPARATIF DES DROITS D'ACCISE ENCAISSES PAR SOURCE  
POUR TOUS LES ARRONDISSEMENTS FINANCIERS DE LA REPUBLIQUE  
 (Début de l'exercice à la fin du mois comparé à la  
 période correspondante de l'exercice écoulé)  
 (Montant en gourdes)

<u>Nom de l'impôt ou taxe</u>	(1) <u>Début Exercice à</u> <u>fin mois actuel</u>	(2) <u>Pér. correspondante</u> <u>Exercice écoulé</u>	3(1-2) <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1- Alcool de jus de canne			
2- Alcool d'autres matières			
3- Alcool (timbres)			
4- Boissons maltées			
5- Boissons spiritueuses			
6-			
7-			
8-			
9-			
10-			
11-			
12-			
13-			
14-			
15-			
16-			
17-			
18-			
19-			
20-			
21-			
22-			
23-			
24-			
25-			
26-			
27-			
28-			
29-			
30-			
31-			
32-			
33-			
34- Produits alimentaires de luxe importés	_____	_____	_____
Totaux	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
 (RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE  
 ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER # 3-A

Etat comparatif des recettes internes encaissées par source

(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période  
 correspondante de l'exercice écoulé)

ARRONDISSEMENT FINANCIER D'AQUIN

(Montant en gourdes)

<u>Nom de l'impôt ou taxe</u>	(1) <u>Début Exercice à fin mois actuel</u>	(2) <u>Pér. correspondante Exercice écoulé</u>	3(1-2) <u>Aug. (Dim.)</u>
1- Affermage de biens domaniaux			
2- Assurance			
3- Carte d'identité			
4- Certificat de Bonne Vie et Moeurs			
5-			
6-			
7-			
8-			
9-			
10-			
11-			
12-			
13-			
14-			
15-			
16-			
17-			
18-			
19-			
20-			
21-			
22-			
23-			
24-			
25-			
26-			
27-			
28-			
29- Autres recettes internes			
TOTAUX			

N.B. A préparer: Etat financier # 3-B à 3-M pour chacun des 12 autres arrondissements financiers de la République.



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE  
ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice :

Mois :

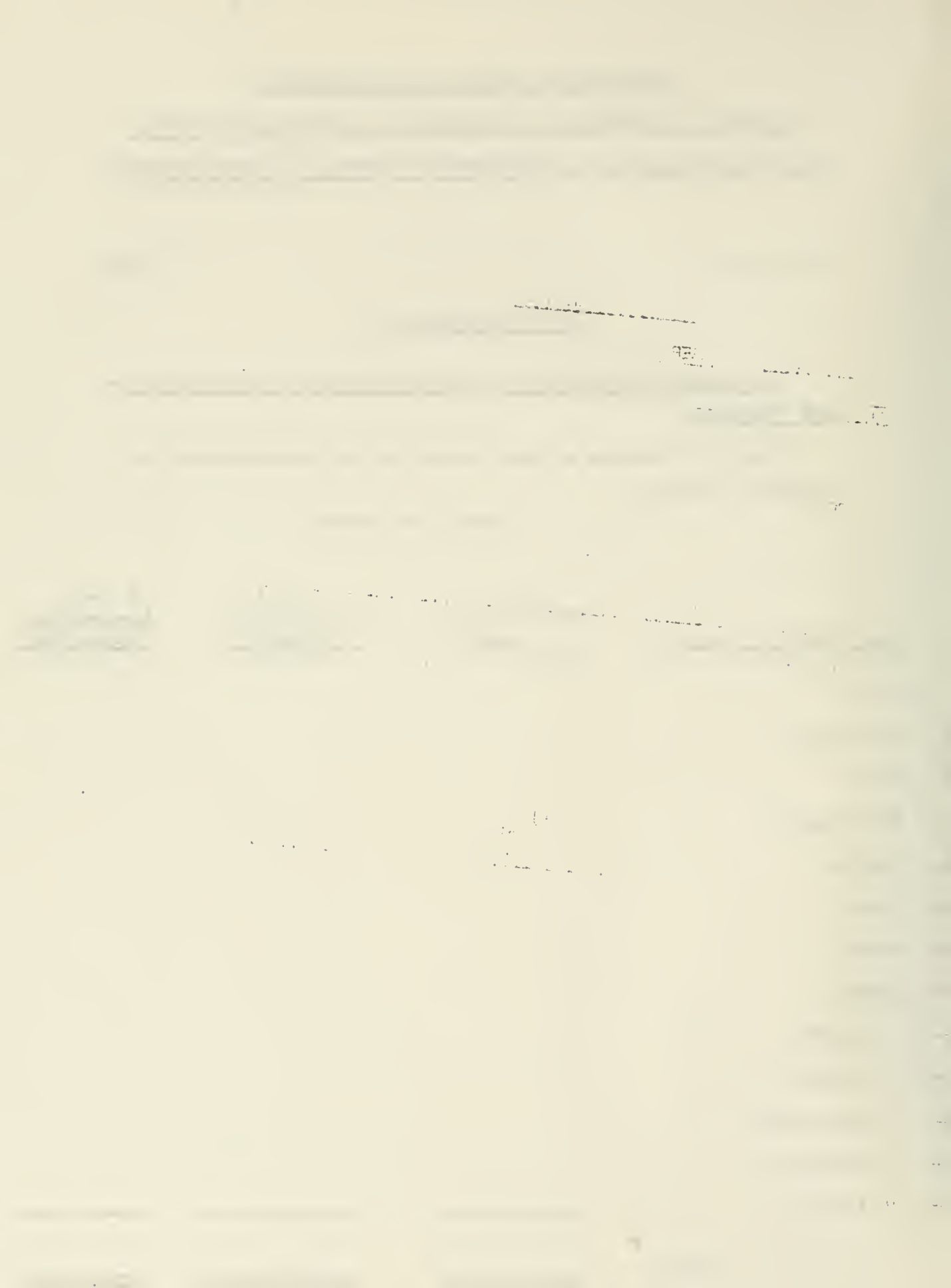
ETAT FINANCIER No. 4

Etat comparatif des recettes internes encaissées par arrondissement financier.

(Mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de l'exercice écoulé).

(Montant en gourdes)

<u>Arrondissement financier</u>	<u>(1) Mois exercice en cours</u>	<u>(2) Mois exercice écoulé</u>	<u>3 (1-2) Augmentation (Diminution)</u>
1- Aquin			
2- Cap-Haitien			
3- Cayes			
4- Fort-Liberté			
5- Gonaïves			
6- Hinche			
7- Jacmel			
8- Jérémie			
9- Miragoâne			
10- Petit-Goave			
11- Port-au-Prince			
12- Port-de-Paix			
13- Saint Marc			
TOTAUX			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE  
ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice :

Mois :

ETAT FINANCIER No. 4-A

Etat comparatif des recettes internes encaissées par communes et  
poste de perception.

(Mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de  
l'exercice écoulé).

Arrondissement financier d'Acuin

(Montant en gourdes)

<u>Commune et poste de perception</u>	<u>(1) Mois exercice en cours</u>	<u>(2) Mois exercice écoulé</u>	<u>3 (1-2) Arpentage (Diminution)</u>
1- Commune d'Acuin	_____	_____	_____
1.1 Acuin	_____	_____	_____
1.2 Fonds des Blancs	_____	_____	_____
1.3 Vieux Bourg d'Acuin	_____	_____	_____
2- Commune de Cavillon	_____	_____	_____
3- Commune de St.Louis du Sud	_____	_____	_____
TOTALX	_____	_____	_____

N.B.- à préparer: Etat financier de. 4-B à 4-M pour chacun des 12 autres  
arrondissements financiers de la République.





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE  
ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice :

Mois :

ETAT FINANCIER No. 5Etat comparatif des recettes internes encaissées par arrondissement financier.

(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période correspondante de l'exercice écoulé).

(Montant en gourdes)

<u>Arrondissement financier</u>	(1) <u>Début de l'exercice à la fin du mois ac- tuel</u>	(2) <u>Période correspon- dante de l'exercice écoulé</u>	3 (1-2) <u>Augmentation (Diminution)</u>
1- Aquin			
2- Cap-Haitien			
3- Cayes			
4- Fort-Liberté			
5- Gonaïves			
6- Hinche			
7- Jacmel			
8- Jérémie			
9- Miragoâne			
10- Petit-Goâve			
11- Port-au-Prince			
12- Port-de-Paix			
13- Saint-Marc			
TOTAUX			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LA DIVISION DE LA COMPTABILITE GENERALE ET DES STATISTIQUES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER NO. 5-AETAT COMPARATIF DES RECETTES INTERNES ENCAISSEES  
PAR COMMUNE ET POSTE DE PERCEPTION(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé  
à la période correspondante de l'exercice écoulé)

Arrondissement financier d'Aquin

(montant en gourdes)

<u>Commune et poste</u> <u>de Perception</u>	(1) <u>Début de l'exercice</u> <u>à la fin du mois actuel</u>	(2) <u>Période correspondante</u> <u>de l'exercice écoulé</u>	3(1-2) <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1. Commune d'Aquin	_____	_____	_____
1.1- Aquin	_____	_____	_____
1.2- Fonds des Blancs	_____	_____	_____
1.3- Vieux Bourg d'Aquin	_____	_____	_____
2. Commune de Cavaillon	_____	_____	_____
3. Commune de St. Louis du Sud	_____	_____	_____
Totaux	_____	_____	_____

N.B. A préparer: Etat financier No. 5-B à No. 5-M pour chacun des 12 autres  
autres arrondissements financiers de la République.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS  
(RAPPORT À PRÉPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES  
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice :

Mois :

ÉTAT FINANCIER No. 1

Receettes communales enrégistrées par source et par arrondissement  
financier.

(Montant en gourdes)

<u>Nom de l'impôt ou taxe</u>	<u>Total</u>	<u>(1)</u> <u>Aquin</u>	<u>(2)</u> <u>Cap-Haitien</u>	<u>(13)</u> <u>..... Saint-Jac</u>
1- Contribution foncière pro- priétés bâties				
2- Patente				
3- Alignement				
4- Cimetière				
5- Echoppes, Tonnelles, Ajoupas				
6- Marché à bestiaux (certificat de vente)				
7- Matériaux et denrées sur voie publiques				
8- Numérotage de maisons				
9- Affermage des terrains				
10- Vente à l'encan (objets saisis)				
11- Vente de biens				
TOTALS				



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice;

Mois:

ETAT FINANCIER // 1-A  
Recettes communales encaissées par source et postes de perception

ARRONDISSEMENT FINANCIER D'AQUIN  
(Montant en gourdes)

<u>Nom de l'impôt ou taxe</u>	<u>Total</u>	<u>Aquin</u>	<u>Fonds des Blancs</u>	<u>Vieux Bourg d'Aquin</u>	<u>Cavaillon</u>	<u>St. Louis du Sud</u>
1- Contribution foncière propriétés bâties						
2- Patente						
3- Alignement						
4- Cimetière						
5-						
6-						
7-						
8-						
9-						
10-						
11- Vente de biens						
TOTALX	=====	=====	=====	=====	=====	=====

N.B. A préparer: Etat financier de 1-B à 1-M pour chacun des 12 autres arron-  
dissements financiers de la République









ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER NO. 2-AETAT COMPARATIF DES RECETTES COMMUNALES ENCAISSEES PAR SOURCE

(mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de l'exercice antérieur)

(montant en gourdes)

<u>Nom de l'Impôt ou Taxe</u>	<u>(1)</u> <u>mois exercice</u> <u>en cours</u>	<u>(2)</u> <u>mois exercice</u> <u>écoulé</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1. Contribution foncière propriétés bâties			
2. Patente			
3. Alignement			
4. Cimetière			
5. Echoppes, Tonnelles, Ajoupas			
6. Marché à bestiaux (certificat de vente)			
7. Matériaux et denrées sur voies publiques			
8. Numérotage des maisons			
9. Affermage des terrains			
10. Vente à l'encan (objets saisis)			
11. Vente de biens			
Totaux			

N.B. A préparer: Etat financier No. 2-B à No. 2-M pour chacun des 12 autres arrondissements financiers de la République.



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER NO. 3ETAT COMPARATIF DES RECETTES COMMUNALES ENCAISSEES PAR SOURCE  
POUR TOUS LES ARRONDISSEMENTS FINANCIERS DE LA REPUBLIQUE

(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période  
correspondante de l'exercice écoulé)  
(montant en gourdes)

<u>Commune et poste de Perception</u>	<u>(1) Début de l'exercice à la fin du mois actuel</u>	<u>(2) Période correspondante de l'exercice écoulé</u>	<u>3(1-2) Augmentation (Diminution)</u>
1. Contribution fon- cière propriétés bâties			
2. Patente			
3. Alignement			
4. Cimetière			
5. Echoppes, Tonnel- les, Ajoupas			
6. Marche à bestiaux (certificat de vente)			
7. Matériaux et den- rées sur voies publiques			
8. Numérotage des maisons			
9. Affermage des terrains			
10. Vente à l'encan (objets saisis)			
11. Vente de biens			
Totaux			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER NO. 3-AETAT COMPARATIF DES RECETTES COMMUNALES ENCAISSEES PAR SOURCE

(Debut de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période  
correspondante de l'exercice écoulé)  
(montant en gourdes)

Arrondissement financier d'Aquin

<u>Nom de l'Impôt ou Taxe</u>	<u>(1) Début de l'exercice à la fin du mois actuel</u>	<u>(2) Période correspondante de l'exercice écoulé</u>	<u>3(1-2) Augmentation (Diminution)</u>
1. Contribution fon- cière propriétés bâties			
2. Patente			
3. Alignement			
4. Cimetière			
5. Echoppas, Tonnelles, Ajoupas			
6. Marché à bestiaux (Certificat de vente)			
7. Matériaux et denrées sur voies publiques			
8. Numérotage des maisons			
9. Affermage des terrains			
10. Vente à l'étranger (ob- jets saisis)			
11. Vente de biens			
Total			

N.B. A préparer: Etat financier No. 3-B à No. 3-M pour chacun des 12 autres  
arrondissements financiers de la République.





ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice:

Mois:

ETAT FINANCIER # 4

Etat comparatif des recettes communales encaissées par arrondissement financier

(Mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de l'exercice écoulé)  
(Montant en gourdes)

<u>Arrondissement financier</u>	<u>(1)</u> <u>Mois exercice</u> <u>en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois exercice</u> <u>écoulé</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1- Aquin			
2- Cap-Haitien			
3- Cayes			
4- Fort Liberté			
5- Gonaives			
6- Hinche			
7- Jacmel			
8- Jérémie			
9- Miragoâne			
10- Petit-Goâve			
11- Port-au-Prince			
12- Port-de-Paix			
13- Saint Marc			
TOTAUX	=====	=====	=====



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice :

Mois :

ETAT FINANCIER No. 4 - A

Etat comparatif des recettes communales encaissées par commune et  
poste de perception.

(Mois de l'exercice en cours comparé au mois correspondant de  
l'exercice écoulé)

Arrondissement financier d'Acuin

(Montant en gourdes)

<u>Commune et poste de perception</u>	<u>(1)</u> <u>Mois exercice</u> <u>en cours</u>	<u>(2)</u> <u>Mois exercice</u> <u>écoulé</u>	<u>3(1-2)</u> <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1- Commune d'Acuin	_____	_____	_____
1.1 Acuin	_____	_____	_____
1.2 Fonds des Blancs	_____	_____	_____
1.3 Vieux Bourg d'Acuin	_____	_____	_____
2- Commune de Cavillon	_____	_____	_____
3- Commune de St.Louis du Sud	_____	_____	_____
TOTAUX	_____	_____	_____



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS  
(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice :

Mois :

ETAT FINANCIER No. 5

Etat comparatif des recettes communales encaissées par arrondis-  
sement financier.

(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période  
correspondante de l'exercice écoulé),

(Montant en gourdes)

<u>Arrondissement financier</u>	(1) <u>Début de l'exercice</u> <u>à la fin du mois ac-</u> <u>tuel</u>	(2) <u>Période correspon-</u> <u>dante de l'exercice</u> <u>écoulé</u>	3 (1-2) <u>Augmentation</u> <u>(Diminution)</u>
1- Aquin			
2- Cap-Haïtien			
3- Cayes			
4- Fort-Liberté			
5- Gonaïves			
6- Hinche			
7- Jalousien			
8- Jérémie			
9- Miragoâne			
10- Petit-Goâve			
11- Port-au-Prince			
12- Port-de-Paix			
13- Saint-Marc			
<b>TOTAUX</b>			



ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS

(RAPPORT A PREPARER PAR LE SERVICE DES STATISTIQUES COMMUNALES  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES CONTRIBUTIONS)

Exercice;

Mois:

ETAT FINANCIER # 5-A

Etat comparatif des recettes communales encaissées par commune et  
poste de perception.

(Début de l'exercice à la fin du mois actuel comparé à la période  
correspondante de l'exercice écoulé)

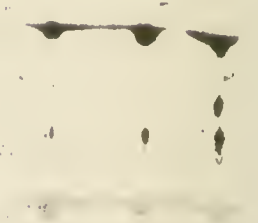
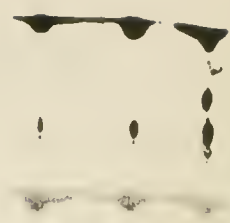
ARRONDISSEMENT FINANCIER D'AQUIN

(Montant en gourdes)

<u>Commune et poste de perception</u>	(1) <u>Début Exercice fin mois actuel</u>	(2) <u>Pér. correspondante exercice écoulé</u>	3(1-2) <u>Aug. (Dim.)</u>
1- Commune d'Aquin			
1.1. Aquin			
1.2. Fonds des Blancs			
1.3. Vieux Bourg d'Aquin			
2- Commune de Cavaillon			
3- Commune de St Louis du Sud			
<b>TOTAUX</b>			

N.B. Etat financier de 5-B à 5-M pour chacun des 12 autres arrondissements financiers de la République à préparer

11087 468

















LIBRARY OF CONGRESS



0 010 134 798 9

